



LES VRAIES LETTRES

DE

VOLTAIRE

A L'ABBÉ MOUSSINOT

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS

SUR LES AUTOGRAPHES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PAR

COURTAT



PARIS

LIBRAIRIE ADOLPHE LAINÉ

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

LES VRAIES LETTRES

DE

VOLTAIRE

A L'ABBÉ MOUSSINOT

SCEAUX. — IMP. M. ET P.-E. CHARAIRE.

LES VRAIES LETTRES

DE

VOLTAIRE

A L'ABBÉ MOUSSINOT

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS

SUR LES AUTOGRAPHES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PAR

COURTAT



PARIS
LIBRAIRIE ADOLPHE LAINÉ
19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19
—
1875

PRÉFACE.

La Bibliothèque nationale possède sous le numéro 15.208, supplément français 2.291, un volume in-4° manuscrit, contenant cent quarante-neuf lettres de Voltaire à l'abbé Moussinot. 149

Une lettre de Voltaire à un M. Cousin. . . 1

Une lettre de Voltaire à un M. Dubreuil. . . 1

Total des lettres de Voltaire. . 151

Plus une lettre de la marquise du Châtelet à l'abbé Moussinot, et une lettre sans aucun rapport à Voltaire, qu'on suppose écrite par un M. Coffin à l'abbé Moussinot. 2

Total général des lettres. . 153

Elles sont numérotées de 1 à 152 seulement, la lettre placée entre la cent huitième et la cent neuvième ayant été oubliée lors de la classification de toutes les autres.

Les lettres de Voltaire sont écrites de sa main, sauf la

soixante-seizième qu'il a dictée en partie à quelque secrétaire; sauf encore les cinquante-deuxième et cinquante-troisième, qui sont précédées de cette mention : « Copie de deux lettres écrites de la main de M. de Voltaire à l'abbé Moussinot, son homme d'affaires à Paris. L'original des deux lettres a été remis à M. d'Alembert par M. l'abbé Duvernet, entre les mains de qui se trouve, en grande partie, la correspondance de M. de Voltaire à M. l'abbé Moussinot. »

A peu d'exceptions près, les cent cinquante-une lettres de Voltaire ne sont pas signées, ou ne se terminent que par un simple V. Presque aucune ne porte une date entière, plusieurs même ne présentent aucune trace de l'époque où elles ont été écrites.

L'un des possesseurs ou détenteurs successifs de la collection (peut-être Van-Praet, conservateur de la Bibliothèque royale) en a fait le classement chronologique, après en avoir régularisé, le plus possible, toutes les dates [1].

Un autre, l'abbé Duvernet, je suppose, a intercalé dans le texte quelques phrases courtes en grosse écriture. Un autre encore a intercalé dans la lettre LIV une phrase un peu plus longue, en écriture plus petite, qu'une note du manuscrit attribue à l'abbé Duvernet, mais que je crois devoir restituer à l'abbé Moussinot [2].

1. Quelques-unes me semblent avoir été complétées antérieurement par l'abbé Moussinot.

2. On en verra la raison plus loin.

Pas un seul des recueils de lettres de Voltaire ne présente autant d'importance que celui-ci *pour l'histoire de sa vie financière* pendant cinq années (du 8 mars 1736 au 20 juin 1741). On y voit Voltaire écrire, dans le plus grand secret, à un agent, à un ami, en qui sa confiance était absolue, et parfaitement justifiée. Il n'est retenu par aucune préoccupation extérieure; il s'y montre complétement à nu.

En 1781, trois ans après la mort de Voltaire, l'abbé Duvernet publia à Paris, chez Moutard, imprimeur-libraire, un volume de xx et 244 pages, intitulé :

Lettres de M. de Voltaire à M. l'abbé Moussinot son trésorier[1]*... publiées par M. l'abbé D***.*

Ce volume contient cent vingt-cinq lettres, savoir :

Cent six lettres de Voltaire à l'abbé Moussinot.		106
Une lettre de Voltaire à un M. Cousin.		1
Premier total. .		107
Une lettre de Voltaire au prince de Guise.	1	
Une lettre de Voltaire à Mme Dumoulin.	1	
Une lettre de Voltaire à milord Harvey.	1	

1. La qualification fastueuse de *trésorier* était singulièrement ridicule, bien que Voltaire l'ait parfois employée en plaisantant. L'abbé Moussinot lui servait simplement d'homme d'affaires et de caissier.

Report.	3	107
Huit lettres de Voltaire à M. de La Condamine.	8	
Une lettre de Voltaire à Guyot de Merville.	1	
Une lettre de Guyot de Merville à Voltaire.	1	
Deux lettres de Voltaire à M. Bourgelat.	2	
Une lettre de Voltaire à M. Corneille.	1	
Deux lettres de la marquise du Châtelet à l'abbé Moussinot.	2	
Ensemble. .	18	18
Total des lettres. .		125

L'abbé Duvernet avait été l'un des premiers possesseurs des cent cinquante-trois lettres du manuscrit 15.208 de la Bibliothèque nationale [1] : il en tira les cent sept premières lettres détaillées ci-dessus.

Il avait certes le droit de ne comprendre point dans son volume, ou de ne donner que par extraits, les lettres peu intéressantes ; mais, à moins de forfaiture littéraire, il devait respecter et reproduire le texte exact des parties conservées.

Loin d'avoir cette probité, il changea des dates évidentes, ou supprima des dates incomplètes [2]; puis, en véritable

1. Avant qu'elles eussent été classées et datées. On lit dans l'épître dédicatoire : « Ces lettres... lesquelles, en temps et lieu, on déposera à la Bibliothèque du Roi. »

2. Pendant l'année 1737, notamment, on trouve dans son recueil seize

forban de l'école de La Beaumelle, il osa corriger, presque ligne par ligne, toutes les lettres du suprême épistolaire; il osa les réunir par deux, par trois, etc., ou les partager, au contraire, en plusieurs parties, pour en faire des lettres séparées; il osa les semer de traits d'esprit de son invention, ou de phrases à la gloire de son héros, devenu ainsi responsable de la sottise d'un admirateur effréné; il osa, pour comble d'audace, en composer plusieurs, et les attribuer à Voltaire; enfin, coupable de tant de méfaits, coupable de mille à deux mille amplifications, travestissements, mutilations, il s'applaudit probablement d'avoir réduit à cent sept lettres, en les châtrant, les cent cinquante-une lettres de la correspondance exposée à ses coups, et d'en avoir complétement changé la physionomie, surtout dans les lettres d'affaires, devenues méconnaissables sous sa plume[1].

Des citations pourront, seules, faire apprécier au lecteur les inqualifiables excès où l'abbé Duvernet est ainsi tombé avec une légèreté, une impertinence, un manque de goût,

lettres sans la moindre indication du jour, du mois, de l'année où elles ont été écrites.

1. Il en supprima, du reste, la plus grande partie, sans même épargner la lettre n° 16, qui, donnée tout entière, en eût présenté le type le plus complet. Je la recommande aux curieux. Voltaire y traite d'abord d'affaires importantes; puis, dans une série de 1° à 11°, il adresse des questions à l'abbé Moussinot, ou le charge de diverses commissions. Arrivé à la fin du paragraphe 11°, il reçoit une lettre de celui-ci, et, après l'avoir lue, il reprend la plume pour commencer une nouvelle série, qu'il termine à 15° seulement, en y entremêlant les choses les plus disparates. Enfin, dans la crainte de n'avoir pas assez insisté sur une de ses recommandations, sa lettre étant close, il y ajoute un billet qu'on trouvera sous le n° XVI *bis*.

une inintelligence, une absence de bonne foi, une niaiserie, qu'on ne peut trop stigmatiser.

1° Il supprime la première lettre du manuscrit, datée, *complétement*, par Voltaire (8 mars 1736), et avec le troisième paragraphe, épargné seul, il forme le premier paragraphe de la lettre VI de son recueil, en lui donnant la date fausse du 27 octobre 1726, sans s'apercevoir que le premier paragraphe de la lettre du 8 mars était important à conserver, puisqu'il indique l'existence de relations d'affaires antérieures entre Voltaire et l'abbé Moussinot :

« Je vous envoie, mon cher abbé, votre quittance générale, assez inutile, mais la voilà toujours. »

2° Il compose sa lettre I de la deuxième et de la quatrième du manuscrit, en supprimant une phrase où se montre le sentiment bienveillant qui a entraîné Voltaire dans des spéculations de tableaux, devenues plus tard, ce semble, onéreuses pour lui :

« Vous pourrez dans l'occasion en faire de bons marchés de tableaux ; vous m'emprunterez de l'argent dans votre coffre ; vous me direz : J'ai besoin de cinq cents livres, de six cents livres, et vous m'en donnerez une notice. »

3° Après la phrase : « Voyez donc si vous voulez vous charger de l'argent d'un indévot, » il substitue au texte de Voltaire le passage ci-après, où il donne le sommaire de la correspondance qui va suivre :

« ... et faire, par amitié, pour cet indévot, ce que, par devoir, vous faites pour votre chapitre : mes affaires, comme

vous savez, sont très-aisées et très-simples. Vous serez mon surintendant en quelque endroit que je sois; vous parlerez pour moi, et en votre nom, aux Villars, aux Richelieu, aux d'Estaing, aux Guise, aux Goesbriant, aux d'Auneuil, aux Leseau et aux autres illustres débiteurs de votre ami. Quand on parle pour son ami, on demande justice; quand c'est moi qui réclame cette justice, j'ai l'air de demander grâce, et c'est ce que je voudrais éviter. Ce n'est pas tout : vous agirez en plénipotentiaire, soit pour mes pensions auprès de M. Pâris du Verney, auprès de M. Tevenot [1], premier commis des finances, soit pour mes rentes sur l'Hôtel-de-Ville, sur Arouet, mon frère, soit enfin pour les actions et pour l'argent que j'ai chez différents notaires. Vous aurez, mon cher abbé, carte blanche pour tout ce qui me regarde, et tout sera dans le plus grand secret. »

4° Avant et après ce passage, il prodigue ses menues corrections au texte conservé. Je vais donner au lecteur les moyens de juger par lui-même la sûreté de main de cet insigne fraudeur.

TEXTE REFAIT PAR DUVERNET.	TEXTE DE VOLTAIRE.
J'aime mille fois mieux... il n'y a personne au monde à qui je me fiasse autant qu'à vous.	J'aime mieux mille fois... il n'y a personne à qui je me fiasse dans le monde autant qu'à vous... Voici un manuscrit que je vous envoie.
Je vous prie d'envoyer chercher... Baculard d'Arnaud. C'est un étu-	Je vous prie d'envoyer chercher... Baculard d'Arnaud, qui demeure

1. *Lisez* « Tanevot. »

TEXTE REFAIT PAR DUVERNET.	TEXTE DE VOLTAIRE.
diant en philosophie au collége d'Harcourt. Il demeure rue Mouffetard. Vous lui donnerez ce petit manuscrit. et douze francs... Ce manuscrit sera négocié à son profit.	chez M. Delacroix, rue Mouffetard, troisième porte. Donnez-lui, je vous en prie, ce manuscrit, et faites-lui de ma part un petit présent de douze francs. C'est un jeune homme qui est écolier externe au collége d'Harcourt.
Je vous embrasse de tout mon cœur : aimez-moi toujours, et surtout resserrons les nœuds de notre amitié...	Je vous embrasse tendrement; ; aimez-moi, et resserrez les nœuds de notre amitié...

On s'attend probablement à me voir terminer mes citations par celle-ci :

« *Ab uno disce omnes.* »

Non, je réserve bien d'autres surprises à mes lecteurs : je vais leur faire connaître la lettre XXVI, qui ne correspond à aucune des lettres du manuscrit, mais qui représente un *centon* formé au moyen de phrases prises dans vingt-sept lettres de Voltaire, puis remaniées par Duvernet, et liées entre elles par des phrases de sa composition. Pour ne me heurter point à l'incrédulité universelle, je continuerai à présenter le texte de Duvernet, en plaçant les phrases de Voltaire en regard.

TEXTE DE DUVERNET	PHRASES DE VOLTAIRE
Novembre 1737.	
Votre patience, mon cher abbé, va être mise à une étrange question : je tremble qu'elle n'en puisse soutenir l'épreuve. Affaires temporelles, affaires spirituelles, ce sont là les deux grands sujets du long	

TEXTE DE DUVERNET.	PHRASES DE VOLTAIRE.
bavardage que je vais vous faire.	
M. de Leseau me doit trois ans. Il faut le presser sans trop l'importuner. Une lettre au prince de Guise, cela ne coûte rien, et avance les affaires. Les Villars et les d'Auneuil doivent deux années. Il faut poliment et sagement remontrer à ces messieurs leurs devoirs à l'égard de leurs créanciers.	Il y a trois ans que M. de Leseau ne m'a payé. Il faut absolument écrire une lettre au prince de Guise. Cela ne coûte rien, et avance les affaires. M. de Villars me doit une année au premier janvier dernier; M. d'Auneuil, de même[1]...
Il faut aussi terminer avec M. de Richelieu, et	Je reçois l'incluse de M. de Richelieu.
en passer par où l'on voudra. J'aurais de grandes objections à faire sur ce qu'il me propose;	Je vois qu'il faut en passer par ce qu'on veut... J'aurais encore des objections à faire;
mais j'aime encore mieux une conclusion qu'une objection. Concluez donc, mon cher ami : je m'en rapporte aveuglément à vos lumières, qui me sont toujours très-utiles.	mais j'aime mieux une conclusion qu'une objection. Concluons donc[2].
Prault doit donner cinquante francs à M. votre frère : je le veux;	Prault donnera cinquante livres à M. votre frère : je le supplie de vouloir bien les accepter[3].
C'est un petit pot de vin, une bagatelle qui est entrée dans mon marché, et, quand cette bagatelle sera payée,	De plus, Prault doit cinquante livres à M. votre frère, pour pot de vin. Je veux qu'il les paie[4].
M. votre frère grondera de ma part le négligent Prault, qui, dans les envois de livres que je veux, met toujours des retards qui m'impatientent cruellement.	Je prie instamment M. votre frère de passer chez Prault, et de le gronder beaucoup de ce que je n'ai point de nouvelles d'une caisse...
Rien de ce qu'il m'expédie n'arrive à point nommé.	C'est un homme qui n'aura jamais d'exactitude[5].
M. votre frère demandera ensuite à ce libraire, ou à tel autre qu'il voudra,	Je vous prie de vouloir bien me faire acheter par M. votre frère[6]...
un Puffendorf; la *Chimie* de Boehrave,	Envoyez aussi les tomes de Puffendorf[7], la *Chimie* de Boehrave[8].
la plus complète;	Je vous prie d'acheter la plus com-

1. Lettre XVI. — 2. Lettre XLII. — 3. Lettre XLIV. — 4. Lettre L. — 5. Lettre LXXXI. — 6. Lettre XXIII. — 7. Lettre XIX. — 8. Lettre XXIII.

TEXTE DE DUVERNET.	PHRASES DE VOLTAIRE.
	plète[1].
une *Lettre sur la divisibilité de la matière*, chez Jombert;	Il y a aussi une *Lettre sur la divisibilité de la matière à l'infini*, qui se vend chez Jombert[2];
la table des trente premiers tomes de l'*Histoire de l'Académie des sciences;*	quelques livres, entre autres le tome de l'*Académie des sciences*, qui contient la table de trente volumes[3].
Mariotte, *De la nature de l'air;* idem, *Du froid et du chaud;* Boyle, *De ratione inter ignem et flammam*, difficile à trouver : c'est l'affaire de votre frère.	Je vous prie de m'envoyer Mariòtte, *De la nature de l'air;* idem, *Du froid et du chaud;* Boyle, *De ratione inter ignem et flammam*, difficile à trouver : c'est l'affaire de votre frère[4].
Autres commissions : deux rames de papier de ministre, autant de papier à lettres, le tout papier de Hollande; douze bâtons de cire d'Espagne à l'esprit-de-vin;	... acheter deux rames de papier de ministre, et une rame de papier à lettres, in-4° doré, le tout papier d'Hollande; douze bâtons de cire d'Espagne à l'esprit-de-vin[5].
une sphère copernicienne;	Je veux une sphère copernicienne;
un verre ardent des plus grands; mes estampes du Luxembourg;	par suite, un verre ardent des plus grands[6]; je ne pourrai mettre dans ma galerie les estampes du Luxembourg.
deux globes avec leurs pieds;	Vous aurez la bonté d'envoyer les deux globes avec leurs pieds[7].
deux thermomètres, deux baromètres : les plus longs sont les meilleurs.	Il faudrait m'avoir un excellent thermomètre, un baromètre : les plus longs sont les meilleurs[8].
	Il me faut deux bons baromètres et deux bons thermomètres[9].
Deux planches bien graduées;	... la planche graduée que vous m'avez envoyée[10];
des terrines, des retortes.	deux terrines, deux petites retortes de verre[11].
En fait d'achat, mon bon ami, qu'on préfère toujours le beau et le bon, un peu cher, au médiocre moins coûteux.	Préférez toujours, en fait d'achat, le beau et le bon, un peu cher, au médiocre moins coûteux[12].
Voilà pour le bel esprit qui cherche à s'insturire à la suite des Fon-	

1. Lettre XXVIII. — 2. Lettre XXIII. — 3. Lettre XXXVIII. — 4. Lettre XXXV. — 5. Lettre XI. — 6. Lettre XLIII. — 7. Lettre XLIV. — 8. Lettre XXXI. — 9. Lettre XXXVI. — 10. Lettre XL. — 11. Lettre XXXI. — 12. Lettre XXXVI.

TEXTE DE DUVERNET.	PHRASES DE VOLTAIRE.
tenelle, des Boyle, des Boerhave et autres savants. Ce qui suit est pour l'homme matériel, qui digère fort mal, qui a besoin de faire, à ce qu'on lui dit, de grands exercices, et qui, outre ce besoin de nécessité, a encore d'autres besoins de société.	
Je vous prie, en conséquence, de lui faire acheter	Je vous prie de me faire chercher [1]
un bon fusil,	... il apportera donc aussi l'arme campagnarde avec les deux fusils [2];
une jolie gibecière, avec appartenances, marteaux d'armes, tire-bourre,	une jolie gibecière, avec appartenances, marteau d'armes, tire-bourre [3]. Envoyez-moi... deux belles
et grandes boucles de diamants pour souliers, autres boucles de diamants pour jarretières,	et très-grandes boucles de souliers à diamants, des boucles de jarretières à diamants [4]. Je vous prie d'ajouter...
vingt livres de poudre à poudrer, dix livres de poudre de senteur, une bouteille d'essence au jasmin,	vingt livres de poudre fine à poudrer et dix livres de poudre de senteur... avec une bouteille d'essence de jasmin [5]. Je vous supplie d'acheter...
deux énormes pots de pommade à la fleur d'orange,	un pot de bonne pommade à la fleur d'orange [6].
	Qu'on achète un énorme pot de pâte [7].
	Je vous prie d'y joindre un énorme pot de pommade [8].
deux houppes à poudrer;	Je vous prie d'ajouter deux petites houppes à poudrer, des ciseaux,
un très-bon couteau, trois éponges fines,	un couteau, deux ou trois éponges fines [9].
trois balais pour secrétaire,	Ne pourrait-on pas avoir de petits balais de secrétaire [10]?
quatre paquets de plumes.	Cinquante plumes taillées, bouts d'ailes [11].
	Je vous prie de m'envoyer un cent de bouts d'ailes taillés [12].
Deux pinces de toilette très-propres, une paire de ciseaux de poche très-bons.	Deux petites pinces de toilette pour femme; des ciseaux de poche très-bons.

1. Lettre XXXII. — 2. Lettre XXX. — 3. Lettre XXXII. — 4. Lettre XIV. — 5. Lettre XXXIII. — 6. Lettre XVI. — 7. Lettre XV. — 8. Lettre CXXVIII. — 9. Lettre LXXXVIII. — 10. Lettre LXV. — 11. Lettre XI. — 12. Lettre LV. —

TEXTE DE DUVERNET.	PHRASES DE VOLTAIRE.
deux brosses à frotter;	Si on a oublié de mettre... trois brosses pour frotter le parquet [1].
enfin trois paires de pantoufles bien fourrées.	Envoyez-moi encore... trois paires de ces belles pantoufles [2].
Et puis, je ne me souviens plus de rien. De tout cela, on fera un ballot; deux, s'il le faut; trois même, s'ils sont nécessaires. Votre emballeur est excellent.	
Envoyez le tout par Joinville, non à mon adresse : je suis en Angleterre, je vous prie de vous en souvenir,	J'ai envoyé à Joinville chercher ce ballot que vous m'aviez mandé y être arrivé [3]; Je suis très-aise que Berger me croie en Angleterre. J'y suis pour tout le monde [4].
mais à l'adresse de Mme de Chambonin.	Je vais envoyer aussi à Bar-sur-Aube, chercher le ballot à l'adresse de Mme de Chambonin [5].
Mais tout cela coûte, me direz-vous, et où prendre de l'argent? Où vous voudrez, mon cher abbé. On a des actions, on en fond : il ne faut jamais rien négliger de son plaisir, parce que la vie est courte.	Mais tout cela coûte, direz-vous, et où prendre de l'argent? Où vous voudrez, mon cher abbé. On a des actions, on en fond; et il ne faut jamais rien négliger de son plaisir, parce que la vie est courte.
Je serai tout à vous pendant cette courte vie.	Adieu, je serai à vous pendant cette courte vie [6].

Je passe aux étourderies de l'abbé Duvernet.

Voltaire, lettre II du manuscrit, écrit, par un *lapsus calami*, l'*ergot* pour l'*argot* des jansénistes.

Duvernet respecte pour cette fois le texte de l'auteur, et reproduit son *ergot*.

Voltaire, avec son *indépendance* d'orthographe, parle

1. Lettre XXII. — 2. Lettre LXXIX. — 3. Lettre XXII. — 4. Lettre XVI. — 5. Lettre XXII. — 6. Lettre XXXI.

dans plusieurs de ses lettres du thermomètre de *Frenherit*.

Duvernet, ignorant évidemment qu'il s'agit de *Farhenheit*, conserve le *Frenherit* inventé par Voltaire.

Voltaire écrit, lettre LVI : « Que je suis incommode ! »

Duvernet imprime : « Oh! mon ami, que je suis incommodé! »

Voltaire, dans sa lettre LXXVIII, du 14 juillet 1738, écrit, en parlant de Dumoulin : « Il faut donc surseoir les suites de la procédure jusqu'à la fin d'août, et les continuer ensuite s'il ne paie pas. »

Duvernet, dans sa lettre LV, imprime : « Sursoyez donc la procédure jusqu'à la fin du mois d'août. » Puis, oubliant que, dès le 12 juin 1736, Voltaire avait réduit sa créance à trois mille livres (voir ci-après, p. 14), et que, par conséquent, les poursuites ne pouvaient se rapporter qu'au non-paiement de cette dernière somme, il ajoute : « Je veux absolument qu'à cette époque il me paie au moins dix mille francs, et qu'il me donne des sûretés pour les dix mille restants... »

Voltaire écrit, lettre CIV : « rue Cloche-Perce, près de votre logis. »

Duvernet imprime : « rue Cloche-Perce, près de votre loge. »

L'*incrédule* Voltaire, fidèle au texte de Job, écrit dans sa lettre CXXXVI : « Dominus dedit, Dominus abstulit... Sit « nomen Domini benedictum ; » mais je suis assez résigné. »

L'*abbé* Duvernet *rectifie* ainsi la citation : « Deus dedit,

Deus abstulit... Sit nomen DOMINI benedictum, » oubliant de changer *Domini* en *Dei*, pour être au moins logique dans sa sottise... en *prose*.

Loin de là, il lui donne immédiatement un pendant... en *vers*. Voltaire ajoute :

> « Souffrir *mes* maux en patience
> Depuis quarante ans est mon lot,
> Et l'on peut, sans être dévôt,
> Se soumettre à la Providence. »

Mais Duvernet, croyant évidemment travailler à la gloire de Voltaire, lui fait dire *nos* maux, sans s'apercevoir que, par un simple changement de pronom, il convertit un mérite peu commun en un mérite que l'humanité, presque tout entière, hélas! a le droit de revendiquer à son profit.

Etc., etc., etc.

Je reprends mes citations de phrases interpolées. Qu'on me pardonne d'en augmenter le nombre. Il m'est indispensable de les prodiguer, avant de revenir à mon accusation de lettres entièrement supposées.

« Je suis fâché de la multitude des édits de Louis XV. La multitude des lois est dans un État ce qu'est le grand nombre de médecins dans une maladie[1]. »

1. P. 4 du recueil Duvernet.

« Je remercie, mon cher abbé, le chevalier de Mouhi de ses nouvelles, et je n'en veux plus recevoir. En trois mois de temps, il n'a pas écrit trois vérités. Je ne connais ce chevalier que parce qu'il m'emprunte [1]. »

« Voilà des difficultés qui depuis un mois fatiguent la tête peu physique de votre ami, et le rendent incertain en chimie, comme d'autres difficultés d'un ordre différent le rendent chancelant sur quelques points peu importants (!) de la théologie scolastique. Dans chaque science on cherche de bonne foi la vérité, et, quand on croit la tenir, on n'embrasse souvent qu'une erreur [2]. »

« ... pour cela, je me sens une grande vocation pour être jardinier, laboureur et vigneron; peut-être même réussirais-je mieux à planter des arbres, à bêcher la terre et à la faire fructifier, qu'à faire des tragédies, de la chimie, des poëmes épiques et autres sublimes sottises qui font des ennemis implacables...

« Cet argent sera employé à quelque bonne œuvre.

« Je m'en tiens à mon lot, qui est un peu de gloire et quelques coups de sifflets [3]. »

Voltaire, en parlant des convulsionnaires, dit : « ...Ne donnez pas dans ces horribles folies... » Un anonyme que je crois être l'abbé Moussinot, malgré la note du manuscrit, qui désigne Duvernet, a écrit dans les interlignes : « J'approuve un homme qui défend les libertés de l'Église gallicane, qui se moque de l'infaillibilité du pape, qui

1. P. 13 du recueil Duvernet. — 2. P. 32, *idem*. — 3. P. 45-46, *idem*.

crie un peu contre les formulaires et contre les excommunications; mais je méprise un sectaire qui se fait crucifier. » On comprend cette note si elle est due à l'abbé Moussinot, janséniste avéré : on ne la comprend pas si elle est due à l'abbé Duvernet, véritable mécréant, d'autant plus que celui-ci l'a paraphrasée en ces termes, où je retrouve ses *enjolivements* universels : « Tout bon Français applaudit à un bon janséniste qui crie contre les formulaires et les excommunications, et qui se moque un peu de l'infaillibilité du pape ; mais on méprise un insensé qui se fait crucifier, et un imbécile qui assiste à ces crucifiements de galetas. » Rappelons au lecteur que Voltaire avait dit simplement et uniquement : « Ne donnez pas dans ces horribles folies[1]. »

« De grâce, faites savoir aux Richelieu, aux Villars, aux d'Estaing, aux d'Auneuil, à mon frère même, que je n'ai été que malade, que je ne suis point encore tout à fait mort. Une lettre d'avis et de politesse leur rappellera que je leur ai prêté mon argent, et qu'ils doivent chaque année, et jusqu'à fin de bail, c'est-à-dire, jusqu'à ce que mort s'ensuive, me donner en détail un peu de ce que je leur ai donné en gros. Il est dur de valeter pour son paiement[2]. »

« ... je ressemble aux hommes véritablement dévots, qui pour le ciel oublient entièrement la terre : moi, j'oublie mes rentes et mes rentiers pour mon honneur, qui est le véritable bien. Les autres ne viennent qu'après lui[3]. »

1. P. 64 du recueil Duvernet. — 2. PP. 108-109, *idem*. — 3. P. 131, *idem*.

« Je vous parlerai donc, mon cher trésorier, des biens de ce monde, puisque vous m'y forcez; mais pensez qu'en m'occupant de ces biens je m'occuperai moins de mon honneur. Cependant cet honneur vous intéresse autant que ma caisse, et vous qui voulez bien gouverner le petit trésor d'un indévot, vous ne voudriez pas certainement régir celui d'un malhonnête homme, comme ce scélérat de Desfontaines m'en accuse. Venons donc à ce temporel.

« Je commence par vous reprocher une énorme erreur de calcul, et je pense que vous n'en avez jamais fait de pareilles en rendant vos comptes d'hiérophante au Chapitre Saint-Merry[1]. »

« Je ne tarderai pas à voir face à face Sa Majesté prussienne. Ce sera pour moi un honneur que le Seigneur n'accorda pas à Moïse[2]. »

Après ce qu'on pourrait appeler les *exercices de style* de Duvernet, je vais donner deux exemples de sa mauvaise foi, quand il s'agit de glorifier Voltaire.

Dans la lettre LXXIX du manuscrit (LVI de Duvernet), on trouve ce passage :

« ... Je ne doute pas que d'aussi fameux libraires que vous n'aient part à *cette édition ;* (ainsi je m'adresse à vous sur votre réputation. Si ce n'est pas vous qui faites *cette édition,* je vous prie de rendre *cette préface* à ceux qui sont

1. P. 137 du recueil Duvernet. — 2. P. 182, idem.

chargés du soin d'imprimer *ce livre*), qu'on attend avec la dernière impatience. »

Duvernet a supprimé le passage placé entre parenthèses. J'admets sans peine qu'il n'eût pu, lui-même, écrire plus détestablement en prose de prospectus ; mais je ne lui accorde pas qualité pour *perfectionner* celle de Voltaire. Tant pis d'ailleurs pour le grand écrivain, s'il ne s'est pas relu avant de faire partir sa lettre ; s'il n'a pas cru sa gloire intéressée à écrire dans un français moins grotesque.

Je passe au second exemple, bien autrement concluant.

Voltaire (lettre CXLIII du manuscrit) alloue une gratification de cinquante livres au frère de Moussinot. Duvernet trouve la somme tellement insuffisante qu'avec son intrépidité de mensonge il la multiplie par dix, et fait ainsi allouer par Voltaire cinquante *pistoles,* au lieu de cinquante *livres.*

Des interpolations qui suffiraient seules à rendre Duvernet ridicule et méprisable, je passe à ses cinq dernières lettres entièrement supposées.

I

LETTRE XCIV DU RECUEIL DUVERNET.

« A Cirey, 1740.

« *Dans trois ou quatre jours, M. le marquis du Châtelet vous remettra de l'argent, ou bien un mandement sur Bronod, notaire, lequel mandement vaudra de l'argent comptant*[1].

« Avec cela vous pourrez payer les frais que fera M. Robert, et acquitter nos autres dettes.

« Empêchez surtout que je n'aie un nouveau procès avec Dumoulin, au sujet des quatre cent quatre-vingts livres payables à l'ordre d'Hébert, joaillier.

« Si M. Lechanteur, notaire, n'a point encore donné à M. Hérault les cinquante pistoles, je vous recommande de le prier de vous les remettre avec mes billets et mes lettres. Je lui demande bien pardon de l'avoir importuné et d'avoir abusé de ses bontés. Je le prie de recevoir sur cela toutes les excuses que je lui dois. Ces cinquante pistoles étaient pour Jore. Je ferai mieux.

« *Un portrait promptement fait, et à bon marché, c'est toujours ce que je demande pour Mme la marquise du Châtelet*[2].

« *Son estampe doit être pour un in-8°; ainsi il ne la faut pas plus grande que la mienne. Je ne sais quels sont les bijoux qu'elle*

1. La phrase en italiques est prise dans la lettre XI du manuscrit, avec *variantes* dues à Duvernet.

2. La phrase en italiques est prise dans la lettre CXXXII du manuscrit.

vous a envoyés : elle m'en a fait un mystère. Mandez-moi ce que c'est, si la probité le permet [1].

« L'affaire de M. de Richelieu est donc finie; soyez-en loué, mon cher surintendant de mes petites finances. On ne peut vous connaître sans vous avoir des obligations. »

II

LETTRE XCVII DU RECUEIL DUVERNET.

« A Lille, 5 juin 1740.

« *Je reçois, mon cher abbé, dans le moment une très-triste nouvelle : un malheur ne va jamais sans l'autre,* ABYSSU SABYSSUM INVOCAT [2]. Les sieurs Lefèvre, négociants d'Amsterdam, qui ont si mal négocié vos tableaux, ont poussé notre infortune au dernier période : ils ont fait banqueroute, et je perds avec eux, non-seulement le peu qui pouvait revenir, toutes charges payées, de ces pauvres tableaux, mais encore quatorze cents francs que je leur avais confiés. Il y avait plus de trois semaines qu'ils ne m'écrivaient point; c'est par leur correspondant de Berlin que j'ai appris leur faillite.

« Vous croyez bien, mon cher ami, que je vous tiendrai compte en entier de la somme que doivent ces malheureux négociants. Si on m'a fait banqueroute, il ne faut pas que je vous la fasse. Cette année est malheureuse pour moi; mais il faut savoir souffrir : nous sommes nés pour cela.

1. Les deux phrases en italiques sont prises dans la lettre CXXXVII du manuscrit.

2. La phrase en italiques est prise dans la lettre CXXXVI du manuscrit.

« *J'avais donné une lettre pour vous au grand d'Arnaud, mais je crois que la cervelle lui a tourné, et que vous ne l'avez point vu, ni n'avez entendu parler de lui.*

« *S'il y a quelque chose de nouveau, n'oubliez pas votre ami* [1]. »

S'il ne s'agissait point de l'abbé Duvernet, je croirais que les passages imprimés en caractères ordinaires ont été extraits de lettres actuellement perdues, pour être mélangés avec des fragments de lettres encore existantes; mais, après avoir vu les dévergondages d'un falsificateur aussi éhonté, je n'hésite pas à lui en laisser la responsabilité.

On remarquera d'ailleurs, pour le premier, que rien dans les lettres antérieures de Voltaire ne fait allusion à un billet de quatre cent quatre-vingts francs [2] souscrit par lui à l'ordre d'Hébert, ni à une intervention de Dumoulin, resté dans la dépendance de Voltaire depuis qu'il lui avait pardonné une perte d'argent et de détestables procédés. Plus de treize mois auparavant, dans une lettre du 25 avril 1739, nº CXXVI, il parle, pour la dernière fois, d'un compte de ce joaillier, en priant l'abbé Moussinot de le réduire de six cents à quatre cents livres, et en abandonnant l'affaire à sa prudence.

Quant au paragraphe où figurent Lechanteur, Jore et Hérault, je n'ai pas le plus léger doute que Duvernet n'ait

1. Les deux phrases en italiques sont prises dans la lettre CXXXIII du manuscrit.

2. Cette somme était d'ailleurs absolument sans importance pour Voltaire.

voulu s'y substituer une fois de plus à Voltaire. En effet, 1° il tire parti d'un fait vrai (le paiement de cinquante pistoles, ***absolument étranger à la correspondance de Voltaire avec l'abbé Moussinot***) pour mettre en scène Lechanteur, notaire de la famille de Richelieu [1], de qui Voltaire n'employait pas le ministère dans ses affaires personnelles. 2° Il revient à Jore, sur lequel il avait déjà composé le commencement de sa lettre LIII et la fin de sa lettre LXXV.

COMMENCEMENT DE LA LETTRE LIII.

« Venons à Jore, mon cher abbé : c'est un libraire qui s'est ruiné, en faisant son commerce très-maladroitement. Il a publié contre moi, sous le titre de *Factum*, un Mémoire infâme, ou plutôt un libelle diffamatoire. Il faut que le sieur Bégon, procureur, demande et obtienne la suppression de ce Mémoire mensonger et calomnieux. Cela sera d'autant plus aisé que je ne crois pas que le misérable Jore s'y oppose. Je soupçonne furieusement que ce Jore est mis en jeu par quelqu'un de ces malheureux qui ne cherchent qu'à me tourmenter, malgré la profonde obscurité où je suis enseveli. Ce Mémoire n'est point l'ouvrage d'un avocat : on le sent au style. Il est certainement de quelque impudent insigne, exercé dès longtemps à barbouiller du papier. C'est à M. Hérault que le procureur doit s'adresser pour la suppression de ce libelle.

FIN DE LA LETTRE LXXV.

«... commençons, s'il est possible, par obtenir de faire

1. Voir ci-après les lettres XLVII et LXXXIX.

brûler le Mémoire par lequel Jore a donné son désistement[1]. Ce mémoire infâme était l'ouvrage de Desfontaines : ne l'avais-je pas deviné? Jore a tout avoué : je lui en sais bon gré, et dans peu il en aura une preuve convaincante. Jore était un homme faible, et non méchant. Plaignons et pardonnons au faible, mais poursuivons le méchant : poursuivons donc ce Desfontaines. Si on en purge la société, on rendra un grand service aux hommes. »

Qu'avait écrit Voltaire? Lisons :

Lettre LXXII (du présent volume) : « ... J'oubliais d'ajouter que je priais le sieur Bégon de poursuivre, s'il se peut, l'affaire ancienne de Jore, uniquement pour obtenir suppression de l'infâme Mémoire, ou plutôt du libelle punissable qu'il publia sous le nom de *Factum*. Cela sera, je crois, d'autant plus aisé, que je ne pense pas que le misérable s'y oppose. »

Lettre XCI : « J'ai toujours l'affaire de Jore à cœur, mais j'attends son désistement, qu'il a dû donner à M. Hérault. »

Après un pareil exemple de texte *perverti* (qu'on me passe l'expression), pourra-t-on conserver le moindre doute sur les fourberies dont j'ai prétendu faire justice?

1. Rien de plus absurde. Ce Mémoire ne devait-il pas au contraire être conservé précieusement?

Ne s'associera-t-on pas, au contraire, à toutes mes indignations?

Je passe à la seconde lettre ci-dessus reproduite. A la date des 26 décembre 1739 et 12 janvier 1740[1], Voltaire parle d'une perte qu'il regardait comme certaine sur une vente de tableaux livrés à un nommé Collens. Mais, à la date du 9 juin 1740, il écrit à l'abbé Moussinot : « Je suis charmé de la revanche de M. Collens. » Il parlait alors, je suppose, de la conclusion heureuse de l'affaire. Dans aucun autre endroit de sa correspondance, on ne voit trace d'une vente intermédiaire de tableaux faite à un Lefèvre quelconque, de qui le nom paraît ici pour la première fois.

Malgré les détails si précis qu'elle contient, ou peut-être même à cause de ces détails, si familiers aux faussaires, je reste donc convaincu qu'on doit attribuer exclusivement à l'abbé Duvernet la partie de la lettre XCVII dont je n'ai pu retrouver un seul mot dans tout le manuscrit de la Bibliothèque nationale. On y voit d'ailleurs l'*infortune poussée au dernier période*, et une *coda* à la gloire de Voltaire, qui trahissent tout spécialement le *faire*, non de son *traduttore*, mais de son *traditore*[2]. J'ajoute que ce *traditore* s'est trahi lui-même, en écrivant cinq ans plus tard, dans Sa *Vie de Voltaire*[3] : « Lefèvre d'Amsterdam lui emporta deux

1. Voir ci-après les lettres CXXVIII et CXXX.

2. Par une bizarrerie des plus singulières, cette lettre n'a été comprise, *à ma connaissance du moins*, dans aucune des éditions complètes des Œuvres de Voltaire.

3. 1re édition, p. 111, 1786; 2e édition, p. 113, 1797.

mille francs, et il se borna à écrire à son trésorier : « Cette année est malheureuse pour moi. Il faut savoir « souffrir : nous sommes nés pour cela. »

Ainsi la somme de quatorze cents francs avait grossi de six cent francs, *sous la plume de Duvernet*, entre l'année 1781 et l'année 1786.

Je ne nie pas cependant que Voltaire n'ait perdu de l'argent avec ce Lefèvre inconnu : je me borne à nier qu'il ait écrit la lettre XCVII du recueil Duvernet.

III

LETTRE VIII DU RECUEIL DUVERNET.

23 novembre 1736.

« Je demande à M. de Brezé le secret qu'il exige de moi : je ne suis pas difficile en affaires, mais je veux éviter toute discussion entre lui et moi. Il faut pour cela qu'il y ait un paiement certain d'année en année, ou de six mois en six mois, sans la moindre remise; qu'il consente à cela par un écrit entre vos mains; qu'il affirme par cet écrit qu'il n'y a aucune saisie, sur les maisons que j'ai choisies pour m'être hypothéquées; qu'il renonce à toutes lettres d'État de répit, paiement en billets et à autres injustices royales. Ces précautions prises, je consens à tout.

« Faites une bonne œuvre, mon bon janséniste; envoyez chercher le jeune d'Arnaud; c'est un jeune homme qu'il

faut aider, mais à qui il ne faut pas donner de quoi se débaucher. Donnez-lui, cette fois-ci, dix-huit francs; exhortez-le sérieusement à apprendre à écrire; c'est la seule route de la fortune pour lui. Assurez-le de mon amitié, et qu'il compte sur mes secours, quand je serai plus riche. Il paraît avoir de bonnes mœurs; il mérite vos conseils : voilà les gens qu'il faut aider.

« *Quid mihi fortunas* [1], *si non conceditur uti?* »

« Et *uti*, c'est faire du bien, chacun selon son petit pouvoir.

« Je vous embrasse tendrement. »

Il m'est impossible de découvrir le but que poursuivait Duvernet, en supposant cette misérable lettre. Voulait-il se prouver à lui-même son aptitude aux affaires, en l'attribuant à Voltaire, qui n'a jamais écrit de ce style de *praticien?* je l'ignore. Mais Duvernet s'est pris dans ses propres filets. Il date du 23 novembre 1736 cette lettre, fausse d'un bout à l'autre, tandis que M. de Brezé est nommé pour la première fois dans la lettre LVIII du manuscrit, 10 janvier 1738, laquelle correspond à la lettre XXV de Duvernet, octobre 1737. Voltaire aurait donc conservé, pendant quatorze mois au moins, à la disposition de M. de Brezé, des capitaux plus ou moins improductifs? Rien de moins admissible.

1. Ou plutôt « *fortunam.* »

Quant au paragraphe relatif à d'Arnaud, on en peut retrouver les phrases toutes faites dans les lettres antérieures ou postérieures.

Reste la citation du vers d'Horace, avec la petite phrase où Voltaire est censé applaudir à ses bonnes œuvres, jusqu'à concurrence de dix-huit francs. Mes lecteurs doivent être maintenant assez habitués à *la manière* de Duvernet pour lui en laisser la responsabilité absolue.

IV

LETTRE XLIII DU RECUEIL DUVERNET.

Au prince de Guise [1].

« Monseigneur,

« Je reçois en même temps une lettre de Votre Altesse, et une de M. l'abbé Moussinot, qui depuis un an, et sous le nom de son frère, veut bien avoir la bonté de se mêler de mes affaires, lesquelles étaient dans le plus cruel dérangement. Je n'entends guère les affaires, encore moins les procédures. J'ai tout remis à votre bonté et à votre équité.

« Dans le projet de délégation que vous me faites l'honneur de m'envoyer, vous me dites que vous avez toujours exactement payé M. Crozat. La différence est cruelle pour moi. M. Crozat, qui a cent mille écus de rentes au moins,

1. La lettre n'est point datée.

est payé à point nommé; et moi, parce que je ne suis pas riche, on me doit près de quatre années. Ce n'est pas là en vérité le sens du *dabitur habenti* de l'Évangile, et jamais le receveur saint Matthieu, ni son camarade saint Marc n'ont prétendu que Votre Altesse dût payer M. Crozat de préférence à moi. Voyez, Monseigneur, tous les commentaires des quatre Évangélistes sur ce texte; il n'y est pas dit un mot, je vous le jure, de M. Crozat. Hélas! Monseigneur, je ne vous demandais pas ce paiement régulier que vous avez fait à ce *Crésus*-Crozat; je vous demandais une assurance, une simple délégation pour *Irus*-Voltaire.

« J'avais prié M. l'abbé Moussinot de vous aller trouver, car, pour son frère, il ne sait que signer son nom; mais, Monseigneur, cet abbé est une espèce de philosophe peu accoutumé à parler aux princes, les respectant beaucoup et les fuyant davantage. C'est un homme simple, doux, dont la simplicité s'effarouche à la vue d'un grand seigneur il m'abandonnerait sur-le-champ, s'il fallait qu'il fût obligé de parler contradictoirement à un homme de votre nom. Daignez condescendre à sa timidité, et souffrez que vos gens d'affaires confèrent avec lui, ou que M. Bronod leur donne un rendez-vous certain. C'est encore une chose très-dure d'aller inutilement chez M. Bronod.

« Je suis bien plus fâché que vous, Monseigneur, des procédures qu'on a faites. Les avocats au Conseil ne sont pas à bon marché, et tout cela est infiniment désagréable. Je m'en console par un peu de philosophie, et surtout par l'espérance que vous me continuerez vos bontés. »

V

LETTRE LXIV DU RECUEIL DUVERNET.

A madame Dumoulin.

« Cirey, janvier 1739.

« Je vous rends à l'un et à l'autre mon amitié. Je vois par vos démarches qu'en effet vous ne m'avez point trahi, et que, quand vous m'avez dissipé vingt-quatre mille livres d'argent, il y a eu seulement du malheur, et non de la mauvaise volonté. Je vous pardonne donc, et sans qu'il me reste la moindre amertume sur le cœur.

« Tout mon regret est de me voir moins en état d'assister les gens de lettres, comme je le faisais. Je n'ai plus d'argent, et quand il a fallu, en dernier lieu, faire de petits présents à M. Linant et à M. Lamare, j'ai été obligé de faire avancer les deniers par le sieur Prault, jeune libraire fort au-dessus de sa profession.

« Je me flatte que M. Linant aura enfin heureusement fini cette tragédie dont je lui ai donné le plan il y a si longtemps. Je lui souhaite un succès qui lui donne un peu de fortune et beaucoup de gloire. Ce serait avec bien du plaisir que je lui écrirais ; mais vous savez que de malheureuses plaintes domestiques, et une juste indignation de Mme la marquise du Châtelet contre sa sœur, me lient les mains. J'ai donné ma parole d'honneur de ne point lui écrire, et je ne lui écrirai point; mais je ne l'ai point don-

née de ne le point secourir, et je le secours. Passez donc chez M. Prault fils, et priez-le de donner encore cinquante livres à M. Linant. Surtout, que M. Linant donne sa tragédie à imprimer à M. Prault : c'est une justice que ce libraire aimable mérite. Faites le marché vous-même : quand je dis vous, je dis votre mari : cela est égal.

« Vous devriez engager M. Linant à écrire sans griffonner une lettre respectueuse, pleine d'onction et d'attachement, à M. le marquis du Châtelet, et autant à madame. Ce devoir bien rempli pourrait opérer une réconciliation peut-être nécessaire à la fortune de M. Linant.

« Je voudrais qu'il pût dédier sa pièce à madame la marquise du Châtelet : je me ferais fort de l'en faire récompenser.

« L'aimable Prault a encore donné cent vingt livres pour moi au sieur Lamare. Je n'ai point de nouvelles de ce petit hanneton : il est allé sucer quelques fleurs à Versailles. »

Je ne dirai qu'un mot de la lettre à Mme Dumoulin, écrite d'un ton si lourdement paterne. On y voit Voltaire *bavardant*, avec la femme d'un de ses débiteurs insolvables, sur ses affaires, sur ses libéralités, lui le plus secret des hommes, dès qu'il s'agissait de sa fortune et de l'emploi qu'il en faisait. On le voit fixer à vingt-quatre mille francs le montant de la perte qu'ils lui avaient fait subir, tandis qu'il ne parle à l'abbé Moussinot que d'une perte de vingt mille francs [1]. On le voit de plus charger les Dumou-

1. Voir notamment ci-après les lettres X et XXXIII.

lin de plusieurs de ces commissions intimes réservées exclusivement à l'abbé Moussinot.

Tout lecteur, *averti*, qui parcourra cette pauvreté où Lamare est transformé en petit hanneton qui suce des fleurs, tout lecteur, dis-je, qui « aura le front de trouver cela beau... » et de l'attribuer à Voltaire, mérite d'être condamné à perpétuité à la prose de Duvernet.

La lettre au prince de Guise demande une analyse plus sérieuse.

On y retrouve les plaisanteries semi-religieuses que Duvernet a si souvent intercalées dans ses interpolations, en les prolongeant outre mesure, et en croyant imiter Voltaire, faute d'avoir assez lu le FABULISTE ; on y remarque Voltaire devenu badin, presque narquois, avec un grand seigneur, lui toujours resté si respectueux en leur écrivant ; on y est stupéfait du dédain avec lequel il est censé parler du frère de l'abbé Moussinot. Dans le cas où l'on pourrait admettre qu'il eût donné sa procuration à un homme absolument illettré, et qu'il eût fait connaître un fait aussi extraordinaire au prince de Guise, on ne s'expliquerait pas qu'il eût entretenu l'abbé Moussinot d'une confidence désagréable pour lui à coup sûr : Voltaire n'était-il pas un type de délicatesse dans tous ses rapports... avec ses amis?

Mais pourquoi m'arrêter à ces raisonnements, quand il existe une preuve matérielle du mensonge? Voltaire, dans dix endroits, parle de lettres écrites ou à écrire par le rère de l'abbé Moussinot. Dans la lettre placée en *regard*,

de celle adressée au prince de Guise, notamment, Duvernet lui fait dire : « Je n'écrirai point à M de Gennes; c'est M. votre frère qui doit s'acquitter de ce compliment. »

Après avoir donné les six lettres dont Duvernet conserve la juste responsabilité, il me reste à en faire connaître trois autres, restées jusqu'à ce jour enfouies dans son volume. Je n'ai aucun moyen d'y reconnaître sa part de rédaction. Celles de la marquise du Châtelet pourraient bien être entièrement supposées.

I

LETTRE LXXXIX DU RECUEIL DUVERNET.

La marquise du Châtelet à l'abbé Moussinot.

« M. de Voltaire est malade, Monsieur. Il vous fait mille amitiés, et vous prie de lui envoyer une petite cave de bouteilles d'eau à la reine de Hongrie et à la bergamotte, deux bouteilles de gouttes d'Angleterre, et un flacon d'eau de luce au scarabée. Comme ces trois choses sont pour sa santé, qui est fort dérangée depuis quelque temps, il vous prie, et moi aussi, que l'envoi ne souffre pas de retard, etc.

« BRETEUIL DU CHATELET.

« Cirey, 11 septembre 1739. »

II

LETTRE CI DU RECUEIL DUVERNET.

La marquise du Châtelet à l'abbé Moussinot.

« Bruxelles, 14 février 1741.

« Je vous rends bien des grâces, Monsieur, de la jolie petite commission que vous avez bien voulu remplir ; j'en suis très-contente, et j'imagine qu'une demi-heure employée, à notre premier voyage de Paris, à retoucher le portrait sur la personne même, le rendra parfait autant qu'un profil puisse l'être. J'espère qu'à présent que vous avez le portrait, vous voudrez bien faire travailler à la miniature de ma bague. Je vous laisse le choix du peintre, et je ne la trouverai point chère, quoi qu'elle puisse coûter, si elle est bien ressemblante ; mais je vous supplie que le visage ne soit pas trop long, par proportion à la place, et de le faire remettre dans la bague avec une petite glace, de façon qu'il ne puisse plus tomber.

« Je vous prie aussi de me faire travailler une demi-douzaine de copies de celui de Barier, trois en vert et trois comme celle que vous avez envoyée pour modèle et qui est très-bien. Vous me les enverrez non montées, avec la bague, par une voie que je vous indiquerai. Je suis ravie de trouver cette occasion de vous assurer de tous les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur, etc.

« BRETEUIL DU CHATELET. »

III

LETTRE CXVI.

Voltaire à La Condamine.

« Paris, octobre 1749.

« Je lis en arrivant, mon cher ami, une lettre de vous, que je mets au rang de mes plus sensibles consolations, si j'en peux avoir jamais. J'ai perdu le soutien de ma malheureuse et languissante vie. J'arrive de Lorraine, accablé de désespoir et de maladies. Est-il possible que ce soit elle qui ait péri avant moi ! Je vous conjure de me venir voir, et de dire à M. Clairaut que j'ai beaucoup à lui parler. Adieu, mon très-cher philosophe. Il faut souffrir et voir souffrir, voir mourir et mourir : voilà notre partage.

« Je vous embrasse tendrement. »

Après tous les étonnements que j'ai certainement causés à mes lecteurs, je leur en prépare un dernier : ils en comprendront d'autant mieux la petite importance de mon livre.

Dans l'édition de Kehl (1784-1789), la première à peu près complète des Œuvres de Voltaire, les éditeurs insérèrent vingt-huit des cent sept lettres sérieusement caricaturées par Duvernet. Ils commencèrent par les trois premiè-

res et finirent par la cent cinquième (centième du manuscrit 15.208), en y réunissant vingt-quatre lettres choisies parmi celles numérotées de 4 à 104.

Ils y joignirent la lettre à milord Harvey, la première et la huitième à La Condamine, les deux lettres à Bourgelat, la lettre à Guyot de Merville et celle de Guyot de Merville à Voltaire.

De l'année 1789 jusqu'à nos jours, trente à quarante éditions, de plus en plus complètes, ont paru successivement.

Sans m'arrêter à aucune, je passe à celle de Beuchot.

Cet éditeur, devenu célèbre, a fait passer le recueil tout entier dans son édition, ci.. . . . . 125 lettres.

Moins, comme je l'ai dit ci-dessus, celles de Voltaire portant, dans le recueil Duvernet, les nos 93[1], 97 et 116[2], ci.	3 lettres.	
Et celles de la marquise du Châtelet, nos 89 et 101[3].	2	
Ensemble. . .	5 lettres.	5
Reste		120 lettres.

De plus, et probablement à l'imitation de ses prédéces-

1. On la trouvera plus loin sous le no CXXVII, telle que Voltaire l'a écrite, et non telle que Duvernet l'a remaniée.
2. On les a lues ci-dessus.
3. On les a également lues ci-dessus.

seurs, il a partagé la deuxième en deux lettres distinctes[1], et il a bouleversé le classement de Duvernet.

Furne, dans son édition [2] de la même époque, n'a intercalé que soixante-dix lettres du recueil Duvernet, en partageant également la deuxième en deux lettres.

MM. E. Bavoux et A. François ont publié [3] dix-sept lettres de Voltaire, empruntées au manuscrit 15.208, mais copiées en y laissant un certain nombre de lacunes.

M. Georges Avenel, dans l'édition du journal *le Siècle*,

a reproduit les lettres de l'édition Beuchot	120
Moins seize d'entre elles, qu'il a remplacées par un pareil nombre de lettres du recueil E. Bavoux et A. François, et il y a ajouté six fragments de lettres copiés dans le manuscrit 15.208.	6
Total.	126

Et ces trois derniers éditeurs des Œuvres *complètes* de Voltaire, comme tous leurs prédécesseurs, n'ont pas songé à recourir au manuscrit de la Bibliothèque nationale, bien que les abominations de Duvernet aient été signalées depuis longtemps! J'ai la faiblesse d'ajouter qu'elles n'avaient pas encore été soumises à la pénible analyse dont je crains

1. Lettres 436 et 470 dans Beuchot.
2. Devenue celle de Didot.
3. *Voltaire à Ferney.*

de n'avoir donné qu'une idée insuffisante, et j'espère avoir bien mérité de tous les admirateurs de l'Épistolaire sans rival, en me chargeant de la tâche devant laquelle ont reculé mes devanciers, en mettant fin à une mystification qui dure depuis bientôt un siècle, en remontant, par une bonne action... *littéraire*, à la vérité si longtemps et si outrageusement violée...

Quelques esprits chagrins me pourront reprocher de n'avoir point supprimé, à l'imitation de Duvernet, les lettres les moins intéressantes, afin de leur offrir un livre simplement *amusant*. Hélas ! dès longtemps je me suis reconnu incapable de marcher, même de très-loin, sur les traces d'un pareil artiste en falsification, et j'ai dû me résigner à ne retrancher point un seul mot du manuscrit. J'ai dû même me résigner à conserver la lettre XCII, malgré une grossièreté d'autant plus regrettable qu'elle est loin d'être spirituelle. Puissent les bons esprits applaudir au parti que j'ai adopté ! Je leur donne les moyens de se faire, chacun à soi-même, une part de lecture appropriée à son tempérament *voltairien*, sans ôter aux plus déterminés la faculté d'embrasser l'ensemble d'une correspondance importante, publiée pour la première fois dans sa vérité absolue.

Je me suis cependant permis de rectifier l'orthographe souvent fantasque du grand écrivain. J'ai subdivisé en plusieurs paragraphes quelques pages ou parties de pages,

dans lesquelles Voltaire passait brusquement d'un sujet à un autre, sans aller à la ligne. J'ai remplacé par des points, dans la lettre XCII, trois voyelles et trois consonnes désagréablement unies entre elles. J'ai changé ou complété dans les lettres VIII, XX et XXIII du manuscrit des dates fausses ou insuffisantes. Toutes celles qu'on trouvera entre parenthèses y ont été placées par le littérateur qui a fait le classement général de la correspondance. J'ai cru indispensable de les reproduire sous cette forme, sans prétendre garantir l'exactitude des dates reconstruites. J'ai conservé à toutes les lettres les numéros du manuscrit, sauf pour douze d'entre elles que mes trois rectifications de dates m'ont obligé à déplacer.

La lettre	8	est devenue	19
—	9	—	8
—	10	—	9
—	11	—	10
—	18	—	20
—	19	—	21
—	20	—	16 bis
—	21	—	22
—	22	—	23
—	23	—	18
—	150	—	11
—	151	—	150

J'ai donné le numéro 108 bis à la lettre oubliée entre 108 et 109.

Enfin j'ai désigné par un C un très-petit nombre de notes ajoutées par moi.

Ma préface terminée, il me reste à justifier l'importance que me semble présenter la révélation et la publication des *vraies* lettres de Voltaire à l'abbé Moussinot.

En dehors du plaisir, peut-être puéril, d'y trouver Voltaire s'occupant à la fois de travaux littéraires et scientifiques, de querelles de pamphlétaires, de menus détails de *ménage*, allant de la poudre à poudrer au télescope, et suffisant à tout avec sa précision si connue, et avec son insistance implacable pour les moindres bagatelles, ces lettres démontrent une fois de plus la vanité des accusations de mauvaise foi, de friponnerie, lancées contre le grand incrédule par les libellistes anciens et modernes.

En effet, le plus galant homme avouerait hautement les opérations dont Voltaire s'entretient pendant cinq années avec l'abbé Moussinot. Il achète et il vend quelques valeurs publiques, sans qu'on puisse découvrir la plus légère trace de marchés à terme, d'opérations aléatoires. Il prête ses capitaux à cinq pour cent en comptes courants, à dix pour cent en viager, taux qui n'avait rien d'exorbitant pour l'époque, puisque, dès l'année 1730, il

l'avait obtenu de son ami, de son *protecteur*, le duc de Richelieu.

Ses placements opérés, Voltaire devenait le plus débonnaire des capitalistes. Il tolérait des retards de deux, trois, quatre, dix ans dans le paiement des arrérages qui lui étaient dus. Bien plus, il tolérait d'incompréhensibles abus de confiance, tels que des annulations frauduleuses d'hypothèques loyalement exigées et consenties. Il parle à chaque instant de poursuites à exercer, et il en exerce quelques-unes ; mais il est évident, par les retards mêmes de ses débiteurs, qu'il ne s'y résignait qu'après avoir épuisé tous les moyens d'obtenir d'eux, à l'amiable, le remboursement, dès longtemps arriéré, de ce qui lui était légitimement dû. S'il perdait définitivement un capital engagé, il ne s'en affectait point ou s'en consolait par une de ses plus spirituelles plaisanteries. Sous ce rapport, il n'a jamais montré une philosophie pratique de meilleur aloi que dans sa lettre CXXXVI, célèbre depuis longtemps, bien que le texte exact n'en fût pas encore connu.

Autre vérité à constater :

Voltaire conservait avec ses inférieurs les formes câlines, courtisanesques même qu'on lui a parfois reprochées dans ses lettres aux puissants de la terre. Il prie l'abbé Moussinot; il le prie instamment; il le supplie: il le supplie instamment; il le conjure; il s'excuse; il lui demande pardon; il le remercie sur tous les tons, etc., etc. Aucune différence, quant à la forme de son

urbanité, entre ses correspondants assis sur le trône, et son obscur correspondant du cloître Saint-Merry. On ne peut trop admirer, du reste, le zèle, le dévouement, la capacité de ce malheureux abbé Moussinot, que Voltaire, avec des harcellements à désespérer un homme moins placide, chargeait des commissions les plus diverses, les plus compliquées, les plus difficiles.:. et les plus admirablement bien remplies.

Mais si Voltaire, par sa fiévreuse organisation, était le persécuteur infatigable de tous ceux qui se dévouaient à lui, sans pouvoir les lasser, tant sa séduction était irrésistible, disons qu'il ne recevait pas en ingrat les services rendus par les humbles. Il alloue à l'abbé Moussinot le double de la redevance que lui accordait le chapitre Saint-Merry, indépendamment du remboursement de ses faux frais de toute nature, sur lequel il insiste en vingt endroits différents. Il l'autorise à puiser dans sa caisse, pour son compte personnel, et le remercie d'y avoir fait un emprunt. Plus tard, il lui procure une commission de dix pour cent (trois cents livres) sur l'impression de l'*Anti-Machiavel*. Plus tard encore, il lui donne deux mille livres en nue propriété, et l'on peut, sans grande témérité, supposer que pendant ses courts séjours à Paris, de 1736 à 1741, il lui accorda des gratifications sur lesquelles leur correspondance n'avait pas à revenir. Il se laissa entraîner, certainement pour lui complaire, à des spéculations de tableaux, dont le bénéfice se partageait, selon toute probabilité,

entre eux [1]. Dans une occasion, elles tournèrent mal :

« Eh bien! écrit Voltaire, le mal est médiocre, et le plaisir de vous voir ne peut être trop payé. »

Ces mêmes lettres démontrent encore avec quelle réserve il faut accueillir les accusations de légèreté tant prodiguées à Voltaire. Sans prétendre métamorphoser en bénédictin un aussi prodigieux artiste, on doit reconnaître qu'à l'époque où les sciences exactes semblèrent l'absorber tout entier, il créa à grands frais, à Cirey, un cabinet de physique, de chimie, d'astronomie, et s'attacha un savant pour être dirigé dans ses études. Quand il voulut concou-

1. Je me rencontre dans cette conjecture avec l'abbé Maynard, ennemi passionné de Voltaire (*Voltaire, sa Vie et ses Œuvres*, t. II, p. 346).

On lit à la page 345 du même volume : « Quant à l'abbé, il perdit d'abord, à son commerce avec Voltaire, ses fonctions de trésorier de Saint-Merry, dont les chanoines le dépouillèrent, *dès qu'ils eurent appris* qu'il le cumulait auprès du philosophe ; et il dut attendre deux ans pour être remis dans son emploi d'*Hierophanta...* »

L'abbé Maynard oublie qu'à la page 343 il vient d'établir l'existence de relations d'affaires, dès 1727, entre Voltaire et l'abbé Moussinot.

Il oublie que, dans la première lettre du manuscrit, 8 mars 1736, Voltaire envoie à l'abbé Moussinot une quittance générale indiquant une continuité d'opérations financières antérieures.

Il oublie que pas un seul mot de la correspondance ne peut faire soupçonner une coïncidence quelconque entre la destitution prononcée par le chapitre et l'acceptation du nouveau mandat conféré par Voltaire ; il oublie d'expliquer comment le chapitre, après avoir destitué l'abbé Moussinot au commencement de ses grandes relations avec Voltaire, aurait été assez inconséquent pour le rétablir dans ses fonctions de trésorier, en janvier 1738, sans exiger de lui une renonciation préalable à tout commerce avec Voltaire, et en le laissant, au contraire, persévérer pendant plusieurs années encore dans son emploi d'*Hierophanta*.

Mais malheureusement l'abbé Maynard n'a pas oublié le procédé d'attaque le plus usité contre Voltaire : il lui a imputé, comme vrai, un fait qu'il a simplement supposé.

rir à un prix fondé par l'Académie des sciences, il se livra aux études préparatoires les plus sérieuses ; il fit venir une collection de livres de physique ; il fit consulter par l'abbé Moussinot plusieurs savants de l'époque, notamment Fontenelle ; il multiplia ses expériences ; il constata avec fermeté les erreurs relatives à la prétendue combinaison du feu avec les métaux ; il toucha presque à la découverte des *oxydes*. S'il y fût parvenu, il eût passé à la postérité avec une auréole de savant aussi brillante que son auréole de littérateur. Ajoutons, pour rester dans le vrai *absolu*, que ses travaux, ses consciencieuses études, à l'occasion de son Mémoire sur la préparation du feu, démontrent qu'à cette époque son *bagage* scientifique était encore assez léger.

Mais ce qui dans cette correspondance charmera le plus une certaine classe de lecteurs, c'est la puissance des affections de Voltaire, même alors qu'en proie à une passion haineuse il eût voulu se soustraire à l'esclavage du cœur.

Au moment où commence la cruelle affaire Desfontaines, Voltaire entre dans la plus violente, la plus continue de ses fureurs. Il veut revenir à Paris. Il adresse à l'abbé Moussinot les lettres les plus virulentes [1] ; mais, au milieu de ses emportements, il conserve assez de calme pour lui dire :

1. Rien de plus vivant, de plus *tumultueux* dans la correspondance qui va suivre. Je les recommande tout spécialement à mes lecteurs.

Lettre CII : « Écrivez-moi que cette affaire demande absolument ma présence à Paris, et brûlez ma lettre. »

Lettre CIII : « Écrivez toujours qu'on ne peut rien faire sans ma présence, et recommandez à Dumoulin de m'écrire de même, et cela, de la manière la plus forte. »

Lettre CVI : « Il est affreux qu'on ne veuille pas me laisser aller, mais enfin l'amitié l'emporte... »

Et il reste à Cirey, enchaîné par sa tendresse pour madame du Châtelet.

LES VRAIES LETTRES

DE VOLTAIRE

A L'ABBÉ MOUSSINOT

LETTRE Ire

A Cirey, ce 8 mars 1736.

Je vous envoie, mon cher abbé, votre quittance générale, assez inutile; mais la voilà toujours. Je ne sais pas pourquoi vous voulez que j'envoie tous les jours des reçus de si petites sommes à Pinga. N'a-t-il pas un livre où il met tout cela? N'est-il pas honnête homme? Ne m'en remets-je pas à lui? N'a-t-il pas de plus gros comptes à faire avec moi? Ne vaut-il pas mieux que vous soyez le maître absolu de tous ces arrangements?

J'accepte les Lancret et les Albane; je vous dirai quand il faudra les envoyer.

J'attends les quatre autres petites estampes pour Cirey. Pinga vendra les deux Marot, puisque la querelle survenue entre Thieriot et Launay a rendu la chose impraticable.

Voici une autre affaire, mon cher abbé. Je voudrais sous le dernier secret avoir quelque argent comptant chez un notaire discret et fidèle, qu'il pût placer dans l'occasion pour un temps, et que je pusse retrouver sur le champ en un besoin. Je suis très-mécontent du sieur Perret. Il a deux excellentes qualités pour un homme public : il est brutal et indiscret.

N'avez-vous point quelque notaire à qui vous pussiez vous confier? Il faudrait, je crois, que le tout fût sous votre nom : vous me donneriez seulement un mot de reconnaissance sous seing privé. Voyez, mon cher abbé, si vous pouvez me rendre ce service. Le dépôt sera petit à petit d'environ cinquante mille francs, d'ici à deux ans, et peut-être davantage.

Mandez-moi ce que vous aurez fait sur cela.

Vous savez combien je vous aime et je vous estime, et à quel point vous pouvez en tout compter sur moi.

LETTRE II

A Cirey, par Vassy, ce 21 mars 1736.

Mon cher abbé, j'aime mieux mille fois votre coffre fort que celui d'un notaire; il n'y a personne à qui je me fiasse dans le monde autant qu'à vous; vous êtes aussi intelligent que vertueux; vous étiez fait pour être le procureur général de l'*Ordre* des Jansénistes, car vous savez qu'ils appellent leur union l'*Ordre :* c'est leur argot; chaque communauté, chaque société a le sien. Voyez donc si vous voulez vous charger de l'ar-

gent d'un indévot. Vous pourrez dans l'occasion en faire de bons marchés de tableaux; vous m'emprunterez de l'argent dans votre coffre; vous me direz : j'ai besoin de cinq cents livres, de six cents livres, et vous m'en donnerez une note; vous aurez une bonne clé du coffre bien fermé; vous aurez un petit registre à part; vous augmenterez le commerce de Pinga, comme vous le jugerez à propos; vous serez mon surintendant, en quelque endroit que je sois; je vous donnerai d'abord un billet pour prendre chez Perret tout ce qui y sera; je vous enverrai des procurations pour toucher d'autre argent; Dumoulin vous en donnera aussi, et le portera chez vous. Tout sera dans le plus profond secret; nous pouvons avoir, l'un de l'autre, des nouvelles en quatre jours. Mandez-moi si cette charge vous plaît et comment va le commerce de Pinga.

Aimez-moi, et resserrez les nœuds de notre amitié par la confiance et pàr les services réciproques.

LETTRE III

A Cirey, ce (12 avril 1736).

Grand merci, mon cher correspondant. Faites faire d'abord deux bonnes copies, après quoi nous en ferons d'autres; mais voici ce que je voudrais : que la première copie se fasse avec tout le savoir-faire et toute l'habileté de la copiste, afin qu'elle puisse servir d'original aux autres. Dès que cette première copie serait faite, je vous prierais de la faire examiner et retoucher par Latour.

Cependant vous m'enverriez mon original bien encadré, bien empaqueté, et, sur cette première copie, vous me feriez faire une mignature pour porter en bague. Le plus tôt, mon cher abbé, en cette affaire, comme en tout, sera le mieux.

Faites partir la caisse sur-le-champ, je vous en supplie.

Ajoutez, à la *Connaissance des temps*, l'*Histoire de l'astronomie* par M. Cassini, qui se vend, je crois, chez le même libraire, et les tomes de l'Académie des sciences, années (tache d'encre) et 1732, que vous devez, je crois, avoir. Si vous ne les avez pas, il faut les acheter.

Ajoutez à la douzaine et demie de citrons, une douzaine d'oranges.

Prenez la bouteille de garu chez Geoffroy : c'est votre voisin. Cela doit être bon.

Voilà, je crois, mon cher ami, toutes mes fantaisies. Faites-moi, je vous le demande en grâce, une réponse prompte sur tout cela.

Vous allez donc dans le royaume [1] de M. Oudry? Je voudrais bien qu'un jour il voulût faire exécuter *la Henriade* en tapisserie ; j'en achèterais une tenture : il me semble que le temple de l'Amour, l'assassinat de *Guise*, celui d'*Henri III* par un moine, *saint Louis* montrant sa postérité à *Henri IV*, sont d'assez beaux sujets de dessin : il ne tiendrait qu'au pinceau d'Oudry d'immortaliser *la Henriade*. Il faut que vous fassiez encore cette affaire.

Adieu, mon cher ami.

1. La manufacture de tapis de Beauvais. — C.

LETTRE IV

(Commencement de mai 1736.)

Vous voilà sans doute revenu de votre palais de Minerve, établi à Beauvais par le Zeuxis des animaux. Songez donc un peu à présent, mon cher ami, à votre solitaire de Champagne. Vous m'avez parlé autrefois d'une certaine caisse, d'une certaine douzaine d'oranges et de citrons, qui seront pourris. Qu'est-ce donc que tout cela est devenu? J'ai écrit à M. votre frère pour le portrait en bague, mais point de réponse encore.

Voici un manuscrit que je vous envoie. Je vous prie d'envoyer chercher par votre frotteur un jeune homme nommé Baculard d'Arnaud, qui demeure chez M. Delacroix, rue Mouffetard, troisième porte cochère. Donnez-lui, je vous en prie, ce manuscrit, et faites-lui de ma part un petit présent de douze francs. C'est un jeune homme qui est écolier externe au collége d'Harcourt. Je vous prie de ne point négliger cette petite grâce que je vous demande. Il y a aussi, ci-inclus, un petit paquet pour la Hollande.

Vous savez que la grande affaire de Bouillé-Ménard n'avance point. Envoyez, je vous prie, M. Robert chez M. de Surville, intendant de M. de Richelieu, pour savoir au vrai à quoi cela tient, et ce qu'il faut que je fasse. Si cela est nécessaire, je vous conjure d'y aller vous-même. M. Bégon et l'avocat sont-ils payés? Vous ne m'en avez point parlé.

Parlez-moi aussi de mon portrait.

Je vous ai envoyé un billet de trois cent soixante livres à acquitter, mais c'est quand vous aurez de l'argent.

S'il y a quelque chose de nouveau, mandez-le-moi. Je vous embrasse tendrement.

LETTRE V

(Ce 22 mai 1736.)

Pour vous punir, mon cher ami, de n'avoir pas envoyé chercher le jeune Baculard d'Arnaud, étudiant en philosophie au collége d'Harcourt, et demeurant chez M. Delacroix, rue Mouffetard, pour vous punir, dis-je, de ne lui avoir pas donné l'épître sur la Calomnie, et douze francs, je vous condamne à lui donner un louis d'or, et à l'exhorter de ma part à apprendre à écrire, ce qui peut contribuer à sa fortune.

C'est une petite œuvre de charité, soit chrétienne, soit mondaine, qu'il ne faut pas négliger.

Que dites-vous de ce petit Lamare, qui est venu escroquer de l'argent chez vous par un mensonge, et qui ne m'a pas écrit depuis que j'ai quitté Paris? L'ingratitude me paraît innée dans le genre humain, bien plus que les idées métaphysiques dont parlent Descartes et Mallebranche.

J'attends de vos nouvelles avec impatience, et je vous embrasse de tout mon cœur.

J'écris au jeune d'Arnaud. Au lieu de vingt-quatre

francs, donnez-lui trente livres quand il viendra. Je vais vite cacheter ma lettre, de peur que je n'augmente la somme.

Reçu trente livres. Signé Baculard d'Arnaud.

LETTRE VI

Ce 7 (juin 1736).

Mon cher abbé, vous avez grande raison d'être plus content du jeune homme à qui vous avez donné de l'argent, que du sieur Lamare, et je crois leurs caractères fort différents. Je crois dans l'un encourager la vertu; je ne vous dis rien de l'autre : vous le connaissez; c'est à vous d'en juger.

Je vous prie de mettre une douzaine de livres de café dans le ballot que vous voulez bien m'envoyer : je vous serai très-obligé.

Je compte que vous m'enverrez incessamment au moins un de mes portraits. Mandez-moi un peu, mon cher abbé, ce qu'on fait de mon maigre visage. Je ne m'y intéresse guère, mais mes amis en ont quelque envie, parce qu'il appartient à un homme dont ils connaissent le cœur.

Je vous prie, si vous avez de l'argent à moi, de donner cent livres à M. Berger, qui vous rendra cette lettre, et, si vous ne les avez pas, de vendre vite quelqu'un de mes meubles pour les lui donner, dussiez-vous lui donner cinquante livres une fois et cinquante livres une autre fois. Ayez la bonté de lui faire ce plai-

sir : je lui ai une grande obligation de vouloir bien s'adresser à moi. Le plus grand regret que j'aie dans le dérangement où Dumoulin a mis ma fortune, est d'être si peu utile à des amis tels que M. Berger. Enfin il faut songer à ce qui me reste, plus qu'à ce que j'ai perdu, et tâcher d'arranger mes petites affaires de façon que je puisse passer ma vie à être un peu utile à moi et à ceux que j'aime.

Je vous embrasse tendrement, mon cher abbé.

LETTRE VII

Ce 13 à Cirey (juin 1736).

Je vous supplie instamment, mon cher abbé, sitôt la présente reçue, de vouloir bien envoyer chez mademoiselle Quinault, rue d'Anjou, près de la rue Dauphine, ce joli petit secrétaire que je lui avais destiné. Il n'y a qu'à le faire laisser simplement chez elle, et faire dire que c'est de ma part. S'il y avait quelque chose à raccommoder pour le rendre plus propre, je vous prie d'y faire retoucher dans l'instant. Il faut tâcher que l'homme qui portera ce présent ne laisse pas à mademoiselle Quinault le temps de le refuser, et qu'il s'enfuie bien vite, dès qu'il l'aura donné à quelqu'un de la maison.

Vous ne me mandez rien ni des mémoires de l'Académie des sciences, ni de ce maigre visage. Courage donc, paresseux. Écrivez à votre ami.

LETTRE VIII[1]

A Cirey, ce 16 juillet 1736.

J'écris, mon cher abbé, à M. Bégon, pour le remercier de ses soins, et pour lui dire que c'est par devant le juge de Joinville que je consommerai l'affaire du procès contre d'Hombre.

Si vous voyez M. Robert, je vous prie de lui recommander l'affaire de Bouillé-Ménard. C'est une antienne qu'il lui faut répéter souvent.

Vous ne lui donnez sans doute de l'argent pour cette affaire qu'en connaissance de cause. Je vous remercie de la gratification faite à Lamare, d'autant plus que c'est la dernière que mes affaires me permettent de lui accorder.

Je vous ai prié de faire acheter par M. votre frère la *Physique* de Musschenbroek, et de la faire porter chez M. Melon au Carrousel.

J'ajoute à cette prière celle de me faire acheter une petite table à écran, qui peut servir à la fois d'écran et d'écritoire, et de la faire porter de ma part chez madame de Winterfeld, rue Plâtrière, près des filles de Sainte-Agnès.

Souvenez-vous des deux petites tablettes à armoire pour mettre à côté d'une cheminée. Je veux que ce soit une chose très-commode et très-jolie.

Voilà-t-il assez de peines que je vous donne, mon cher ami !

1. Dans le manuscrit, cette lettre porte le nº 9. La lettre nº 8 se retrouve plus loin sous le nº 19. — C.

Ne vous donnez pas au moins celle d'aller chez Lechanteur.

M. du Châtelet doit vous donner pour moi un mandement de cent pistoles sur Bronod. Je vous prie de demander ce mandement à M. du Châtelet, quand vous le verrez ; car je serai obligé de tirer bientôt quelque argent sur vous. Du reste mes affaires, comme vous savez, sont très-simples et très-aisées. Il n'y a que l'affaire de Bouillé-Ménard qu'il faudra poursuivre avec chaleur, et faire assigner madame Daubigné, tutrice des enfants à qui Bouillé-Ménard appartient, car voilà le terme expiré auquel on me doit déjà huit mille francs, selon l'énoncé de l'arrêt.

On m'a renvoyé plusieurs lettres de l'hôtel d'Orléans.

Je vous prie d'envoyer à M. Goy, avocat qui demeure au rez-de-chaussée, l'argent du port de ces lettres, qu'il a bien voulu avancer pour moi. Il sera sensible à cette attention.

Avez-vous retiré mon portrait? Avez-vous fait commencer les copies? Le ferez-vous graver?

Adieu, mon ami. J'en use avec vous, comme je vous prie d'en user avec moi. Je voudrais bien être assez heureux pour recevoir quelqu'un de vos ordres.

LETTRE IX [1]

Ce 30 juillet (1736).

Je reçois, mon cher abbé, votre lettre du 28. Je vous prie de ne vous laisser jamais entamer par le petit homme en question, et, si jamais il vient vous impor-

1. Dans le manuscrit, cette lettre porte le nº 10.

tuner, de lui répondre que vous n'avez point de commerce avec moi : cela coupe court.

A l'égard du sieur Robert, je ne vous ai jamais mandé que M. de Richelieu révoquât en doute l'opposition de M. de Laverdi, mais que M. de Richelieu m'avait assuré que cette affaire était accommodée et entièrement terminée. M. de Richelieu m'a même ajouté dans sa lettre que *mon homme d'affaires se faisait de fête, et que je n'avais plus rien à discuter avec M. de Laverdi.* Je vous supplie de vouloir bien vous éclaircir de cette vérité.

La petite table avec écran que je vous ai supplié d'acheter pour *madame de Winterfeld, rue Platrière près Saint-Jacques,* est une bagatelle. Il la faut très-simple et à très-bon marché.

Vous pouvez mettre à mon portrait une demi-glace. Pardon de mes importunités. Si vous savez quelques nouvelles, ayez la bonté de me les mander.

Je suis très-fâché qu'on n'ait pas fait marché avec le peintre. Dorénavant je ferai des marchés pour tout, fût-ce pour des allumettes, car les hommes abusent toujours du peu de précaution qu'on a pris avec eux.

Je vous ai écrit, mon cher abbé, par le dernier ordinaire au sujet de quelques petites commissions, dont je vous chargeais encore avec une indiscrétion qui n'est pardonnable qu'à l'amitié. Je vous y parlais de l'affaire de Bouillé-Ménard. Je vous renouvelle toutes mes instances.

Je vous embrasse.

Je n'entends parler ni d'affirmation, ni de l'affaire d'Hombre : tant mieux. Tout ce qui est affaire est insupportable.

LETTRE X[1]

Ce 31 (auguste 1736).

J'ai oublié, mon cher ami, parmi tous les plaisirs que je vous ai demandés, celui de me faire savoir quel est le sujet du prix proposé cette année par l'Académie des sciences. Je m'adresse à vous, de peur que, si j'écrivais à quelque académicien, on ne pensât que je veux composer pour les prix. C'est une chose qui ne convient ni à mon âge, ni à mon peu d'érudition. Je suis chargé de savoir quel est le sujet du prix, par un ami qui demande un secret inviolable. Je ne connais point d'homme plus secret que vous. Ainsi ce sera vous, s'il vous plaît, qui nous rendrez ce service. Vous serez informé de la chose à l'imprimerie royale. Il y a je crois des programmes imprimés qu'on vous donnera. Le portier de l'Académie des sciences pourrait aussi faire votre affaire.

Nouvelle importunité, mais nouvelle grâce qu'il faut que vous me fassiez.

Passez, je vous prie, chez Dumoulin[2]. Vous pourrez prendre l'occasion du billet de M. de Bellemare, payable en septembre. Sachez s'il est vrai que ce petit Lamare que j'ai accablé de bontés se déchaîne aussi contre moi. Parlez à Dumoulin avec bonté : il doit bien rougir de

1. Dans le manuscrit, cette lettre porte le n° 11.

2. Voltaire a écrit *De*moulin plus souvent que *Du*moulin. Beuchot et ses devanciers ont adopté le premier nom : j'ai cru devoir adopter le second, comme étant beaucoup plus répandu que le premier. — C.

son procédé avec moi. Il m'emporte vingt mille francs [1], et veut me déshonorer, et, pour comble, il faut encore l'apaiser, car, en perdant vingt mille francs, il ne faut pas acquérir un ennemi.

Envoyez-moi donc vite mon portrait.

Adieu, mon très-cher abbé, je vous embrasse en vous demandant bien pardon.

LETTRE XI [2]

Voltaire à M. Dubreuil.

A Cirey en Champagne, ce 29 octobre (1736).

En cas que M. l'abbé ne soit pas à Paris, M. Dubreuil est prié très-instamment de vouloir bien aller chez le sieur Jolivet, marchand papetier rue de Bussy, et d'y acheter une rame de papier de ministre et une rame de papier à lettre in-4°, doré, le tout papier d'Hollande (*sic*); cinquante plumes taillées, bouts d'ailes,

1. Dans l'édition de Kehl, t. LXX, p. 188, on lit :

« Je soussigné reconnais que M. de Voltaire ayant prêté à ma femme et à moi la somme de *vingt-sept mille livres*, et vu le mauvais état de nos affaires, ayant bien voulu se restreindre à la somme de *trois mille livres* par contrat obligatoire, passé entre nous chez *Ballot*, notaire, le 12 de juin 1736, il nous a remis et accordé 750 livres restant des trois mille à payer, et m'en a donné une rétrocession pleine et entière. » « Ce 19 de janvier 1743 ». « Signé : *Demoulin* ».

Il y a désaccord entre la somme énoncée dans la lettre XI, et celle énoncée dans l'acte ci-dessus.

Voltaire a-t-il perdu vingt mille ou vingt-quatre mille francs? On ne pourrait le savoir qu'en retrouvant l'acte passé chez le notaire Bellot.— C.

2. Cette lettre, l'avant-dernière du manuscrit, où elle porte le n° 150, est placée à la suite de la dixième à cause de sa date. — C.

douze bâtons de cire d'Espagne à l'esprit de vin. Il faut avoir la bonté de mettre le tout bien empaqueté au carrosse de Bar-sur-Aube. Le sieur Jolivet fera lui-même le paquet. L'argent sera remboursé à M. Dubreuil par M. l'abbé Moussinot.

M. de Voltaire attend avec impatience des nouvelles de la caisse qu'on a dû lui envoyer, et du portrait en question.

M. Dubreuil est prié de mettre l'incluse à la grande poste, et d'envoyer à Cirey la lettre qui viendra à M. Delafosse.

Mille compliments à toute la famille.

LETTRE XII

(Commencement de novembre 1736.)

Mon cher abbé, lisez attentivement ma lettre, je vous en prie, et répondez article par article.

1° Il y a plus de deux mois que je vous donnai avis qu'on tirerait sur vous un billet de trois cent soixante livres, et vous ne me fîtes point de réponse.

2° Il y a un mois que je vous prie de me mander à qui vous avez remis la caisse de livres et de bougies, dont je n'entends point parler du tout : je ne sais où elle est.

3° Est-ce de mon argent que vous avez payé les glaces dont vous me parlez? Pourquoi ces glaces sont-elles venues, et que ma caisse est restée?

4° Je vous prie de faire rendre ces lettres à leurs adresses, et d'envoyer à la poste celles qui y sont destinées.

5° Il y a un chevalier de Mouhi, qui demeure à l'hôtel Dauphin, rue des Orties; ce chevalier de Mouhi veut m'emprunter cent pistoles, et je veux bien les lui prêter. Je n'ose vous prier de l'aller voir : vous me feriez un grand plaisir; vous me diriez ce que c'est que cet homme. Soit qu'il vienne chez vous, soit que vous alliez chez lui, je vous prie de lui dire que mon plaisir est d'obliger les gens de lettres, quand je le peux; mais que je suis actuellement très-mal dans mes affaires; que cependant vous ferez vos efforts pour trouver cet argent, et que vous espérez que le remboursement en sera délégué de façon qu'il n'y ait rien à risquer; après quoi vous aurez la bonté de me mander le résultat de ces préliminaires.

6° Je vous prie de me mander si on fait mon portrait en bague;

7° Aurai-je papier, plumes, manteau de lit? Je me flatte que ce manteau sera acheté par Mme Dubreuil.

8° Je vous demande pardon de tant de détails, et je vous aime de tout mon cœur;

9° Il faut encore ajouter qu'il viendra chez M. Dubreuil une lettre à l'adresse de M. Delafosse : il faudra me l'envoyer. Mille compliments à toute la famille.

Encore un petit mot : M. Dubreuil, quand il m'écrit, écrit toujours, *par Bar-sur-Aube*. C'est *par Vassy* qu'il faut écrire. Bar-sur-Aube est le chemin du coche, et, Vassy, de la poste.

LETTRE XIII

Ce 10 (novembre 1736), à Cirey.

Le dernier article de ma dernière lettre était 9°.

10° M. Berger viendra chez vous, mon cher abbé. Vous aurez la bonté de lui donner la petite pendule d'or moulu qui vient de chez Dausserre. Je songe toujours aux tapisseries de *la Henriade*. Chevalier ne pourrait-il pas en venir exécuter les dessins à Cirey? En sait-il assez pour cela?

Oudry est bien cher; mais en faisant faire deux tentures, ne pourrait-on pas avoir meilleur marché? Si M. de Richelieu me paie, il faudra mettre là mon argent. Le visage de *Henri IV* et celui de *Gabrielle d'Estrée* en tapisserie ne réussiront pas mal. Les bons Français voudront avoir de ces tapisseries-là, surtout si les bons Français sont riches. Je pourrais même en faire trois tentures. Je crois qu'à présent nous n'avons guère de nippes, et guère d'argent; mais le saint temps de Noël nous donnera, j'espère, quelque consolation.

J'attends de vos nouvelles.

Si on venait vous apporter une lettre pour M. Delafosse, ne faites pas semblant de me connaître, ni que ce M. Delafosse soit connu de moi, et envoyez la lettre dans votre paquet à Cirey.

Adieu, mon très-cher abbé.

LETTRE XIV

Ce (17 novembre 1736).

J'ai envoyé à Troyes, mon cher abbé, j'ai payé les frais d'un procès que je n'avais pas fait, et j'ai eu mon ballot de livres.

J'ai eu aussi celui où était mon portrait. Je voudrais qu'il fût un peu plus empâté et plus vif de couleurs. Pourriez-vous en faire exécuter quelque copie un peu plus animée ? On dit qu'il y a, à Paris, un homme qui fait lès portraits en bague d'une manière parfaite. J'ai vu un portrait de *Louis XV*, de sa façon, très-ressemblant. Vous trouverez impertinent que la même main peigne le Roi et moi chétif; mais on le veut et j'obéis. Ayez donc la bonté de déterrer cet homme. Envoyez de ma part savoir où il demeure, à M. le chevalier de Villefort, chez M. le comte de Clermont. Mais pourquoi Chevalier ne pourrait-il pas travailler sous mes yeux ? On dit du bien de lui, et il n'a pas encore assez de talent pour être indocile.

Si Boucher voulait venir travailler à Cirey, nous lui ferions faire cinq tableaux de *la Henriade*. Ensuite quinze aunes de courre (?) en tapisserie coûteraient environ sept mille francs, et quinze cents ou deux mille francs pour le peintre. Le tout ne reviendrait peut-être pas à dix mille francs; mais nous en raisonnerons plus à fond.

En attendant, j'accepte le marché que vous me pro-

posez de la succession de la Verchère. Je m'en rapporte à vous, mais où mettrez-vous les effets? Écrivez-moi sur cela vos idées, et suivez-les.

Vous m'avez fait un grand plaisir de m'emprunter un peu d'argent : tout ce que j'ai est à votre service.

Si ce chevalier de Mouhi vient vous voir, dites-lui que je suis prêt à lui faire tous les plaisirs qui dépendront de moi, mais ne lui donnez pas des espérances trop positives, et ne vous engagez pas.

Envoyez-moi, je vous prie, par le coche deux belles et très-grandes boucles de souliers à diamants; des boucles de jarretières à diamants; deux des grandes ou quatre petites estampes de mon petit visage.

Je vous embrasse tendrement, mon cher abbé.

Je vous demande en grâce de renvoyer à M. Berger son billet avec une petite excuse de ne l'avoir pas fait plus tôt. Il demeure à l'Hôtel Soissons.

LETTRE XV

24 (novembre 1736).

Je suis depuis huit jours sur le point de partir à chaque moment, pour aller trouver le prince de Prusse, qui m'a fait l'honneur de m'écrire souvent pour m'inviter d'aller à sa cour passer quelque temps.

Suspendons tout projet de tapisserie jusqu'à nouvel ordre, et que M. Oudry ne fasse rien, sans un plus amplement informé. Faites-lui, je vous prie, mille compli-

ments de ma part. Vraiment je suis bien éloigné pour le présent d'acheter des tableaux.

Que veut dire l'article de votre lettre : « *J'ai neuf louis*, je vous *en dois bien* vingt-cinq, outre trois cents livres *que je vais prêter pour vous?* Cela veut-il dire que vous me devez vingt-cinq louis, et outre cela trois cents livres ? Cela veut-il dire qu'ayant emprunté vingt-cinq louis de mon argent, vous m'en rendez trois cents livres pour prêter au sieur de Mouhi? Ou bien enfin qu'il vous a été remboursé par Pinga ou autres trois cents livres pour mon compte, lesquelles trois cents livres vous prêterez à M. de Mouhi? Expliquez-moi cette petite équivoque.

A l'égard du tapis, il faudrait tâcher qu'il fût à peu près de onze sur onze pieds, ou de dix sur onze, ou de onze sur douze. Si on peut le couper et l'ajuster, comme vous dites, envoyez-le toujours à Cirey, avec les boucles bien brillantes et le canif.

Je reviens aux tapisseries de *la Henriade*. Trente-cinq mille livres, c'est beaucoup. Il faudrait savoir ce que la tapisserie de *Don Quichotte* a été vendue. D'ailleurs je ne veux point qu'on suive les estampes : il faut d'autres dessins. Il faudrait surtout que M. de Richelieu me payât mes cinquante mille livres, avant de songer à commencer.

Adieu, mon cher ami, je vous embrasse tendrement. Souvenez-vous des dix-huit livres pour d'Arnaud, et de ne prêter les trois cents livres que sur de bons billets. Dites au petit d'Arnaud que je suis malade, et ne peux écrire.

On m'apporte dans le moment un tapis de Chau-

mont. C'est mon affaire tout juste. Ainsi vous voilà délivré de cette charge.

Mais, au lieu de ce tapis, je vous prie d'envoyer quelqu'un chez un parfumeur nommé Provost, au Signe des parfums, rue Saint-Antoine. Qu'on achète chez lui un énorme pot de pâte, telle qu'il en fournit à madame la marquise du Châtelet. Mais, au nom de Dieu, qu'on n'aille point ailleurs que chez ce Provost.

Pâte, boucles feront un petit paquet pour Bar-sur-Aube, et point de tapis. Ayez la bonté d'y ajouter le *Traité de la pesanteur* du père Castel, qui se vend chez Caillau, rue Saint-Jacques.

Vous avez vu ou vous verrez le sieur chevalier de Mouhi. Vous lui avez donné ou donnerez trois cents livres, mais uniquement sur le billet de Dupuis, et promettrez trois cents autres livres incessamment. Vous lui direz, je vous supplie, qu'il envoie les petites nouvelles à Cirey deux fois par semaine, avec promesse de paiement tous les mois ou tous les trois mois. Recommandez-lui d'être infiniment secret dans son commerce avec moi.

Dites-lui qu'il envoie chez vous toutes les lettres qu'il m'écrira, et qu'il peut écrire en toute liberté. Vous m'enverrez ces lettres sous le couvert de madame Faveroles à Bar-sur-Aube : voilà dorénavant mon adresse.

Je vous embrasse tendrement.

Un petit mot encore : Si on pouvait vendre ces deux Marot, qui m'ont coûté cent écus! A l'égard de la pendule, M. Berger vous la doit rendre, et vous vous en déferez avec quelque ami pour de l'argent.

Pardon de toutes ces guenilles. Je suis un bavard bien importun ; mais je vous aime de tout mon cœur. Réponse sur tout cela à la dame de Faveroles.

LETTRE XVI

Ce 18 mars 1737.

Mon cher abbé, M. le marquis du Châtelet vous rendra, ou vous fera remettre celle-ci. J'ai de très-fortes raisons pour vous réitérer encore la prière de ne parler de mes affaires à personne, et surtout de dire que je suis en Angleterre.

J'ai encore quelques contrats, que M. le marquis du Châtelet vous remettra. Il y en a sur M. de Leseau de Rouen, sur M. le prince de Guise, sur M. de Goesbriant, sur M. le marquis d'Estaing. Vous aurez donc la bonté, mon cher ami, de joindre tout cela au reste de mes affaires.

Il y a trois ans que M. de Leseau ne m'a payé. Il est riche ; il a des terres. M. de Goesbriant commence à être à son aise ; il me doit cinq ans ; il peut me satisfaire. On lui a déjà fait une sommation, uniquement pour empêcher la prescription. Le prince de Guise me doit trois ans, sur quoi il n'a payé que treize cent trente francs ;

M. de Villars me doit une année au premier janvier dernier ;

M. d'Auneuil de même ;

M. d'Estaing de même; mais je crois que M. d'Estaing vient de payer à un de mes créanciers;

M. de Richelieu doit une année au premier avril prochain;

Arouet a payé l'année 1736;

On me doit ma rente viagère de 1736 échue en janvier dernier; mais il faut un certificat et je ne vous l'enverrai pas de sitôt.

Tout ceci bien établi, voici ce que nous avons à faire : je vous prie d'écrire une lettre circulaire sous le nom de votre frère à tous les créanciers [1], conçue à peu près en ces termes :

M. de Voltaire voyageant dans les pays étrangers, a un besoin extrême de la rente que vous lui devez. Il espère de votre générosité et de *votre amitié* que vous voudrez bien le payer. J'attends vos ordres, etc., Moussinot, rue de la Lanterne, derrière Saint-Merry.

M. de Richelieu n'aura point part à cette sommation, l'année n'étant pas encore échue; mais, dès qu'elle le sera, il faut écrire à son intendant, et établir un paiement annuel, de janvier en janvier. Il faut lui proposer de payer les trois quartiers depuis avril 1736 jusqu'à janvier 1737, auquel échoit le dixième, afin que dorénavant, à compter du premier janvier 1737, je sois payé sans retenue de dixième, puisque ce dixième a été aboli au premier janvier 1737.

Après deux lettres écrites à chaque créancier, à un mois l'une de l'autre, il faudra faire des commandements aux fermiers des terres sur lesquelles mes rentes sont

1. Non : à tous les débiteurs. — C.

déléguées. Je vous en enverrai la liste, et, pour le reste de ma vie, ce sera à ces fermiers que j'aurai affaire, le tout avec un mot d'excuse aux maîtres, de la part de M. Moussinot, votre frère.

A l'égard de la grande affaire de Bouillé-Ménard, j'attends de vos nouvelles ; mais voici quel est mon plan.

Je suis dans une situation à avoir toujours besoin d'une somme considérable que je puisse trouver sous ma main. Ainsi il y aurait à moi beaucoup d'imprudence à mettre dans le commerce de Pinga une partie forte qui serait trop longtemps à rentrer. Je vous prie même de n'y mettre que quatre ou cinq mille francs pour vous amuser, et surtout que cela soit, comme le reste, dans un profond secret. J'attends à Bar-le-Duc des nouvelles à M. Dartigni.

1° Sur la valeur des ducats. J'en ai donné trois cent vingt à M. du Châtelet, avec quelque autre argent, pour l'échanger contre des espèces nouvelles courantes. Il prendra sur cela votre avis, et celui de M. Bronod;

2° Sur mon pastel et sur les copies ;

3° Sur l'envoi que doit faire Prault à Bar-sur-Aube pour madame la marquise du Châtelet;

4° Sur les envois que je vous ai prié de faire par Bar-sur-Aube à Cirey pour madame Serrand, avec une lettre d'avis à M. Dartigni à Bar-le-Duc ;

5° Sur la réponse que j'attends du père Castel, laquelle il doit vous adresser, car je suppose que vous lui avez envoyé votre adresse;

6° Sur les dix-huit livres à donner au petit d'Arnaud avec deux *Henriades ;*

7° J'ajoute que je vous prie de m'envoyer le mémoire des livres dépareillés que vous avez à moi, afin que je prenne le parti, ou de vous envoyer les volumes qui vous manquent, ou de faire venir ceux qui nous restent;

8° Je voudrais savoir des nouvelles du cours des actions;

9° Votre agent de change peut vous informer de l'emploi le plus sûr de l'argent. Je crois que les billets des fermiers généraux sont à six pour cent, et que c'est ce qu'il y a de meilleur, et qu'on peut retirer son fonds tous les six mois;

10° Voulez-vous bien à votre loisir m'envoyer un petit état de ce qui me reste d'effets, soit chez vous, soit chez Pinga, ou ailleurs, afin que je sache de quoi je peux disposer.

Je m'aperçois que je vous donne plus d'embarras que tout le chapitre, mais aussi je ne serai pas si ingrat.

Je vous embrasse. S'il y a quelques nouvelles, écrivez toujours à Dartigni, négociant, à Bar-le-Duc où j'attends vos lettres.

11° Avez-vous reçu des dividendes de mes actions?

Ce 18.

Je reçois dans le moment votre lettre du 11 mars, et j'y réponds.

1° Pour les ducats, j'en trouve à Bar-le-Duc dix livres dix sous; ainsi je les donnerai à Bar-le-Duc;

2° Je consens et je vous prie que vous receviez tout ce que vous pourrez sur Bouillé-Ménard, en attendant

le reste, car, en fait d'argent, il faut toujours recevoir. Vous donnerez votre quittance, sans préjudice des intérêts échus et à échoir.

Je vous supplie de ne mettre que quatre à cinq mille francs en tableaux, de mettre une partie de l'argent comptant en billets des fermes ou équivalent, et de garder le reste pour acheter des actions qui, je crois, baisseront dans peu ;

3° Vous avez à moi quatre actions achetées à trois dividendes. Mandez-moi si vous avez reçu les dividendes des six premiers mois de cette année, et vendez sur-le-champ les quatre actions, en cas qu'elles soient à peu près à deux mille cent quarante ou trente ;

4° Du prix de ces actions vendues, vous aurez le plaisir d'acheter pour quatre mille livres chez madame de Verrue ;

5° Vous mettrez le restant des actions avec les trois mille six cent quatre-vingt-dix (*sic*) de MM. de Villars et d'Auneuil, que vous garderez;

6° Vous aurez la bonté de donner cent louis d'or à M. le marquis du Châtelet qui me les rapportera;

7° Je ne sais pas si M. le président d'Auneuil a payé les six mois antérieurs ; mais cela est sûrement, puisqu'il le dit. Au reste M. Meny doit le savoir positivement. Dumoulin doit le savoir aussi;

8° Je suis très-aise que Berger me croie en Angleterre. J'y suis pour tout le monde ;

9° Il faut absolument écrire une lettre à M. le marquis de Leseau à Rouen, et une autre à M. le prince de Guise. Cela ne coûte rien, et avance les affaires ;

10° Voici ma quittance, pour M. votre frère, de mes

deux années de rente sur MM. de Villars et d'Aunéuil;

11° Je vous supplie d'engager mademoiselle votre sœur à m'acheter douze livres de poudre fine, et un pot de bonne pommade à la fleur d'orange ;

12° Le paquet du père Castel courra la pretentaine ;

13° Je vous aime de tout mon cœur;

14° J'ai encore à vous dire qu'il vous viendra des lettres à l'adresse de M. Dartigni chez M. Dubreuil, négociant, cloître Saint-Merry, à Paris. Vous aurez la bonté de les envoyer à Bar-le-Duc;

15° Voici trois lettres que je vous prie de faire mettre à la poste.

LETTRE XVI *bis* [1]

Ce (18 mars 1737).

Je vous écris encore un petit mot, mon cher abbé, pour vous supplier de ne rien signer sur l'affaire de Bouillé-Ménard, sans relire auparavant le contrat que je suppose que vous avez.

Le principal de la dette de M. de Richelieu est de 46,417, au 5 mai 1735.

Il faut y joindre les intérêts jusqu'au jour du paiement, comme le transport le porte. Il faut savoir encore si cela est sujet au dixième, la dette étant antérieure à l'établissement du dixième. Vous pourriez toujours recevoir, sauf à revenir à mes droits.

1. Dans le manuscrit, cette lettre porte le n° 20. Elle est évidemment du 18 mars, du jour où a été écrite la lettre XVI. — C.

Songez bien qu'au 5 mai 1737 il me revient à prendre sur la terre de Bouillé-Ménard 52,058 fr. dont je ne crois pas que je doive le dixième. Vous vous en informerez.

Vale.

LETTRE XVII

Ce mardi (26 mars 1737).

Mon cher ami, j'ai reçu votre lettre où vous ne me parlez que des estampes à vendre. Je vous donne carte blanche sur cela. J'attends votre réponse sur les autres articles de mes lettres, et surtout sur celle que vous a dû rendre M. du Châtelet.

Je vous prie de me mander si j'ai encore le petit secrétaire de la Chine, et, en cas qu'il ne soit pas vendu, ayez la bonté de nous l'envoyer par Bar-sur-Aube.

Comment sont les actions?

Vale.

LETTRE XVIII

27 et ne partira que le 30 mars (1737 [1]).

Vous me mandez, mon cher ami, que l'on a reçu quarante-trois mille deux cents livres pour le principal; mais

1. Dans le manuscrit, cette lettre est datée du 27 avril et porte le n° 23. Elle doit être reportée au 27 mars, Voltaire ayant reconnu dès le 13 avril, lettre XX, que le paiement avait été opéré sans erreur. — C.

quarante-trois mille deux cents livres ne sont point du tout le capital de ma créance.

Car par mon contrat avec M. de Richelieu au 5 mai 1735, le principal de sa dette y est évalué à quarante-six mille quatre cent dix-sept livres, de laquelle somme les intérêts courent depuis le 5 mai 1735. Reste à savoir si la créance de M. de Richelieu sur Mme de Bouillé-Ménard suffit pour me remplir.

Puisque vous voulez mettre six mille livres en tableaux, à la bonne heure : cela vous amusera ; mais je vous demande un profond secret, en cela comme en tout le reste.

On me mande que les billets des fermes sont à sept pour cent ; mais il n'y a pas d'apparence. Je vous prie donc, si cette nouvelle des sept pour cent est fausse, de mettre la moitié de tout l'argent comptant entre les mains de ce M. Michel, dont vous connaissez la fortune et la probité, pour le plus court temps que vous pourrez, à raison de cinq pour cent par an. Je voudrais que l'engagement ne fût que pour six mois : c'est de quoi je vous prie. Je suis dans la nécessité d'avoir toujours en perspective quelque grosse somme dont je puisse disposer.

Le reste de la somme sera conservé en caisse pour en acheter des actions, lorsqu'elles auront baissé.

Je vous prie de ne faire vendre les quatre actions que j'ai depuis un an, qu'au cas qu'elles soient à deux mille cent quarante, ou deux mille cent trente francs au moins. Si elles sont plus bas, je ne les veux point vendre. Deux mille cent vingt francs est le plus bas prix où je veux m'en défaire.

J'attends réponse de vous sur tous les articles des

lettres que je vous ai écrites, et surtout sur celle que M. du Châtelet vous a remise. J'attends aussi un éclaircissement sur l'affaire de Bouillé-Ménard.

Vous me mandez que pour entier paiement de principal et d'arrérages, il ne me faut plus que six mille six cent dix livres; mais il me paraît que le principal de ma dette étant . . . . 46,417 livres.

On me devra deux ans d'arrérages au mois de mai prochain, qui font . . 4,641 livres.

Lesquelles 4,641 liv. mises avec le principal . . . . 51,098 livres[1].

Desquelles 51,098 liv. il faut retrancher le dixième des arrérages jusqu'au premier janvier dernier, et le courant des arrérages à commencer depuis le jour de la somme déposée... Or il y a grande apparence que tout cela compte. On me doit plus que 49,810 liv., somme à laquelle se montent les 43,200 liv. reçues et les 6,610 liv. payables en un an.

C'est ce qui est aisé à vérifier par le temps où les 43,200 liv. ont été déposées.

Si le petit secrétaire de la Chine n'est pas vendu, je vous prie de me l'envoyer.

Je vous réitère mes prières au sujet de M. le marquis de Leseau, de Rouen, et de M. le prince de Guise. Deux lettres ne coûtent rien, et servent à empêcher qu'on ne puisse se plaindre, si je suis obligé de me servir des voies de la justice.

Je vous embrasse. Voici une lettre pour la Hollande, que je vous prie de faire mettre à la poste.

1. Addition fausse : il faudrait 51,058. — C.

Je ne me souviens plus si je vous ai prié de donner pour mon compte deux mille quatre cents livres à M. du Châtelet. En cas que j'aie mis dans ma lettre deux mille livres pour deux mille quatre cents, je vous prie de vous en tenir à celle-ci, et de lui donner deux mille quatre cent.

LETTRE XIX

Ce 30 (mars 1737 [1]).

Grand merci de votre lettre du 24, bien détaillée et bien claire, mon cher abbé. Vous étiez fait pour gouverner de plus grandes affaires qu'un chapitre de Saint-Merry et ma mense.

Je m'en tiens à ce que j'en ai dit pour les actions. Si elles sont à 2,120 livres, vendons-les ; sinon gardons-les. De nos 43,200 livres et 3,690 livres, et de tout ce que vous pourriez avoir à moi, faisons-en deux lots, l'un d'argent à prêter pour six mois à cinq pour cent, l'autre en caisse, pour acheter des actions dans le temps favorable. N'oublions pas le marquis de Leseau, le prince de Guise, et écrivons-leur comme nous en sommes convenus.

Je vous réitère la prière de donner cent louis d'or à M. le marquis du Châtelet.

1. Dans le manuscrit, cette lettre, portant le n° 8, est datée du 30 juin 1736. Mais, en la rapprochant de la lettre XVIII (23 du manuscrit), on ne peut douter qu'elle n'ait été écrite à la suite de cette dernière, et que par conséquent elle ne doive être datée du 30 mars 1737, et transportée à cette place. — C.

Vous pouvez toujours vous amuser à acheter pour six mille francs de tableaux, si vous croyez que cela réussisse : je m'en rapporte à vous.

A l'égard du portrait de Penel, en bague, s'il est bien, il faut le prendre et le payer à Perret. Vous ferez le prix vous-même. Je vous prie, si vous en êtes content, de le faire monter joliment en bague pour doigt de femme ; vous le ferez empaqueter et me l'enverrez à Bar-sur-Aube, sous le nom de madame de Chambonin.

M. du Châtelet doit vous remettre quelques contrats. Vous aurez donc la bonté de les joindre aux autres.

Voulez-vous à présent que je vous parle franchement? Il faudrait que vous me fissiez l'amitié de prendre par an un petit honoraire, une marque d'amitié. Agissons sans aucune façon. Vous aviez une petite rétribution de vos chanoines; traitez-moi comme un chapitre : prenez le double de ce que vous donnait votre cloître, sans préjudice du souvenir que j'aurai toujours de vos soins. Réglez cela, et aimez-moi.

Je vois que le petit secrétaire est parti ; mais, si le cabaret à pieds dorés subsiste, envoyez-le-moi, bien emballé, à madame de Chambonin.

Envoyez aussi les tomes de Puffendorf et celui des *Voyages du Nord.*

Je vous embrasse.

A Cambridge.

LETTRE XX [1]

13 (avril 1737).

Je reçois, mon cher abbé, votre lettre du 3 avril. Nos lettres se croisent toujours, mais il vaut mieux essuyer ce petit inconvénient que d'attendre longtemps une réponse. Continuons donc sur ce pied, ayant grand soin d'accuser la réception et les dates.

L'affaire des quarante-trois mille deux cents livres étant pleinement éclaircie, et cette somme ayant été placée par M. votre frère, avant que vous eussiez pu en soustraire les six mille francs que vous vouliez employer à la vente de madame de Verrue, il me paraît qu'il faut se détacher entièrement de cet inventaire : ce n'est pas la peine d'y mettre cent pistoles, et d'ailleurs nous aurons toujours besoin d'avoir au moins ces cent pistoles, ou un peu plus devant nous, pour les nécessités qui peuvent survenir.

Ne manquez pas, je vous prie, de m'accuser sans aucun délai la réception de ma lettre, et du paquet ci-joint pour la Hollande. J'attends de vos nouvelles, sur tous les articles de nos dernières.

Je vous embrasse.

1. Dans le manuscrit, cette lettre porte le nº 18. — C.

LETTRE XXI[1]

Ce 14 avril (1737).

Je reçois votre lettre du 6 avril, mon cher abbé. Je vous prie de faire attention que vos lettres sont d'ordinaire six ou sept jours à me parvenir.

Je crois que les miennes mettent le même temps. C'est à vous de confronter mes dates avec le jour de la réception.

J'enverrai chercher les deux ballots qui doivent être à Bar-sur-Aube.

Je suis fort aise que nous n'ayons point donné dans l'inventaire de madame de Verrue. Je me trouve dans une situation qui m'oblige d'avoir toujours une grosse somme d'argent devant moi, dont je puisse disposer.

Je suis fort aise que l'on ait écrit à nos débiteurs; mais il faut en excepter M. d'Estaing, dont le fermier a payé l'année 1736. A l'égard de M. de Richelieu, il ne faut pas presser; il y aurait trop d'empressement à exiger sitôt le paiement d'une année à peine échue, ou plutôt neuf mois de cette année, c'est-à-dire trois mille livres, d'un homme qui vient d'en payer quarante-trois mille. Il faut surtout, en parlant à l'intendant, lui dire que l'on demande cet arrangement dont il est question, uniquement pour mettre plus de facilité dans cette affaire. Il faut absolument demander à M. le

1. Dans le manuscrit, cette lettre porte le nº 19. — C.

prince de Guise la permission de s'assurer d'une délégation sur un de ses fermiers, pour qu'il n'ait pas l'embarras du détail, et moi, l'embarras de n'être point payé.

Outre les deux mille quatre cents livres données à M. le marquis du Châtelet, il faudra encore lui donner douze cents livres.

Je vous prie de me faire chercher partout des nouvelles à la main, que j'ai demandées, et surtout que le prix des actions y soit spécifié. On les enverra à Cirey par Vassy, par la poste ordinaire, deux fois par semaine.

Je compte que vous avez eu la bonté d'envoyer dans la caisse la quittance dictée par le sieur Patu, ou que vous la remettrez à M. le marquis du Châtelet, avec les cinquante louis que je vous prie de lui donner.

Je vous embrasse tendrement.

LETTRE XXII[1].

Ce 20 (avril 1737).

J'ai reçu, mon cher ami, votre lettre du 8 avril, ou 9, car le cachet a emporté le chiffre. J'ai envoyé à Joinville chercher ce ballot que vous m'aviez mandé devoir y être arrivé. Il doit en effet être parti le premier avril. Cependant c'est aujourd'hui le 20, et rien n'est arrivé.

Je vous prie d'envoyer au coche de Joinville savoir ce qu'est devenu le ballot pour le sieur Ferrand, à Cirey par Joinville.

1. Dans le manuscrit, cette lettre porte le nº 21. — C.

Je vais envoyer aussi à Bar-sur-Aube chercher l'autre ballot à l'adresse de madame de Chambonin, et je ne fermerai ma lettre, que quand j'en aurai des nouvelles.

Je vous demande bien pardon du détail fatigant de toutes ces petites commissions ; mais il faut avoir pitié des campagnards.

Si on a oublié de mettre, dans les deux ballots que j'attends, un balai de plumes pour les meubles, et trois brosses pour frotter le parquet, je vous prie d'en faire souvenir le commissionnaire que vous voulez bien charger de ces achats. Ce commissionnaire m'achètera aussi, si vous le voulez bien :

Des ciseaux de poche très-bons ;

Deux petites pinces de toilette pour femme. Il ne faut pas de ces petites pinces du quai de Gesvres, mais de celles qu'on vend rue Saint-Honoré. Elles coûtent, je crois, vingt ou vingt-quatre sous.

Voilà bien des détails dont je suis honteux. Passons à d'autres.

M. l'abbé de Breteuil est venu ici ; il cherche des estampes pour son appartement ; s'il m'en restait une demi-douzaine d'assez jolies, vous me feriez plaisir de les lui envoyer de ma part. Il faudrait qu'elles fussent de grandeurs à peu près égales. Vous auriez la bonté d'y joindre un petit mot de lettre, par lequel vous lui diriez qu'ayant recommandé qu'on lui présentât de ma part les estampes qui me restent, vous n'avez que celles-là, et qu'il est supplié de vouloir bien les accepter.

Pinga dit partout qu'il vend mes *effets*, et cela fait un beaucoup plus mauvais *effet* que tout ce que je vends. Je me flatte, mon cher ami, que vous me gardez mieux le

secret sur toutes mes petites affaires. Vous avez, Dieu merci, toutes les bonnes qualités.

Venons à présent aux affaires véritables.

M. le prince de Guise me doit trois années, à peu de chose près, d'une rente de 2,500 livres;

M. de Leseau, de Rouen, trois années et plus d'une rente de 2,300 livres;

M. de Goesbriant, quatre années et plus d'une rente de 540 livres.

Il faut absolument se faire payer de M. de Guise et de M. de Leseau. Ainsi, après la première lettre écrite à ces messieurs, il faut en écrire une seconde, en ces termes :

« Monsieur, sachant le besoin pressant où est M. de Voltaire, sur lequel on a fait plusieurs saisies, je me trouve dans la nécessité indispensable de vous supplier de vouloir bien lui accorder un prompt paiement, et, afin que dorénavant ces détails ne vous soient plus importuns, je vous prie de permettre de m'adresser à tel de vos fermiers que vous voudrez choisir. » Sur la réponse ou le silence de ces messieurs, nous verrons quel parti on pourra prendre.

M. le marquis du Châtelet a dû acheter pour moi deux vestes brodées : je vous prie de lui en compter l'argent. S'il avait payé Penel, je vous prie de lui rembourser aussi cette somme.

Comme nos lettres sont trop longtemps à parvenir par la voie dont nous nous sommes servis jusqu'à présent, je vous prie dorénavant d'écrire à madame d'Azilli à Cirey, et de ne jamais rien mettre dans vos lettres qui fasse voir trop clairement que c'est à moi que

vous écrivez. Je me trouve très-bien de mon obscurité. Je ne veux avoir de commerce de lettres avec personne, et veux être ignoré de tout le monde, hors de vous que j'aime de tout mon cœur.

Reçu le ballot de Bar-sur-Aube.

Point de nouvelles de celui de Joinville.

LETTRE XXIII [1]

Le 24 (avril 1737).

Je vous envoyai par ma dernière, mon cher abbé, une lettre pour M. de Richelieu, dans laquelle je lui mande que j'accepte le transport, sur Bouillé-Ménard, des neuf mois de l'année passée échus au premier janvier dernier. Ce n'est pas que j'empêche qu'il ne me donne de l'argent comptant, s'il en a envie ; mais je serais très-content d'une bonne délégation sur Bouillé-Ménard, en cas qu'on lui doive deux mille neuf cents livres, laquelle somme de deux mille neuf cents livres m'est due, dixième déduit, et, à l'égard de l'année courante de quatre mille livres, commençant au premier janvier, il serait bon d'avoir une délégation sur quelque fermier, afin qu'on n'importunât plus M. de Richelieu, et que les affaires fussent plus en règle et plus faciles. J'ai aussi envoyé une lettre pour madame la présidente de Bernières, tante de M. de Leseau, de Rouen.

Je vous prie, mon ami, sitôt la présente reçue, de

1. Dans le manuscrit, cette lettre porte le n° 22. — C.

vouloir bien me faire acheter par M. votre frère la *Chimie* de Boerhave. On trouvera cela chez Briasson ou Bauche. Si on ne la trouve pas en français, il la faut prendre en latin.

Il y a aussi une *Lettre sur la divisibilité de la matière à l'infini*, qui se vend chez Jomberg, rue Saint-Jacques.

Il n'y a qu'à donner cela à M. Robert qui le donnera à M. du Châtelet, et M. du Châtelet l'apportera incessamment, ou bien il faudra l'envoyer chez M. du Châtelet, rue du Canivet, faubourg Saint-Germain.

Nulles nouvelles du ballot de Joinville.

Je vous embrasse tendrement.

LETTRE XXIV

(Du 7 ou 8 mai 1737.)

Après de nouvelles réflexions, je suis d'avis que vous ne vous pressiez point avec M. Michel. Les circonstances présentes pourront me faire prendre d'autres arrangements.

Vous vous moquez, mon cher ami, de me dire ce que vaut votre cachet et d'où il vient; passez-le en ligne de compte, pour dix louis[1] : je vous remercie bien de m'avoir procuré le plaisir d'en faire une galanterie qui a été très-bien reçue.

Il faut que vous parliez à madame votre sœur, ou que je lui écrive.

1. Ce cachet avait coûté au plus trois louis (Note de l'abbé Duvernet). — D'où le savait-il? — C.

J'attends des nouvelles de M. votre frère, touchant les choses que je lui ai mandées.

Je vous embrasse tendrement.

Note écrite sur la lettre manuscrite :

« Ce fragment s'est ainsi trouvé dans le paquet remis à M. *Van Praet*. Il est évident que l'abbé Moussinot lui-même, ou l'abbé Duvernet avait retranché quelque chose de cette lettre, dont nous croyons avoir coté ci-dessus la véritable date. »

LETTRE XXV

Ce 11 mai (1737).

Si vous êtes encore à Paris, mon cher abbé, cette lettre vous y trouvera, et je vous prie de me faire réponse à mademoiselle d'Azilli, sinon vous aurez la bonté de m'écrire de Rouen.

1° Selon ma façon d'écrire par articles, je vous assure que je suis assez exact à répondre aux teneurs des lettres ; mais il est arrivé que je n'ai reçu que le 11 mai votre lettre du 22 avril, à laquelle je réponds. La raison de cela est que vous ayant prié d'écrire à mademoiselle d'Azilli, par *Vassy* (les lettres venant par Vassy trois fois par semaine), vous avez écrit par *Bar-sur-Aube*, et la lettre ne m'a été rendue que par hasard. Je vous prie donc dorénavant d'écrire à mademoiselle d'Azilli, par *Vassy* : les lettres seront rendues fidèlement et promptement.

Vous joignez à cette lettre du 22 une lettre de M. de Leseau. Je suppose que vous le verrez bientôt. Aussi je

vous supplie de lui dire, et, si vous ne le voyez pas, de lui écrire, que je me trouve dans un embarras extrême; qu'il faut que j'emprunte, et qu'ainsi il doit faire de deux choses l'une : ou payer présentement et donner délégation pour l'avenir, ou signer un billet par lequel il me quitte du *dixième*, n'étant pas juste que je paie le dixième, ayant si longtemps attendu. S'il consent à ce dernier article, je veux bien n'être payé de tout ce qu'il me doit que dans un an, c'est-à-dire, au mois de mars prochain. C'est une négociation que je remets à votre prudence et à votre amitié.

A l'égard de M. le prince de Guise, il n'y a qu'à lui écrire une lettre par laquelle vous lui ferez savoir que mes créanciers m'ont saisi tout ce que j'ai, et que vous êtes forcé d'avoir recours à lui; que vous espérez de sa probité qu'il voudra bien me payer.

Ensuite nous agirons.

A l'égard des flambeaux, ils étaient déjà dorés d'or moulu; il n'y manque qu'une couleur.

J'ai répondu précédemment à tous les articles de votre lettre, et je les ai prévenus dans celle que vous avez dû recevoir de moi entre le 22 avril et le 12 mai[1].

Je veux bien payer six francs par mois des nouvelles, pourvu que le prix des actions y soit.

Je ne vous importunerai pas davantage cette fois-ci. Je vous écrirai plus au long à votre retour de Rouen.

Je vous embrasse tendrement.

1. Cette lettre étant datée du 11 mai, Voltaire a dû se tromper en écrivant : « 12 mai. » — C.

Je me recommande à vous pour la *Chimie* de Boerhave. Chargez votre frère de la mettre au carrosse. Adieu, mon cher ami.

LETTRE XXVI

Ce 24 (mai 1737).

En réponse à la lettre du 17, mon cher ami, je vous dirai premièrement que le ballot de Joinville n'est point arrivé ;

Que je n'ai point reçu la quittance faite à Mme d'Aubigné, etc.;

Que j'attends avec impatience le pastel de Latour;

Que l'estampe qu'on a tirée sur ce pastel est horride (*sic*) et misérable, n'en déplaise au graveur ; mais peu je m'en soucie ; je ne prends point le parti de mon visage.

J'ai reçu le paquet de Hollande dans un ballot venu par Bar-sur-Aube ; mais, encore une fois, point de nouvelles de celui de Joinville.

Grand merci des lettres circulaires : il les faudra réitérer ; mais à l'égard de M. de Richelieu, qui ne me doit qu'une année, il ne me paraît pas qu'il soit de la bienséance d'exiger cette année, dans le temps qu'il me procure le paiement de quarante-trois mille deux cents livres, argent comptant.

Je crois donc qu'il faut accepter la proposition d'une délégation sur Bouillé-Ménard. M. de Richelieu ne me

doit que deux mille neuf cents livres, dixième déduit, au premier de janvier 1737. Je consens de recevoir ces deux mille neuf cents livres en une délégation sur madame d'Aubigné de Bouillé-Ménard, en cas que cette dame doive encore deux mille neuf cents livres à M. de Richelieu. Je vous prie même d'arranger cela avec l'intendant. Il faudra en même temps qu'il vous donne, outre cette délégation, la main-levée des saisies en forme. Par là, on pourra recevoir bientôt la somme de deux mille neuf cents livres, en attendant celle d'environ six mille livres, payable dans un an. J'en écris à M. le duc de Richelieu, en conformité.

Ceci est donc, mon cher abbé, une affaire à suivre. Il s'agit de finir tout d'un coup ; car, moyennant ce transport de deux mille neuf cents livres en bonne forme et cette main-levée, j'aurai droit sur tout ce que madame d'Aubigné doit à M. de Richelieu. Je crois même que ce qu'elle doit encore à M. de Richelieu étant exigible, je pourrais exiger ces deux mille neuf cents livres, sans attendre, et je me flatte que M. de Gennes, fermier général de Bretagne, qui agit pour madame d'Aubigné, me donnera toutes les facilités nécessaires. Consommez donc cette affaire, qui doit faire plaisir à M. de Richelieu et à moi ; mais en la consommant, tâchez adroitement de fixer quelque délégation à l'avenir, pour être payé chaque année de ma rente de quatre mille francs, laquelle commence au premier janvier. Cela serait d'une grande commodité, et je crois que M. de Richelieu y donnera volontiers les mains.

A l'égard du portrait peint par Penel, n'en parlez point à M. du Châtelet : on le fera payer d'ailleurs.

Voici une lettre pour madame de Bernières, tante de M. le marquis de Leseau. Je prie M. votre frère de la porter et d'avoir réponse.

Je suis toujours en Angleterre.

A l'égard de M. le président d'Auneuil, vous pourriez l'aller un jour trouver au parlement. Vous lui diriez que je ne peux savoir s'il a payé ou non cette demi-année, parce que Dumoulin, qui recevait pour moi, m'ayant emporté vingt mille livres, avait pu fort bien y mettre encore cette demi-année ; mais que je m'en rapporte entièrement à M. d'Auneuil.

Vale, ama me.

LETTRE XXVII

30 mai (1737).

En réponse à la vôtre du 26 mai :

Mon cher abbé, la lettre polie de M. d'Auneuil n'empêche pas que je n'aie fort à me plaindre de ce qu'il m'a enlevé mon hypothèque. Je prie M. votre frère de lui écrire :

1° Que je n'ai aucune connaissance qu'il ait payé les six derniers mois de 1735, et qu'il est prouvé qu'ils n'ont point été payés, puisque lui-même ayant dit que cette quittance était chez madame sa femme, cette quittance ne s'est pourtant jamais trouvée ; qu'enfin c'est à mon fondé de procuration à donner quittance, et que

lui, Moussinot, offre de donner une quittance conditionnelle ;

2° Qu'à l'égard de l'hypothèque, comme il m'a ôté ma délégation sur les rentes de la ville, on attend de son équité qu'il m'en donnera une autre.

Si j'avais su que ce metteur en œuvre, que je crois le gendre de Picart, fît de ces boîtes, je me serais recommandé à vous, et cela aurait épargné cent écus que le sieur Hébert gagne sur la tabatière. Je vous prie, mon très-cher abbé, de la bien envelopper, bien empaqueter, bien enfermer, et de la donner à M. le marquis du Châtelet, pour me la rendre, sans lui dire de quoi il s'agit.

J'attends copie de la transaction avec Dumoulin, que je vous prie de m'envoyer aussi par M. du Châtelet, qui va partir.

Je supplie M. votre frère de me faire avoir exactement les journaux. Il me manque ceux d'avril, et nous sommes à la fin de mai. J'attends aussi la suite des *Pour et Contre* , depuis le n° 209, et ce qui précède et ce qui suit les quatre tomes 8, 9, 10, 11 des *Observations.* Vous devez avoir reçu le télescope et les livres doubles. J'écrirai incessamment à l'abbé Nollet, et je vous prierai de lui donner de l'argent.

J'attends une rescription de 3,000 livres (ou 1,000). Il me semble que vous m'avez envoyé plus de 10,000 livres depuis le mois de janvier, sans compter ce que vous avez payé pour moi. C'est aller grand train.

Je vous embrasse tendrement.

LETTRE XXVIII

Ce 5 (juin 1737).

Je reçois, mon cher abbé, votre lettre du 3 de ce mois. Vous devez avoir reçu ma lettre du 2, avec le mémoire concernant la terre de Bouillé-Ménard, etc.

Le ballot de Joinville est arrivé à bon port, comme je vous l'ai mandé. M. le marquis du Châtelet a fait mettre dans un fourgon les petites bagatelles que vous avez bien voulu lui donner pour moi. Il a ajouté le tome de l'année 1734 de l'Académie : ainsi je vous prie de ne le point acheter.

Mais pour la *Chimie* de Boerhave, je vous prie d'acheter la plus complète, et de vouloir bien me l'envoyer : je vous serai très-obligé.

C'est une erreur de plume que deux mille *neuf* cents livres, au lieu de deux mille *sept* cents que me doit M. de Richelieu au premier janvier dernier.

Vous trouverez, je crois, les calculs justes dans le mémoire détaillé que je vous ai envoyé.

Je n'ai point reçu de lettres de M. de Leseau, et je n'en puis recevoir, puisque M. de Leseau ne sait point mon adresse. Si vous allez à Rouen, je vous prie de le voir. Je suis très-persuadé que vous l'engagerez à me payer : vous avez le don de la persuasion.

A l'égard de la quittance de M. d'Auneuil, qu'il croit avoir eue de moi, touchant les six derniers mois 1735, il est d'une nécessité absolue qu'il sache comment et

pourquoi j'ignore ce fait. Je dois bien savoir, dira-t-il, si j'ai donné cette quittance ou non, si j'ai reçu cet argent ou non. Or ne le sachant pas, il faut donc que ce soit un autre qui ait reçu pour moi, qui ait donné cette quittance pour moi; cet autre doit m'avoir rendu compte : donc M. d'Auneuil doit présumer que ce compte m'a été rendu, que je suis instruit du fait, que j'ai reçu en effet ces six mois, et que je profite de l'égarement de cette quittance pour répéter une somme dont je devrais reconnaître le payement. Il est donc nécessaire que M. d'Auneuil sache que je n'ai reçu aucun compte, que je ne suis en aucune manière instruit du fait. C'est de la bouche de Dumoulin qu'on pourrait savoir si cet argent a été reçu ou non.

S'il est vrai que cet argent ait été payé, M. Meny, notaire, doit l'avoir délivré; Dumoulin doit l'avoir reçu. Il n'y a donc qu'à s'adresser à M. Meny et à Dumoulin; et, si ni l'un ni l'autre ne s'en souviennent, ce qui n'est pas vraisemblable, il est bon que M. d'Auneuil sache que je ne suis pas plus instruit qu'eux sur cette affaire.

Il me semble qu'en fait d'intérêts et d'argent, on ne peut trop mettre les choses au net, et qu'il faut tout prévoir et tout prévenir.

Je persiste à demander un petit bulletin de nouvelles à la main, où je trouve le prix des actions.

Je vous prie d'écrire à mademoiselle d'Azilli en droiture : les lettres me seront plus tôt rendues. Je vous demande toujours un secret profond sur mes affaires et sur mon séjour.

Je vous embrasse de tout mon cœur. Je vous prie de faire mettre cette lettre à la boîte.

LETTRE XXIX

5 juin 1737.

J'ai reçu votre lettre, mon cher monsieur, par laquelle vous me marquez que le sieur de Leseau ne s'empresse pas de payer. Je vous prierai seulement de lui écrire une fois dans le courant de cette année, pour le prier de se disposer à payer les quatre années au mois de mars prochain, et à donner une délégation pour les années suivantes.

Je vous ai envoyé un petit mémoire que vous aurez fait tenir à M. le duc de Richelieu. Je ne crois pas qu'il refuse cet accommodement. Je me remets du tout à votre amitié et à votre prudence. M. de Richelieu communiquera sans doute ce mémoire à son intendant, et vous en pourrez conférer avec lui.

Voici, mon cher ami, une autre petite négociation. Mme la marquise du Châtelet a commandé un nécessaire à Hébert, au roi de Siam, qui a changé, je crois, de logement, et qui demeure rue Saint-Honoré vis-à-vis l'Oratoire. Il faudrait lui donner douze cents livres d'avance, pour l'argenterie qu'il doit employer à cet ouvrage. Vous auriez la bonté de tirer de lui un billet par lequel il reconnaîtrait avoir reçu de *Mme la marquise du Châtelet douze cents livres d'avance, pour un nécessaire qu'il doit livrer incessamment.* Si vous y allez vous-même, je vous prierai de le presser de faire achever le nécessaire sans délai.

Pour trouver ces douze cents livres, il conviendra vendre une action, que nous remplacerons bientôt, et, à l'égard du surplus, vous aurez la bonté de me l'envoyer à Cirey, soit par le coche de Bar-sur-Aube, soit par Lebrun, soit en une rescription sur les Aides et Gabelles, selon que cela vous sera plus commode.

Je vous prie aussi de m'acheter quatre miroirs concaves de trois pouces de diamètre. Il faut prendre garde qu'ils aient tous quatre le même foyer. Cela coûte un écu pièce, et se trouve sur le quai des Morfondus. Vous aurez la bonté de les faire mettre, à l'adresse de Mme la marquise du Châtelet, au carrosse de Bar-sur-Aube. C'est la voie la plus prompte et la plus sûre, à moins que vous n'en chargiez Lebrun. J'abuse excessivement de votre amitié et de votre complaisance.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Je crois que M. Lenormand vous enverra la réponse à la lettre que je vous ai prié de lui faire tenir.

Vous êtes prié de faire mettre à la poste celle pour Amsterdam.

Quand j'ai dit, dans ma lettre, qu'il faut que les quatre miroirs aient le même foyer, cela veut dire qu'ils brûlent chacun à même distance. Le marchand entendra ce langage.

(De l'écriture de Moussinot) : « Il faut savoir si les miroirs seront de glace ou de métal. S'ils sont de glace, si leur foyer sera interne ou externe, et si le tain sera au convexe ou au concave.

Vaudront, pièce, 4 liv., de métal, 10 liv. et, pour être mieux servi, savoir pour quel usage on les demande.

[1] De cette mesure de trois pouces, ne peuvent guère être d'autre utilité que pour des lanternes magiques. »

LETTRE XXX

Lundi 10 juin (1737).

En réponse à votre lettre du 7 juin, mon cher ami, je commence par vous dire que si vous avez, suivant ma dernière, fait vendre une action, vous avez très-bien fait. Si vous ne l'avez pas vendue, vous avez très-bien fait encore.

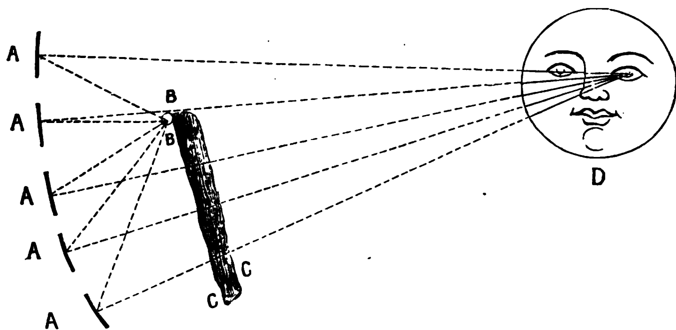
Si vous voulez, au lieu de vendre une action, recevoir trente-deux louis de la part de Mme la marquise par les mains de M. Bronod ou de son premier clerc, vous pourrez les avoir, sitôt la présente reçue. Je suis fâché de toutes les peines que je vous donne, mais n'épargnez ni les carrosses, ni les commissionnaires, et faites toujours bien à votre aise les affaires de votre ami.

Je sais bien qu'il en coûterait moins de commander en détail ce joli nécessaire à plusieurs ouvriers ; mais il en serait moins beau, vous auriez une peine extrême, et la chose ne serait pas sitôt faite. Hébert est cher, mais il a du goût, et il faut payer son goût. Donnez-lui donc les douze cents livres au nom de Mme la marquise du Châtelet, et assurez-le bien positivement que le tout sera exactement payé à l'instant de la délivrance, et que, s'il veut encore cinquante autres louis d'avance, il les aura.

Quant à l'affaire de Bouillé-Ménard, j'ai dit mes raisons ; je les soumets aux vôtres, et, ce qui est bien sûr, c'est qu'après avoir représenté mon droit, tel que je

crois l'avoir, j'en passerai par tout ce qu'on voudra, et je ne ferai aucune difficulté.

A l'égard des quatre verres concaves, il les faut de verre; il faut qu'ils aient le même foyer. L'usage qu'on en veut faire est d'essayer si les quatre miroirs, avec un cinquième qu'on a disposé en demi-cercle, et ayant par ce moyen un foyer commun, pourront brûler comme le plus grand verre ardent. Imaginez ces cinq miroirs concaves ainsi disposés :



AAAAA sont les miroirs qui doivent réfléchir, renvoyer les rayons du soleil vers le foyer BB, et brûler le bois CC à ce foyer. Vous pouvez consulter cette expérience de physique avec votre homme.

Je vous réitère mes petites prières au sujet de la propagation du feu.

Si Lebrun apporte deux livrets (livres?) de plomb battu, il apportera donc aussi l'arme campagnarde avec les deux fusils.

Il me paraît, comme à vous, que l'avocat Robert ne sait pas trop son compte, ou ne veut pas le savoir. Je ne peux concevoir qu'il ait avancé de l'argent

pour moi. Il me semble qu'il en a toujours demandé à mesure ; il me semble que vous lui avez donné soixante-douze (livres) qui n'étaient point un remboursement. Vous saurez aisément ce qui en est, parce que vous avez l'exactitude de tout écrire. Je vous renvoie un mémoire qu'il a donné, et le résultat de tout ceci est que, s'il est vrai qu'il n'ait reçu aucune récompense, il faut lui faire un présent de cinquante livres ou de deux louis.

Adieu, mon cher abbé. Pourquoi donc Lemoine s'est-il tué? Est-ce qu'on commençait à blâmer son salon?

Si vous avez la bonté de passer chez Hébert ou d'y envoyer, vous êtes prié de lui recommander la plus prompte diligence.

(De l'écriture de l'abbé Moussinot) : « J'ai consulté avec la personne votre projet d'expérience, et elle dit que la réflexion des rayons du soleil se porte toute au centre d'un grand miroir, et que, dans les cinq petits, ces rayons ne peuvent se rassembler de même. Les points d'incident (incidence) pourront bien se rassembler à un même concours, ce qui ne fera pas le même effet du grand miroir. Il est d'avis par conséquent que pour faire votre expérience, il faudrait que les cinq miroirs fussent de (?) foyers, et me marquer de quel foyer est celui que vous avez déjà. A l'égard des quatre à fournir, on les fera de tel foyer que vous jugerez à propos. Et mandez dans quoi vous les voulez monter, ou si vous les voulez tous nus. »

LETTRE XXXI

Ce 18 (juin 1737).

Je vous traite, mon cher abbé, comme le diable de Papefiguière : je ne cesse de vous accabler de commissions.

L'affaire de Bouillé-Ménard a fini par une délégation de M. de Richelieu.

La proposition du paiement de la pension à M. Pâris de Montmartel, la petite lettre à écrire dans quelque temps à M. de Leseau, le paiement des mille livres de Dumoulin et Hébert, voilà bien du temporel.

A l'égard du spirituel : visite à M. de Fontenelle, et explication sur ce qu'on entend par la propagation du feu; pièces qui ont été présentées pour les prix de l'Académie des sciences; petits miroirs pour faire une expérience : c'est encore de la besogne.

Je voudrais que vous engageassiez le marchand de ces petits miroirs à les reprendre quand on s'en sera servi, et à fournir un grand miroir ardent convexe des deux côtés et porté sur son pied.

Mais voici une autre négociation de savant où il faut, s'il vous plaît, que vous réussissiez, et, surtout, mon cher abbé, que je ne sois point deviné.

Les raisonneurs, au nombre desquels je m'avise quelquefois de me fourrer, disputent si le feu est pesant ou non. M. Lemery, dont vous m'avez envoyé la *Chimie*, prétend (chapitre v) qu'après avoir calciné vingt livres de plomb, il les a trouvées augmentées de cinq livres, en les repesant après la calcination; il ne dit point s'il a pesé ou non la terrine dans laquelle cette calcination a été faite, s'il est entré du charbon dans son plomb; il suppose tout simplement, ou plutôt tout hardiment, que le plomb s'est pénétré de particules de feu qui ont augmenté son poids. Cinq livres de feu! Cinq livres de lumière! Cela est admirable, et si admirable, que je ne le crois pas.

D'autres personnes ont fait des expériences dans la vue de peser le feu ; ils ont mis de la limaille de cuivre et de la limaille d'étain dans des retortes de verre bouchées hermétiquement ; ils ont calciné cette limaille, et ils l'ont trouvée augmentée de poids :

Une once de cuivre a acquis quarante-neuf grains ;

Une once d'étain a augmenté son poids de quatre grains.

L'antimoine calciné aux rayons du soleil par le verre ardent a aussi, dit-on, augmenté de poids entre les mains du chimiste Homberg.

Je veux que toutes ces expériences soient vraies ; je veux que les matières dans lesquelles on tenait les métaux en calcination n'aient point contribué à augmenter le poids de ces métaux ; mais, moi qui vous parle, j'ai pesé plus d'un millier de fer tout rouge et tout enflammé, et je l'ai ensuite pesé refroidi : je n'ai pas trouvé un grain de différence. Or, il serait bien singulier que vingt livres de plomb calciné pesassent cinq livres de plus, et qu'un millier de fer ardent n'acquît pas un grain de pesanteur. Voilà, mon cher abbé, ce qui me tient en échec depuis près d'un mois.

Voici maintenant la grâce que je vous demande : transportez-vous chez votre voisin le sieur Geoffroy, apothicaire de l'Académie des sciences ; liez conversation avec lui au moyen d'une demi-livre de quinquina que vous lui achèterez et que vous m'enverrez.

1° Ayez la bonté de lui demander s'il a fait l'expérience rapportée par Lemery, chapitre v, et s'il a trouvé que vingt livres de plomb calciné pèsent vingt-cinq livres ;

2° S'il a vu les expériences de l'antimoine au verre ardent; si l'antimoine acquiert du poids en se pénétrant des rayons du soleil, et si aucune matière ne s'y mêle;

3° S'il a vu, et s'il a fait les expériences du cuivre et de l'étain dans des retortes de verre.

Vous êtes un négociateur très-habile; vous saurez aisément ce que M. Geoffroy pense de tout cela, et vous m'en manderez des nouvelles, le tout sans me commettre le moins du monde.

Cela fait, il faudrait m'avoir :

1° Un excellent thermomètre; un baromètre : les plus longs sont les meilleurs;

2° Deux terrines qui résistent au feu le plus violent, et qui puissent tenir huit ou dix livres de plomb chacune, ou plus, s'il se peut ;

3° Quatre creusets : cela se vend à la halle où on les trouve; il n'y a qu'une boutique ;

4° Deux petites retortes de verre.

Toute cette fragile marchandise sera en sûreté, quand elle sera bien emballée par votre emballeur.

Mais tout cela coûte, direz-vous, et il faut encore envoyer un joli secrétaire par le coche, et où prendre de l'argent? Où vous voudrez, mon cher abbé. On a des actions ; on en fond, et il ne faut jamais rien négliger de son plaisir, parce que la vie est courte.

Adieu, je serai à vous pendant cette courte vie.

Autre prière, c'est d'envoyer deux *Henriades* reliées à Rouen, non pas à M. de Leseau, mais à M. de Cideville et à M. de Formont, et, si vous voyez Prault, dites-lui qu'il devrait bien mettre son nom au frontispice.

Bien des gens cherchent la nouvelle édition de *la Henriade*, et ne savent pas que c'est lui qui la vend. Il n'a qu'à écrire son nom à la main.

Armez-vous de courage, mon cher abbé, car je suis bien importun.

LETTRE XXXII

23 juin (1737).

En réponse à votre lettre du 19, je vous envoie un petit modèle de lettre, que M. votre frère écrira à M. le comte de Goesbriant. J'y joins un modèle pour le prince de Guise, et M. de Leseau. Vous ferez d'ailleurs, mon cher ami, tout comme il vous plaira avec l'agent de cette honnête banqueroute. Je crois qu'il n'y a qu'à attendre : M. le comte de Goesbriant est un honnête homme, et son père n'est pas éternel.

Pour les petits miroirs concaves, je viens d'en trouver à Chaumont. J'ai fait mon expérience qui a assez bien réussi. Ainsi plus de petits miroirs. Je vous supplie seulement de vous informer de ce que coûtera le plus grand miroir, concave des deux côtés, et le plus grand verre ardent, convexe des deux côtés ; bien entendu que vous les éprouverez avant de les acheter. Ce sont là, je crois, des commissions plus amusantes que celle de se mettre au marc la livre avec les créanciers de M. de Goesbriant.

Pour faire une expérience plus singulière, je voudrais avoir des fragments de glaces de toute figure, de

toutes grandeurs, doublées de tain, ou non doublées, et j'en voudrais la valeur de six pieds carrés. Des cassures de miroirs ne doivent pas, je crois, coûter cher. Envoyez-moi un bon ballot de ces guenilles, je vous en supplie, le plus promptement que vous pourrez.

Vraiment oui, je veux toutes les pièces qui ont concouru pour les prix de l'Académie des sciences.

J'attends aussi mon arme campagnarde, mes terrines, mes retortes de verre, mes creusets, mon petit secrétaire, le résultat de la conversation avec Geoffroy, etc. Je compte qu'Hébert a ses cinquante louis, et qu'il fait travailler à force.

Je vous prie de vous souvenir que les mille livres de Dumoulin sont exigibles au onze de ce mois, et qu'il faut lui faire commandement.

Je me recommande aussi à M. Pâris de Montmartel. Je vous enverrai mon certificat de vie au premier juillet. Il servira pour recevoir cette pension et dix-huit mois de la rente viagère.

L'accommodement entre M. de Richelieu et moi pour l'affaire de Bouillé-Ménard doit se conclure d'autant plus promptement, que M. de Richelieu, par cet arrangement, ne me paie que dans un an, et sans bourse délier, une année qu'il me doit de ma rente.

Mais surtout je vous prie de bien insister sur une délégation qui procure dorénavant un paiement certain et périodique de cette rente de quatre mille livres, qui est la plus considérable que j'aie. La vie est courte, et Salomon dit qu'il faut en jouir.

Je me recommande toujours à votre tendre amitié et à votre discrétion.

Je vous prie de me faire chercher une jolie gibecière, avec ses appartenances, marteau d'armes, tire-bourre, etc., le tout emballé avec le reste au coche.

Je ne vous donnerais pas ces commissions-là, si je n'y ajoutais le correctif de les faire (faire) par qui il vous plaira. Ne vous gênez jamais sur ces détails. Il faut que nous soyons à notre aise l'un avec l'autre.

Je vous embrasse tendrement.

LETTRE XXXIII

(Du 27 juin 1737.) R. le 30 juin 1737.

En réponse à celle du 24 de juin.

Je vous prie d'abord d'envoyer le tableau à la campagne à Viry près d'Athis, à M. Mignot, avec une petite lettre qui sera un mot d'avis, des compliments pour toute ma famille, et lui dire qu'il s'adresse à vous, s'il a quelques ordres à me donner.

Il faut poursuivre ce fripon insigne de Dumoulin qui m'a volé vingt mille livres ; il faut du moins qu'il me paie le peu qu'il n'a pu me voler.

Quant à M. de Richelieu, s'il veut ne me point donner d'argent comptant, mais seulement une délégation des 2,461 liv. 4 s. 5 d. que lui doit encore Mme d'Aubigné, et une délégation pour le reste de l'année 1736, 1737 et suivantes, acceptée, sur quelque fermier, je suis content. C'est une proposition qu'il doit accepter ; mais s'il veut donner de l'argent comptant, il ne faut pas le refuser.

J'attends le secrétaire, les pièces de l'Académie des sciences, les petits balais, le bâton ferré, les cassures de glaces, les terrines, etc.

Il faudra se passer des thermomètres.

Je vous prie d'ajouter au paquet vingt livres de poudre fine à poudrer, et dix livres de poudre à poudrer de senteur. Cela fait trente livres, avec une bouteille d'essence de jasmin. Priez Mme votre sœur de faire cette emplette.

J'attends aussi une jolie gibecière.

Le procédé du sieur Robert me paraît assez embrouillé. Je vous demandais si ces trois louis que vous lui aviez donnés en juillet 1736 étaient pour des déboursés ou étaient une récompense. Je sais qu'il n'a jamais fait de déboursés : c'était donc une récompense. Il est encore bien singulier qu'il prenne pour lui de l'argent, sous prétexte d'un mémoire de procureur. Il est bon de finir avec lui.

Vous devez avoir les trente-deux louis du sieur Bronod. Je vous supplie de donner cinquante louis à Hébert, et de le presser.

Encore une petite visite au sieur Geoffroy. Remettez-le sur le chapitre du plomb et du régule d'antimoine augmentés de poids après la calcination.

Il vous a dit, et cela est vrai, que ces matières perdent cette augmentation de poids après s'être refroidies; mais ce n'est pas assez : il faut savoir si ce poids se perd quand le corps calciné s'est simplement refroidi; ou s'il le perd quand ce corps calciné a été ensuite fondu. Par exemple, M. Lemery rapporte que vingt livres de plomb calcinées ont produit vingt-cinq livres

pesant, lesquelles refondues ensuite n'ont pesé que dix-neuf livres.

MM. Duclos et Homberg rapportent que le régule de mars et celui d'antimoine, exposés au verre ardent et s'y étant calcinés, ont augmenté de poids; mais que, fondus après à ce même verre, ils ont perdu et ce poids qui leur avait été ajouté, et un peu du leur propre. Ce n'est donc pas simplement après avoir été refroidis que ces corps ont perdu le poids ajouté à leur substance par l'action du feu.

Il faudrait encore savoir si M. Geoffroy pense que la matière ignée seule a produit ce poids surabondant, si la cuiller de fer avec laquelle on remue pendant l'opération, si le vase qui contient le métal, n'augmentent pas le poids de ce métal, en passant en quelque quantité dans sa substance.

Sachez, je vous prie, son sentiment et mandez-le-moi au plus vite ; vous êtes très-capable de le faire parler et de le bien entendre. Je compte plus que jamais sur votre amitié et sur votre discrétion.

Post-scriptum. — Vous devriez savoir la liste des débiteurs de Dumoulin, qui étaient les miens. Il y en a qui demeurent dans votre quartier. Vous pourrez savoir s'ils l'ont payé, s'ils le paieront; mais il faut toujours le poursuivre.

LETTRE XXXIV

Ce 29 (juin 1737).

Je reçois, mon cher abbé, le paquet de M. Pitot, et votre billet du 26.

M. Bronod doit enfin avoir donné l'argent.

J'attends toutes les choses que je vous ai demandées, secrétaire, bâton ferré, fragments de glace, balais de plume, poudre à poudrer, essence, gibecière, etc., les livres de l'Académie.

A l'égard des miroirs concaves, il m'en vient un d'ailleurs.

Pour les thermomètres et baromètres, voici ce qu'il faudrait faire : m'envoyer les verres et la monture bien conditionnés, les liqueurs et le mercure à part, avec un petit mémoire de la manière de mettre le mercure dans les tubes, et de les fermer ensuite hermétiquement. Cela n'est pas difficile, mais il faut s'adresser à un homme très-entendu.

Je vous ai déjà donné des instructions philosophiques pour le sieur Geoffroy. Il s'agit de savoir s'il attribue au feu seul l'augmentation du poids de ce plomb calciné ; si on a pesé la terrine avant et après ; si on a pesé la cuiller ou spatule avec laquelle le plomb a été remué ; si l'on a pris les mêmes précautions dans l'expérience faite au miroir ardent. On m'a assuré que le sieur Boulduc, savant chimiste, a fait de son côté des expériences qui tendent à prouver que le feu n'augmente pas la pesan-

teur des corps : il s'agirait d'avoir sur cela une conversation avec M. Boulduc. Il y a encore un M. Grosse qui, je crois, demeure chez M. Boulduc ; c'est un chimiste très-intelligent et très-laborieux : je vous prie de demander à l'un et à l'autre ce qu'ils pensent des expériences du plomb calciné au feu ordinaire, et des matières calcinées au feu des rayons réunis du soleil par le verre ardent. Ayez la bonté de m'envoyer un résultat précis de leur opinion. Ils se feront un plaisir de vous parler, mais surtout qu'ils ne se doutent pas que vous agissez pour moi.

Voici une autre affaire : la lettre de change ci-jointe vous instruira du fait.

Il faut trouver quelque banquier honnête homme, M. Delarue, par exemple, ou tel autre de connaissance, lui demander ce que dix mille cent cinquante florins, argent courant, au mois d'août, produiront, argent de France à Paris, à peu près; et, s'il croit que cela puisse aller à plus de vingt mille cinq cents livres, il n'a qu'à envoyer la lettre de change à ses correspondants à Amsterdam, pour se faire payer du sieur Jacques Ferrand; après quoi il nous remettra l'argent à Paris.

En attendant, voici une lettre que je vous prie de faire mettre à la poste pour le sieur Jacques Ferrand. Vous verrez par cette lettre que le banquier à qui vous vous adresserez ne doit faire nulle difficulté de mettre son nom lui-même dans ma lettre de change, attendu que j'en donne avis à celui sur qui je tire.

Voilà bien du verbiage.

Je vous embrasse.

Voici un modèle de la lettre qu'il faut écrire au prince de Guise.

LETTRE XXXV

Ce 6 (juillet 1737).

Je reçois votre lettre du 3 juillet, mon cher ami.

1° A l'égard de Dumoulin, ou vous avez mon titre contre lui, ou il est entre les mains du sieur Robert, ou il est chez le sieur Ballot, notaire, rue Saint-Honoré, au coin du Carrousel.

Voici la réponse à la lettre de la Dumoulin. Je vous prie cependant de la faire presser un peu.

2° Pour l'intendant de M. de Richelieu, je crois qu'il est bon de lui écrire pour terminer l'affaire.

3° Je vois, par la date des soixante-douze livres données au sieur Robert, qu'il a compté pour des frais chimériques cet argent qu'il nous demande. Il n'était point chargé alors de faire assigner les débiteurs de Dumoulin, puisque cette quittance de soixante-douze livres est du 18 de juillet, et que l'affaire de Dumoulin était totalement consommée le dernier juin; mais il n'en faut plus parler.

4° Il faudra que M. votre frère n'aille jamais chez M. de Goesbriant, mais qu'il lui écrive tous les huit jours, jusqu'à réponse définitive.

5° Je compte qu'on a écrit à M. le prince de Guise pour la délégation sur les fermes générales.

6° Jacques Ferrand, banquier et courtier à Amsterdam, est très-solvable et très-honnête homme. Il me mande que dix mille cent cinquante florins, argent courant,

doivent me valoir plus de vingt mille huit cents livres. C'est de quoi il faudra se débattre avec M. Delarue.

7° J'attends la caisse avec impatience, mais je vous prie instamment de m'envoyer par le carrosse de Bar-sur-Aube, sans aucun délai, Mariotte, *De la nature de l'air;* idem, *du froid et du chaud;* Boyle, *De ratione inter ignem et flammam* : difficile à trouver : c'est l'affaire de votre frère ; un dictionnaire latin où se trouvent les termes des arts, s'il y en a.

8° Un louis de gratification à d'Arnaud ; mais dites-lui que je ne suis point à Cirey, que ma santé est languissante, et que je n'écris à personne.

9° Je suppose que vous m'avez gardé le secret avec M. Grosse et avec M. Geoffroy, et que vous ne m'avez jamais nommé en proposant mes questions de physique. Je vous prie de ne me jamais nommer.

Avec cet incognito, je vous prie d'aller faire encore une petite consultation à ce gnome de Grosse. C'est un homme bien au fait. Il faut tirer de lui :

1° S'il croit que le feu pèse, et si les expériences faites par M. Homberg et autres, qui semblent prouver que le feu est entré dans les matières calcinées et en a augmenté le poids, si ces expériences, dis-je, doivent l'emporter sur celle du fer rouge et refroidi qui pèse toujours également; proposez-lui ce petit problème;

2° Si le miroir ardent du Palais-Royal fait le même effet sur les matières mises dans l'air libre et dans le vide de la machine pneumatique. Il faudrait sur cela le faire entrer dans quelques détails, lui demander les effets des rayons du soleil dans ce vide sur la poudre à canon, sur les liqueurs, sur les métaux, prendre un

petit nota de ce qu'il vous dirait, et lui demander si le *phosphore* de Boyle, si le *phosphore igné* s'allument dans le vide ; enfin s'il a vu de bon *naphte* de Perse, et s'il est vrai que ce vrai *naphte* brûle dans l'eau. Vous voilà, mon cher abbé, archi-physicien. Je vous lutine furieusement, car j'ajoute encore que le temps me presse.

Vous pourriez aussi le consulter pour savoir où l'on trouverait un thermomètre de Fahrenheit. Ce n'est pas tout : il faut lui dire que dans la *Chimie* de Boerhave, à la page 194, édition in-4°, il est parlé d'expériences faites *clarissimo Boulducio*, par lesquelles la légèreté spécifique du feu semble prouvée ; mais ces expériences sont probablement de Boulduc le père. Elles sont rapportées dans l'histoire latine de l'Académie de Duhamel, pages 14 et 15. Si M. Grosse a cette histoire, vous auriez la bonté de copier le précis de ces expériences. Je devrais avoir cette histoire latine de Duhamel, pour joindre à celle de M. de Fontenelle. Il faut donc, je vous en prie, l'acheter et l'envoyer avec le reste.

Il me faut aussi le traité du fer de M. de Réaumur, qui était parmi mes Mémoires de l'Académie. Si on l'a vendu, il faut le racheter.

Encore un mot pour M. Grosse, c'est pour savoir ce qu'il pense de la *Chimie* de Boerhave, et surtout pour qu'il ignore que je suis au monde.

Réponse prompte, mon cher abbé.

Pardon, j'ai encore un petit mot à ajouter pour le secrétaire que vous m'envoyez. Il faudrait qu'il fût monté sur de petites roulettes de cuivre pratiquées

dans les pieds. Autant en faut au nécessaire que je vous supplie de presser.

Je vous embrasse.

LETTRE XXXVI

Ce 8 (juillet 1737).

Chaque jour de poste, mon cher abbé, sera donc de ma part une nouvelle importunité. Vous savez toutes les commissions dont je vous ai accablé. Je crois parmi ces commissions n'avoir pas oublié l'histoire latine de l'Académie, par Duhamel, ni le volume sur le feu par M. de Réaumur[1]. J'ai surtout abusé de votre patience, en vous priant d'avoir une nouvelle conversation scientifique avec ce célèbre chimiste, M. Grosse. Vous n'êtes pas encore quitte de mes prières. Il faut avoir la bonté de demander à ce savant charbonnier-là s'il a jamais fait l'expérience de plonger son thermomètre dans de l'esprit-de-vin, dans de l'esprit de nitre, d'urine, etc., pour voir si le thermomètre hausse dans ces liqueurs. Je vous avais demandé des thermomètres et des baromètres : j'insiste encore fortement là-dessus. On en transporte au bout du monde. Vous pourriez consulter sur cela M. Grosse ou M. Nollet, qui demeure quai des Théatins, chez M. Lemarq de Lomaria. Ce M. Nollet en vend de très-bons. Il enseignera et donnera par écrit la manière de les faire parvenir en province en sûreté.

1. Dans la lettre précédente, Voltaire parle du *Traité du fer*. — C.

On pourrait, je crois, très-bien envoyer, dans une caisse, le mercure, les verres, l'esprit-de-vin coloré, etc., chacun à part, et on remplirait le thermomètre selon la façon dont M. Nollet lui-même s'y prend.

Ce qui est bien sûr, c'est qu'il me faut deux bons baromètres, et deux bons thermomètres. Si je peux surtout en avoir selon la méthode de Fahrenheit, je vous serai très-obligé, dût-on me les apporter à pied. Il n'y aurait qu'à m'envoyer ce Savoyard en qui vous avez confiance, et qui est un honnête garçon. Il apporterait avec cela des serins, supposé qu'ils soient privés. Si Mme Dubreuil voulait en céder pour de l'argent, et une petite perruche à collier noir, vous feriez prix avec lui pour son voyage : vous seriez un homme charmant.

Au reste, mon cher abbé, n'épargnez jamais l'argent, quand il vous faudra des voitures, et préférez toujours, en fait d'achat, le beau et le bon, un peu cher, au médiocre moins coûteux.

On dit bien du mal des estampes de Gueulard. Ne pourrait-on me faire moins vilain?

Adieu, mon très-cher abbé.

LETTRE XXXVII

15 au soir (juillet 1737).

En réponse à votre lettre du 12.

Faites partir votre homme, mon cher abbé, sur-le-champ, à cinquante sous par jour. Il ne faut que cinq jours tout au plus, et c'est à condition qu'il ne lui sera

payé que cinq jours pour aller, et cinq jours pour revenir. La route est de Paris à Troyes, de Troyes à Bar-sur-Aube, de Bar-sur-Aube à Cirey. Il n'a qu'à suivre toujours le grand chemin jusqu'à Bar-sur-Aube, avec sa perruche, ses serins, et ses thermomètres. Si vous pouvez le charger de la montre à répétition, vous ferez une affaire dont je serai bien satisfait.

Voyez, je vous prie, si, parmi les livres qui me restent, il n'y a pas deux tomes d'*Éphémérides* de M. Lahire et de Cassini, qui font corps avec les volumes de l'Académie que j'ai. En ce cas, je vous supplie de me les envoyer. J'oubliais encore de vous parler du bonhomme de chimiste que vous nous proposez. Il devrait prendre le parti de venir ici. Il y serait d'une liberté entière, pas mal logé, bien nourri. Il faudrait qu'il dît la messe les dimanches et les fêtes, dans la chapelle du château. Je vous prie de me mander au plus tôt sur quoi on peut compter.

Je reviens encore à nos thermomètres. On nous a dit que des liqueurs fortes dans lesquelles on plonge le thermomètre le font monter. Je vous jure qu'il n'en est rien, et qu'il n'y a aucun corps dans la nature qui exposé longtemps à un air égal, fasse la moindre impression sur le thermomètre. De l'eau et de l'esprit-de-vin, de l'eau-forte et de l'huile laissent le thermomètre comme ils le trouvent. Dites cela, je vous en prie, à votre homme.

On vient de me donner une autre route pour Cirey[1] : celle-ci est la plus courte.

1. Cette route n'est pas indiquée dans la lettre de Voltaire. — C.

LETTRE XXXVIII

Ce 25 au soir (juillet 1737).
Partira le 26.

En réponse à la vôtre du 22.

J'attends donc, mon cher ami, l'homme de pied que vous m'envoyez avec les thermomètres, etc.

Je vous renvoie votre billet de MM. Delarue, avec mon blanc-seing.

Voici la disposition que je fais de mon argent.

Vous aurez la bonté de m'envoyer deux cent cinquante louis d'or, dont j'ai besoin. Vous pourriez mettre cette somme dans une caisse, avec la pierre d'aimant que vous me destinez, et quelques livres, entre autres le tome de l'Académie des sciences, qui contient la table de trente volumes; les deux derniers tomes de l'*Histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, par le père Nicéron; six crayons de bois, c'est-à-dire, de ces crayons de poche; huit de mes estampes montées; deux *Henriades* reliées; six pitons dorés d'un pouce de haut; deux claviers. Le tout bien empaqueté, et bien recommandé au coche de Bar-sur-Aube, arrivera à bon port. Je joins ici, pour ne rien négliger, la petite liste de ce qui doit entrer dans cette caisse.

A l'égard du reste de l'argent, une partie servira à payer le sieur Hébert; l'autre partie sera mise en actions.

Voici un petit mot de lettre pour M. Tanevot. Votre

frère lui enverra la lettre, et lui mandera qu'il attend ses ordres au sujet de l'ordonnance, et il fera ce que M. Tanevot lui prescrira sur cet article, et, lorsqu'il s'agira d'être payé au Trésor royal, si c'est à M. Pâris qu'on s'adresse, il payera cinq cents francs à M. Pâris, qu'il assurera de mon attachement et de ma reconnaissance, et retirera mon billet des mains de M. Pâris.

Je vous prie de vous informer s'il suffit d'un simple certificat de vie, pour que l'on reçoive mes rentes de la Ville, et s'il faut que j'envoie ma signature en parchemin pour ma pension, ou s'il suffit de la signature de la personne chargée de ma procuration.

A l'égard de la personne qui doit venir à Cirey pour y cultiver son talent de chimiste à son aise, il faudra absolument qu'il dise la messe : c'est la condition sans laquelle on ne peut se charger de lui. Je lui donnerai cent écus par an, et je travaille à le bien loger; mais je ne peux rien faire de plus. Il peut apporter tous ses instruments de chimie. S'il a besoin d'argent, vous pouvez lui donner un quartier d'avance, à condition qu'il partira sur-le-champ. Il faut l'instruire qu'on mange très-rarement avec madame la marquise du Châtelet, dont les heures ne sont pas trop réglées; mais il y a la table de M. le comte du Châtelet son fils, et d'un précepteur, homme d'esprit, servie régulièrement à midi et à huit heures. M. du Châtelet, le père, y mange souvent, et quelquefois nous soupons tous ensemble. D'ailleurs on jouit d'une très-grande liberté. On ne peut lui donner, pour le présent, qu'une chambre et une antichambre.

S'il partait bientôt, il pourrait m'apporter la caisse.

Au reste, mon cher abbé, je suppose que cet homme est sage, puisque vous me le proposez.

Je vous supplie de ne pas manquer d'envoyer une *Henriade* bien reliée à M. Tanevot.

Adieu, je vous embrasse tendrement.

LETTRE XXXIX

Ce 30 (juillet 1737).

J'ai été un peu malade, mon cher abbé. Sans cela je vous aurais écrit par votre courrier fantassin, qui m'a apporté le tout assez en bon ordre. Mais il est arrivé depuis bien du malheur à nos baromètres et à nos thermomètres. Je ne veux pas abuser de votre patience pour en demander d'autres pour le présent, mais en donnant une *Henriade* à l'abbé Nollet, vous pourrez fort bien lui demander un plus grand thermomètre selon les principes de M. de Réaumur. Le plus grand que j'avais s'étant trouvé encore trop petit, a pété dans l'opération. Je vous réitère mes petites demandes de ma dernière lettre. Voici le temps des réponses de M. Grosse et de celle de M. Delarue.

Si votre chimiste aumônier tarde à partir, ne tardez pas, je vous en prie, à m'envoyer de l'argent par la voie du carrosse, et, au lieu de deux cent cinquante louis, envoyez-en hardiment trois cent avec les livres et les petites bagatelles que j'ai demandées. Vous me direz ce qu'il faut faire sur le certificat de vie, et sur ce qui est nécessaire pour recevoir mes rentes viagères, dont vous

avez les contrats, et ma pension, dont M. Tancvot a l'ordonnance.

Je compte qu'on a écrit à M. le prince de Guise, suivant le modèle de lettre que j'avais envoyé ; et si on n'a pas encore écrit, je prie instamment qu'on n'y manque point.

On a donné un écu de trois livres de gratification au porteur des thermomètres, et trois livres encore sur son paiement. Combien lui donnez-vous par jour ?

Adieu. On ne peut ni vous fatiguer, ni vous aimer plus que je ne fais. N'oublions pas l'affaire de Bouillé-Ménard.

Autres questions :

Que dit la perruche ? Car il faut qu'on la répète.

Le porteur des thermomètres a porté la boîte d'un petit(?), que M. Nollet remplira d'un thermomètre nouveau, à la place de celui qui est cassé.

Vale et me ama.

LETTRE XL

Ce 5 (auguste 1737).

En réponse à la vôtre du 3.

Je vous prierai, mon cher abbé, de demander à votre homme aux thermomètres si les siens sont faits sur les principes de M. de Réaumur, et s'ils correspondent avec ceux de M. de Réaumur, car ces instruments ne sont agréables qu'autant qu'ils sonnent la même octave.

Il faudrait m'envoyer une livre de mercure, et des

tuyaux de baromètres faits pour la planche graduée que vous m'avez envoyée, avec la manière de les emplir de mercure.

Il y a un livre des expériences de Polinière, nouvelle édition, que je vous prie d'envoyer aussi, le tout dans le ballot qui arrivera avec le chimiste ou avant lui.

Je vous prie de me dire le nom de ce chimiste, car encore faut-il savoir son nom.

On a très-mal fait de se reposer sur la parole positive du prince de Guise. Les paroles positives des princes sont des chansons, et les siennes sont pis. Il faut absolument lui écrire, et, quelque temps après, faire saisir sur les Fermes générales. Il ne coûte pas grand'chose d'écrire aussi de temps à autre à l'intendant de M. de Richelieu. Vous me ferez plaisir de m'envoyer les factums, pour et contre, sur son affaire.

Un petit mot encore à M. de Leseau, je vous prie. Il faut que M. votre frère lui demande positivement dans quel temps et sur quels effets il prétend me payer, après quoi il faudra agir.

Je ne crois pas que MM. Delarue refusent trois cents louis en or sur une somme de vingt mille livres. Il faut tâcher de les y engager.

Je vous supplie de presser encore Hébert, de la part de Mme du Châtelet, et de l'assurer que l'argent est au bout.

Je vous embrasse tendrement.

LETTRE XLI

Ce 17 (auguste 1737).

En réponse à vos dernières du 9 et du 14.

J'ai reçu, mon cher abbé, la rescription de deux mille quatre cents livres, et j'attends les caisses qui doivent arriver par Bar-sur-Aube.

Je ne savais pas la commission établie pour la liquidation des dettes de M. de Guise. Tout ce que je sais, c'est que l'on doit absolument poursuivre cette affaire par les voies que le Roi a ouvertes. Je ne veux pas que l'on reçoive rien de M. de Guise. Il faut s'adresser à M. de Machault ou à son secrétaire. Je vous prie très-instamment de parler ou faire parler à l'un et à l'autre.

Il faut représenter que j'ai prêté mon argent comptant; qu'une rente viagère doit être sacrée ; qu'on m'en doit trois années ; que M. le prince de Guise m'a toujours caché l'établissement de cette commission ; en un mot, après avoir représenté mon droit, et la lésion que je souffre, vous me manderez la réponse, et vous agirez comme il conviendra en justice. Je ne crois pas qu'une commission établie par le Roi soit établie pour frustrer des créanciers. Au contraire, je me flatte surtout que les rentes viagères doivent être exceptées des lois les plus favorables aux débiteurs de mauvaise volonté.

Il faut surtout savoir si cette commission regarde les rentes viagères, si elle n'est point établie pour la liquidation des biens de feue madame de Guise.

Il se peut très-bien encore que, malgré cette commission, on puisse saisir entre les mains des fermiers généraux, sauf à rapporter cette saisie à la commission.

Je vous supplie, mon cher abbé, de m'instruire à fond de tout cela.

A l'égard des onze mille livres qui nous restent, nous les emploierons bientôt.

C'est la table des trente tomes de l'*Histoire française de l'Académie des sciences*, par M. de Fontenelle, que j'ai toujours demandée, et il faut bien qu'on la vende à part, puisque cette table n'a été imprimée qu'après ces trente tomes, et que, depuis ces trente tomes, on en a encore cinq. Certainement il y a cinq ans que ceux qui avaient ces trente tomes ne pouvaient avoir la table.

Si vous voyez celui qui vous a fourni nos thermomètres, je vous prie de lui dire que l'huile bouillante a fait péter un de ces instruments, non pas parce que la boule s'est cassée, mais parce que la liqueur du thermomètre en bouillant elle-même, s'est élevée et a cassé le haut du tube.

Dites-lui qu'il est triste qu'on ne puisse avec ces thermomètres d'esprit-de-vin connaître les diverses chaleurs des différentes liqueurs bouillantes, et qu'il devrait faire des thermomètres de mercure, pareils à ceux de Fahrenheit. Je ne peux que très-difficilement faire mes expériences avec ceux de M. de Réaumur.

De plus, l'esprit-de-vin dont on se sert n'est peut-être pas le même dans tous les thermomètres. Quand il serait le même, il se raréfie toujours inégalement et par sauts; enfin l'esprit-de-vin, bouillant plus vite et plus aisément que toute autre liqueur, ne peut guère servir de

mesure au degré de chaleur de ces liqueurs. Le mercure, au contraire, est de tous les fluides celui qui bout le plus lentement, et, comme le bouillonnement est toujours le dernier degré, le terme de la plus grande chaleur d'un fluide, le mercure qui bout si difficilement (?) lieu à connaître les degrés de chaleur des autres fluides qui bouillent plus vite. Si cette personne peut faire des thermomètres de Fahrenheit, il rendra service à la physique.

Je vous prie de continuer à rendre service à mes affaires, en pressant l'affaire de M. de Guise ;

En vous arrangeant avec l'intendant de M. de Richelieu ;

En n'abandonnant point celle de M. de Leseau ;

En faisant assigner Dumoulin au mois de septembre.

Adieu, mon très-cher abbé ; notre chimiste se moque du monde.

LETTRE XLII

Ce mercredi 19 (auguste 1737).

Il est parti aujourd'hui une grande lettre de moi, écrite il y a deux jours, par Bar-sur-Aube. Dans cette lettre il y a mille choses, moitié spirituelles, moitié temporelles. Je reçois la vôtre du 17, avec l'incluse de M. de Richelieu. Je vois qu'il faut en passer par ce qu'on veut touchant la fin de l'affaire Bouillé-Ménard. J'aurais encore des objections à faire ; mais j'aime mieux

une conclusion qu'une objection. Concluons donc : faites faire une délégation en bonne forme de ce que me doit M. de Richelieu, de ma rente de quatre mille livres sur madame d'Aubigné : le tout se paiera par ladite dame avec les six mille six cent dix francs, moyennant la main-levée de celui qui a saisi sur Bouillé-Ménard pour une petite somme. C'est donc une affaire aisée à régler.

Je suis fort aise qu'on se soit expliqué au sujet de la propagation du feu. Car, comme la lumière du soleil est le feu le plus puissant que nous connaissions, il était naturel de rechercher la propagation de ce feu élémentaire. C'était l'affaire d'un philosophe, le reste est l'affaire d'un forgeron; mais je suis au milieu des forges, et la matière me convient assez. J'espère que M. Bronod s'expliquera aussi nettement que M. de Fontenelle. Il a reçu l'ordre de donner les trente-deux louis. Mais apparemment qu'il n'avait pas encore cet ordre quand vous lui en parlâtes. Un petit mot d'écrit de votre part au sieur Bronod mettra l'affaire au net. L'essentiel est de donner cinquante louis au sieur Hébert, pour avoir incessamment *ce superflu qu'on nomme nécessaire*. J'enverrai un certificat de vie pour recevoir ma rente viagère ; mais je ne peux l'envoyer aujourd'hui ni demain. Il partira probablement dimanche 23, et n'arrivera que le 25 ou le 26. Cependant le temps presse. Hébert ne travaillera point sans avoir ses cinquante louis d'avance. Au reste, il faut dire à Hébert que c'est pour un étranger, et qu'on le prie d'avoir toute l'attention possible pour que l'ouvrage soit parfait.

Si vous voulez vendre une action, je n'y vois pas

grand mal : on ne perd jamais son dividende ; car, lorsqu'on les vend avec le dividende, on les vend soixante-quinze francs plus cher, approchant, et, sans dividende, soixante-quinze francs de moins. Il est vrai que leur prix varie vers les époques du paiement des dividendes, c'est-à-dire, de six mois en six mois ; mais cela va à peu de chose, et d'ailleurs il vaut mieux sacrifier quelques pistoles, que de vous donner la peine d'aller encore chez le sieur Bronod, ou d'avoir la patience d'attendre le paiement de la rente viagère. Faites donc à votre gré, et pour le mieux ; mais que le sieur Hébert ait ses cinquante louis. Je crois que M. Bronod les donnera ; mais s'il ne les donnait pas, je crois qu'il faudrait vendre l'action.

Voici un petit billet de madame du Châtelet pour M. Bronod, qui doit finir l'affaire.

A l'égard du sieur Robert, vous lui avez donc donné en dernier lieu cinquante livres pour ses honoraires ? mais les trois louis que vous lui aviez donnés il y a deux ou trois mois, c'était donc pour ses avances ? Je ne peux m'imaginer qu'un procureur se soit avisé de faire des frais pour trente-six livres, puisque je n'ai point eu d'affaires. Apparemment que j'ai eu quelque procès sans le savoir. Ce mémoire de frais m'a l'air d'un mémoire d'apothicaire.

L'intendant de M. de Richelieu se moque de me demander des billets. Je ne suis point directeur de la comédie, et n'ai point de billets à donner. Vous pourrez lui faire un petit présent ; mais, au préalable, il faut qu'il y ait une bonne délégation pour que je reçoive sur Bouillé-Ménard, et une autre délégation pour que je

reçoive dorénavant ma rente de quatre mille francs régulièrement.

Je ne sais ce que veut M. de Mouhi. Je ferai donner bientôt quelque chose à d'Arnaud; mais je vous supplie de ne dire ni où je suis, ni ce que je fais, à d'Arnaud, ni à personne.

Adieu, mon cher ami.

LETTRE XLIII

Ce 14 (septembre 1737).

En réponse aux vôtres du onze et du douze.

J'ai reçu, mon cher abbé, la rescription de quatre mille livres.

Je vous envoie ma signature pour la pension. Je n'ai jamais cru devoir quinze cents livres à M. du Verney. Je vous prie de dire au commis que M. du Verney m'avança une fois une année de la pension de la Reine, dont il a dû se payer par ses mains, puisque j'ai laissé cette année à toucher. Au surplus, faites entendre, je vous prie, qu'on me fera grand plaisir de me laisser jouir de l'argent du Trésor royal, dont j'ai un très-grand besoin, et dont je serai très-obligé.

Je sais si bien que ma délégation de quatre mille livres de rente est sur la terre du Faou, que je vous ai prié de vouloir bien arranger avec l'intendant à l'amiable que cette rente soit payée dorénavant entre vos mains par le fermier du Faou, comme la rente due par M. d'Estaing a été payée jusqu'à présent par le fermier

de Belle-Poule. Tout l'embarras qu'il y aurait, ce serait de désobliger M. de Richelieu, en paraissant marquer une défiance injuste; mais ce que je propose n'est que pour épargner à M. de Richelieu des détails désagréables, et pour empêcher que la dette s'accumulant, il n'ait un trop grand fardeau à porter. Cela se peut aisément concilier avec l'intendant, que vous pouvez assurer solidement de ma reconnaissance, quand tout sera terminé. Il ne s'agit donc que de faire agréer l'acceptation du contrat, et de le faire accepter par le fermier du Faou.

Lacune.

...à MM. des Fermes en la faveur de leur caissier, M. Gautier, et agir par les voies de la justice par devant la commission. On ne peut s'en dispenser. Chargez de cela, mon cher abbé, quelque avocat au conseil, honnête homme.

On nous prie d'envoyer incessamment les tableaux de Chevalier.

Je prends la cheminée de marbre de quatre-vingt-cinq livres.

Je vous prie de m'envoyer un mémoire de la façon dont les fumistes s'y prennent pour empêcher la fumée.

Lacune.

Des nouvelles :

J'ai écrit à M. Pitot de l'Académie des sciences, pour qu'il voie au sujet des machines que je demande, auxquelles il se connaît très-bien. Ayez la bonté de lui demander un rendez-vous, afin de ne perdre votre temps ni l'un ni l'autre.

Je veux une bonne machine pneumatique, un bon télescope de réflexion, ce qui est très-rare, une sphère copernicienne; par suite, un verre ardent des plus grands, et non un miroir ardent.

Je prie M. votre frère d'aller trouver Prault, et de lui dire que, s'il veut donner douze cents livres de *l'Enfant prodigue*, six cents livres comptant et six cents après l'impression, on lui livrera le manuscrit avec l'approbation, pourvu qu'il n'ébruite pas la chose avant le temps.

En retirant les tableaux de Chevalier, vous êtes prié de lui donner un louis de récompense.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

Je ne vous ai point parlé de l'aumônier que vous m'avez envoyé, parce que je ne le vois guère qu'à la messe. Il aime la solitude; il doit être content.

Je ne pourrai travailler en chimie que quand un appartement que je bâtis sera achevé. En attendant, il faut que chacun étudie de son côté.

Voilà bien des commissions, mon cher ami. J'ai répondu à tous vos articles, mais je ne vous ai point dit à quel point je suis touché des marques de votre amitié.

J'ai encore à vous dire que nous vous prions de faire emballer les tableaux de Chevalier, avant de partir.

Dites à M. votre frère de m'écrire pendant votre absence.

LETTRE XLIV

Ce 7 (octobre 1737).

J'ai reçu, mon cher abbé, votre billet du trente septembre.

Commençons par les affaires :

1° Il est essentiel de prendre les voies juridiques avec M. le prince de Guise, et bienséant de mêler à cela toute la considération possible. Il faut donc signifier mon contrat à M. Gautier, et savoir en même temps quand il pourra payer. Cela fait pour la sûreté de mes arrérages, vous pourriez parler ensuite au secrétaire de la commission, qui est le secrétaire de M. de Machault, et présenter requête, faire toutes les formalités nécessaires.

2° Il faut faire assigner Dumoulin, suivant son obligation de l'année passée, faite au mois de juin par devant Ballot, notaire, laquelle obligation est chez vous ou chez Robert, ou qu'il faut lever chez Ballot, près des Quinze-Vingts.

3° M. de Richelieu m'a écrit que tout était aplani et terminé avec Mme d'Aubigné. C'est à vous à consommer avec l'intendant, que je vous prie d'assurer de ma reconnaissance.

4° En passant la transaction de ce transport que M. de Richelieu doit me faire sur le reliquat dû par Mme d'Aubigné, ayez la bonté de ne pas oublier une assurance du paiement régulier de ma rente de quatre mille

livres. Je sais que cette rente est spécialement hypothéquée sur la terre du Faou. Si l'intendant veut, vous ferez accepter cette délégation par le fermier du Faou, ou par un autre fermier; mais, en un mot, une délégation acceptée délivrera dorénavant l'intendant du soin de payer lui-même, et vous épargnera, à vous, beaucoup de soins et de pas.

5° J'attends des nouvelles de la pension, et, à l'égard des rentes sur l'Hôtel de Ville, je n'enverrai le certificat que dans le mois de janvier. On me devra deux années alors.

6° J'envoie par M. le marquis d'Entragues le paquet qu'il faudra faire remettre à Prault par M. votre frère. Prault donnera cinquante livres à M. votre frère. Je le supplie de vouloir bien les accepter, et d'ailleurs Prault donnera un billet conforme au modèle ci-joint, et rendra l'original de mon papier, sans en avoir pris de copie. Vous aurez la bonté de me renvoyer cet original, intitulé : *Papier que M. Moussinot fera lire à M. Prault.*

Voici un autre billet pour M. Thieriot, le marchand.

7° Vous aurez la bonté d'envoyer les cheminées de marbre, les deux statues raccommodées, les deux piédestaux, le tout bien conditionné, les deux globes avec leurs pieds, en attendant mieux. Je ne pourrai mettre dans ma galerie les estampes du Luxembourg. Nous les troquerons contre quelque autre chose.

8° J'ai prié, et je prie encore M. Pitot, excellent physicien, d'examiner tout ce que Deville peut m'envoyer. Nous ferons de toutes les machines, et de celles que vous achèterez ailleurs, un ou plusieurs ballots. J'arrange leurs places dans ma galerie.

9° J'attends les livres que j'ai demandés, et il y doit avoir trois *Henriades* reliées ; mais au lieu de trois, j'en demande six.

Nota. Que M. Moussinot ne délivrera le paquet à M. Prault qu'en cas que ledit Prault fasse le billet dont le modèle est ci-joint.

La poste va partir. Je vous embrasse très-tendrement, mon cher abbé.

LETTRE XLV

28 (octobre 1737).

Je vous prie, mon très-cher abbé, d'envoyer sur-le-champ ce billet chez Prault, et de vouloir bien me renvoyer la réponse au bas du même billet.

Si vous voyez d'Arnaud, je vous prie de lui dire que ma santé ne me permet d'écrire à personne, mais que je l'aime beaucoup ; vous me ferez plaisir de le voir quelquefois ; retenez-le à dîner chez M. Dubreuil : je payerai les poulardes bien volontiers. Éprouvez son esprit et sa probité, afin que je puisse le placer.

Je n'ai point reçu de nouvelles de M. d'Argental.

Je vous prie de faire très-joliment relier une *Henriade*, dans un tome séparé, et une *Alzire* avec une *Zaïre*, dans un autre tome, et, quand cela sera fait, je vous prie de les envoyer.

J'attends toujours les livres que M. votre frère doit m'envoyer. Peut-être sont-ils dans la caisse qui arri-

vera aujourd'hui de Paris, et qui contient la cheminée de marbre.

Je me réfère aux articles de mes dernières lettres.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE XLVI

(30 octobre 1737.)

Mon cher ami, voilà notre chimiste qui s'en retourne, après avoir vu les lieux et ordonné les laboratoires; je vais lui faire accommoder un petit appartement avec un jardin dont il sera absolument le maître : il achètera en attendant tous les matériaux nécessaires, à Paris; vous, monsieur le trésorier, vous payerez tout cela, aussi bien que ses voyages. J'espère qu'il sera aussi content de moi que je le suis de sa franchise, de son humeur aimable, et de la profonde connaissance qu'il paraît avoir de la chimie. Il aime, comme moi, la solitude et le travail; je me flatte enfin que nous nous conviendrons. Je voudrais bien, mon cher abbé, que vous fissiez ce qu'il a fait, que vous vinssiez ici quelque jour embrasser votre ami.

LETTRE XLVII

(7 novembre 1737.)

En réponse à celle du 3, je vous dirai premièrement, mon cher ami, qu'il me faut incessamment le petit

modèle de cheminée qui est chez M. Pitot. J'espère qu'il vous l'enverra. Je n'ai pas encore déballé la cheminée de marbre.

Avez-vous eu la bonté de donner à d'Arnaud un louis d'or? Dites-lui donc qu'il se fasse appeler d'Arnaud; c'est un beau nom de janséniste, et Baculard est ridicule. Voulez-vous bien nous envoyer un gros pot de pâte liquide, de chez Prévost, rue Saint-Antoine, et douze paires de gants fins blancs? Il faut prendre les plus petites mains. Des gants pour vos mains un peu étroits seront assez mon fait. Pardon de ces guenilles, mais Mme votre sœur peut avoir la bonté de me faire ces petites emplettes.

Venons à la rente sur la terre du Faou. Si on la vend, et que l'acquéreur veuille se charger de me payer, tant mieux; si M. de Richelieu veut me rembourser, deux fois tant mieux; s'il m'assigne ailleurs, tant pis.

Mais je vous supplie de passer par hasard chez le sieur Lechanteur, notaire, rue Saint-Antoine. Vous pourriez vous informer si la terre est vendue ou à vendre. Tout ce qu'il y a à faire, en cas que cette terre reste mon hypothèque, c'est de demander amiablement au sieur Surville l'adresse et le nom du fermier, et de lui envoyer signification de mon contrat, mais c'est en cas que cela plaise, car je ne veux faire aucune démarche qui puisse choquer M. de Richelieu. Vous savez ce que j'ai mandé sur Dumoulin, et sur la rente due incessamment par la fermière de Belle-Poule, au pont de Cé, en Anjou.

Vous souvenez-vous d'un certain semestre qui est en litige entre le président d'Auneuil et moi? Il ne

sait s'il a payé, et je n'en sais rien non plus. C'est Dumoulin qui recevait, et c'est ce qu'il faudrait savoir de ce malheureux Dumoulin.

Je voudrais bien savoir de qui ce Dumoulin fait les affaires.

Je vous embrasse, mon cher ami.

Envoyez ce billet à Prault, si vous m'aimez.

Reçue le 17 novembre 1737.

LETTRE XLVIII

11 ou 12 novembre (1737).

En réponse à la vôtre du 8.

Je vous dirai d'abord que M. de Guise m'assure par sa lettre que je serai payé cet hiver, et que j'aurai une délégation dans la suite. Il me dit que je peux lui envoyer en conséquence ceux qui sont chargés de mes affaires. Il ajoute que les procédures qu'on a faites sont assez inutiles. C'est de quoi je ne conviens pas. Je les crois très-nécessaires. Je lui répondrai, et vous enverrai la lettre.

Vous devriez auparavant me mander le nom de mon avocat au Conseil.

Voici, mon cher ami, un petit billet pour M. Pitot. Je ne sais plus sa demeure : il a oublié de m'en informer; je vous prie de le lui faire tenir.

Je vous ai déjà accusé la réception de la cheminée de marbre. J'attends le petit modèle de M. Pitot, et je vous prie de l'envoyer par le carrosse. Le reste dorénavant peut venir par les rouliers. Il ne s'agit que de

bien emballer les figures de marbre, les scabellons, et les globes.

A l'égard du télescope de Newton, si l'on ne voit pas distinctement les satellites de Jupiter, je le renvoie.

Je renverrai l'aube par Lebrun, avec un thermomètre qui arriva tout dérangé, et que j'ai oublié de renvoyer.

Je me recommande à vos bontés pour l'adresse de ce fermier de Belle-Poule, car il faut s'y prendre à l'avance : nous voici bientôt à Noël, temps de ma petite moisson.

M. votre frère a une vieille tragédie intitulée *Cresphonte* ou *Mérope*. Je le supplie d'avoir la bonté de l'envoyer cachetée à M. le marquis d'Entragues, rue Saint-Dominique, près des Jacobins, et de mettre dessus :

Monsieur le marquis d'Entragues est très-humblement supplié de vouloir bien faire tenir ce petit paquet *franc* à Mme la marquise du Châtelet.

J'ai lu cette épître de d'Arnaud. Je ne crois pas que cela soit imprimé, ni doive l'être.

Je vous embrasse, mon cher ami.

Reçue le 15 novembre 1737.

LETTRE XLIX

17 novembre (1737).

Je reçois la vôtre du 15, mon cher et véritable ami. Vous êtes bien bon de soupçonner M. d'Argental

d'avoir écrit le billet que vous m'envoyez. Je vois bien que vous ne connaissez ni le style ni l'écriture du petit Lamare. Il me semble qu'il devrait se servir autrement de sa plume. Il pourrait avoir plus de respect pour vous, et de reconnaissance pour moi : il devrait au moins n'écrire que pour me remercier de mes bienfaits. Je lui ai donné cent francs pour son voyage d'Italie, et je n'ai pas entendu parler de lui depuis son retour. Je ne le connais que pour l'avoir fait guérir d'une maladie infâme à mes dépens, et pour l'avoir accablé de dons qu'il ne méritait pas ; mais je suis accoutumé à l'ingratitude des hommes.

Que Lamare ne m'ait payé que d'ingratitude, encore passe ; mais Dumoulin y a joint la friponnerie, l'outrage et les plus indignes procédés. Sa femme, comme je vous l'ai mandé, m'a écrit pour me demander grâce ; mais si Dumoulin ne me demande pas au moins pardon de ses infamies, il sera poursuivi à la rigueur.

Tâchez, mon cher ami, d'avoir cette belle pendule à secondes.

Il n'y a autre chose, pour faire graver les armes, que d'envoyer un petit billet à M. Hébert.

Les armes sont trois flammes d'or, deux et un, sur un champ d'azur, deux levrettes pour support : voilà tout. Que ces armes soient bien ou mal, il n'importe. Je me réfère à toutes mes dernières.

J'ajoute seulement que si par quelque notaire vous trouvez à placer en rentes viagères vingt mille livres, avertissez-moi.

Je vous supplie d'envoyer presser Prault fils, pour l'envoi des livres que j'ai demandés.

Je prie M. votre frère de se souvenir du *Cresphonte*.

Un petit billet à Thieriot, je vous prie.

Pour les habits, pardon ; et mille amitiés à vous et aux vôtres.

LETTRE L

3 décembre (1737).

Mon cher abbé, en réponse à votre lettre du 23 (novembre), je vous prie de recevoir les deux mille quatre cent soixante-une livres de M. Clément, et de vous faire donner quittance des frais payés par vous pour M. de Richelieu, afin que cela puisse être représenté, quand il y aura de nouveaux comptes à faire avec lui. Je m'en remets à vous pour tout, et, pour la terre du Faou, comme pour tout le reste.

Les trois caisses sont arrivées. Je vous demande en grâce d'envoyer M. votre frère, chez Prault, presser l'envoi des livres qu'il m'a promis. De plus, Prault doit cinquante livres à M. votre frère, pour pot-de-vin : je veux qu'il les paie.

J'attends le pâté.

Si M. votre frère peut retrouver le *Cresphonte*, vieille tragédie française, il me fera grand plaisir de me l'envoyer.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE LI

7 décembre (1737).

Je reçois votre lettre du 4, mon cher ami.

Point de rente viagère, à moins du denier dix.

Je consens que M. Clément délivre l'argent en donnant quittance *des frais dus par M. de Richelieu, et payés par M. Moussinot, sauf le recours sur M. de Richelieu.* Je vous prie d'envoyer à M. de Surville la lettre dont vous avez le modèle, en cas que vous soyez bien sûr de la vente du Faou. Mais n'envoyez cette lettre que dans quinze jours.

Mme Fromageau est bien mal instruite du caractère de mes nièces, et de mes intentions. Si elles avaient la bassesse de venir prier de leur obtenir de l'argent, je n'aurais pas pour elle les attentions que j'ai. Je leur destine un présent plus essentiel qu'à leur frère.

Les statues sont arrivées en pièces : je les fais rajuster.

Prault en use très-mal, selon la coutume des libraires : qu'il ne m'échauffe pas les oreilles.

Je supplie votre frère de demander réponse à l'écrit ci-joint.

Point de lustre pour le présent.

Je vous embrasse tendrement, mon cher abbé.

LETTRE LII [1]

Mercredi 10 décembre 1737.

Je me hâte de répondre à votre lettre du 8.

Je vois, par le mémoire de ce que contient la caisse, qu'il y a trente-un volumes de pièces de l'Académie.

Il est impossible qu'il y en ait tant depuis que l'Académie des sciences distribue des prix. Il faut que vous ayez pris la malheureuse Académie française pour l'Académie des sciences. On envoya un jour dix-huit singes à un homme qui avait demandé dix-huit cygnes pour mettre sur son canal. J'ai bien la mine d'avoir trente-un singes, au lieu de huit à neuf cygnes qu'il me fallait. Si l'on a fait ce quiproquo, comme je le présume, mon cher abbé, il faut vite acheter les volumes des pièces qui ont remporté le prix à la véritable Académie, et je vous enverrai les ennuyeux compliments de la pauvre Académie française.

Je vous réitère mes petites supplications au sujet des livres que j'ai demandés, des baromètres et des thermomètres. En voilà deux que vous m'envoyez : reste à deux qu'il me faut encore.

Envoyez M. votre frère chez Hébert presser le nécessaire de la part de Mme la marquise du Châtelet, et le prier de ne rien épargner pour le goût et la magnificence.

1. Une copie seulement de cette lettre figure au manuscrit de la Bibliothèque nationale. — C.

Faites chercher, je vous prie, une montre à secondes chez Leroi, ou chez Lebon, ou chez Tiout, enfin la meilleure montre soit d'or, soit d'argent : il n'importe ; le prix n'importe pas davantage. Vous avez carte blanche sur tout, et je n'ai jamais que des remerciements à vous faire.

Je vous embrasse tendrement.

LETTRE LIII [1].

Ce 13 (décembre) au soir.

Il y a plaisir, mon cher ami, à vous donner des commissions, tant vous vous en acquittez bien. On ne peut rendre service ni mieux, ni plus promptement. Je suis bien aise qu'on se soit aperçu de la méprise que j'avais devinée. Franchement il eût été dur d'avoir les compliments de l'Académie française, au lieu des bons ouvrages de l'Académie des sciences.

Je viens de faire sur-le-champ l'expérience que M. Grosse conseille sur le fer. J'ai pris un morceau de fer de deux livres, que j'ai fait rougir sur une tuile à l'air. Je l'ai pesé rouge, je l'ai pesé froid : il a toujours été du même poids. J'ai pesé tous ces jours-ci du fer et de la fonte enflammés et ensuite refroidis ; j'en ai pesé depuis deux livres jusqu'à mille livres. Loin de trouver le poids du fer rouge plus grand, je l'ai trouvé plus petit

1. Une copie seulement de cette lettre figure au recueil de la Bibliothèque nationale. — C.

de beaucoup, ce que j'attribue à l'effet de la fournaise prodigieusement ardente, qui aura enlevé quelques particules de fer : c'est ce que je vous prie de dire au sieur Grosse, quand vous le verrez.

A l'égard de l'homme qui a le secret du tombac qui se file, il n'est pas le seul ; mais je crois qu'on n'en peut filer que très-peu, et qu'il se casse. Nous pourrions bien prendre cet homme, et lui donner une chambre, un laboratoire, la table, et une pension de cent écus. Il serait à portée de faire ses expériences au milieu des forges, et d'essayer de faire de l'acier, ce qui est bien plus aisé assurément que de faire de l'or. S'il a le malheur de chercher la pierre philosophale, je ne suis pas surpris que, de six mille livres de rente, il soit réduit à rien. Un philosophe qui a six mille livres de rente a la pierre philosophale. Cette pierre conduit tout naturellement à parler d'affaires d'intérêt.

Voici le certificat que vous demandez ; je vous réitère mes prières pour qu'on écrive à M. de Guise sans délai.

Une autre fois nous en dirons davantage.

LETTRE LIV

14 décembre 1737.

En réponse à votre lettre du 9, mon cher ami.

1° Je vous remercie de la consommation de l'affaire des deux mille quatre cent soixante et une livres avec M. Clément ;

2° Je vous prie de vendre mes quatre actions, si elles sont au-dessus de deux mille cent cinquante livres;

3° M. Camuzat, notaire, est plus propre que personne à vous trouver un emploi en rentes viagères depuis quinze jusqu'à vingt mille livres au denier dix;

4° Je prie M. votre frère de ne donner nulle relâche à Prault, jusqu'à ce que j'aie l'envoi de mes livres, que je lui ai demandés au lieu d'argent;

5° Je vous supplie d'employer M. Picard et toutes ses connaissances pour découvrir le mariage secret d'Arouet. Cela m'est d'autant plus important, que je suis pressé de marier une de mes nièces. Mandez-moi tout ce que vous pourrez en savoir.

6° Dites-moi si les billets de M. d'Entragues et de M. Fournier étaient précisément l'un de trois cents, l'autre de deux cents livres, et si le billet de Vidal vous a été présenté;

7° Avez-vous des nouvelles de l'affaire contre le prince de Guise?

8° Remettons la lettre à Surville aux étrennes;

9° Mlle votre nièce ou Mme votre sœur voudrait-elle acheter pour une pistole ou douze ou quinze livres de beaux joujous d'enfants de deux à trois ans;

10° Je reviens à Arouet. On dit qu'il est fort intrigué dans cette affaire des convulsionnaires. Quel fanatisme! Mon cher abbé, ne donnez pas dans ces horribles folies[1];

1. De la main de l'abbé Duvernet : « J'approuve un homme qui défend les libertés de l'église gallicane, qui se moque de l'infaillibilité, qui crie un peu contre le formulaire et contre les excommunications, mais on méprise un sectaire qui se fait crucifier. (L'annotateur du manuscrit s'est très-probablement trompé : cette phrase doit avoir été écrite par l'abbé Moussinot. — C).

11° J'attends la poudre et le verre ardent;

12° Il y a parmi mes papiers un procès contre un nommé d'Hombre. Ce procès était entre les mains du procureur que vous m'avez donné. Remettez, je vous prie, les papiers au procureur. Ce d'Hombre, demeurant rue des Prouvaires, me devait quatorze cents livres. Il a fait un contrat avec ses créanciers. Je n'y ai point signé. Que le procureur voie ce qu'il y a à faire, et si ledit d'Hombre me doit quelque chose encore, après les marchandises que j'ai prises chez lui, qu'on m'exploite ce drôle-là.

13° Envoyez-moi, je vous prie, mon extrait baptistaire que vous trouverez parmi mes papiers.

Je suis un importun bavard; je vous embrasse.

LETTRE LV

28 décembre (1737).

Voici, mon cher abbé, deux papiers que je supplie instamment M. votre frère de rendre au sieur Prault, et de m'obtenir réponse en marge de celui qui est numéroté.

Il laissera l'errata à Prault.

Je vous ai prié par ma dernière de vouloir bien avoir la bonté de porter chez mes nièces ces deux petits présents, et de demander bien pardon de ma rusticité.

Voici une autre petite bonne œuvre que je vous supplie de faire. Il y a une demoiselle d'Amfreville,

fille de condition, qui a une espèce de terre près de Cirey. Je ne la connais guère ; mais elle est dans un extrême besoin.

Cette demoiselle d'Amfreville loge vis-à-vis la grande grille de Saint-Germain-des-Prés, chez une Mme Damon.

Mon cher abbé, prenez un fiacre, allez la trouver ; dites-lui que je prends la liberté de lui prêter dix pistoles, et que, quand elle aura besoin de davantage, j'ai l'honneur d'être à son service.

Je viens de recevoir votre lettre du 25. Je ne mettrai point à cette loterie. Elle ne peut convenir qu'à ceux qui ont beaucoup de contrats et d'argent. Je ne suis dans aucun de ces deux cas. Si Camuzat peut faire trouver un emploi de quinze à vingt mille livres en viager, je suis prêt; mais il faudrait engager notre M. Michel à garder l'argent au même prix, jusqu'en mars : ceci est de conséquence.

A l'égard de la terre du Faou, n'écrivez point sitôt à Surville. Mme de Richelieu est malade : ce n'est pas un temps convenable pour parler d'affaires.

Mais, pour M. de Guise, il faut lui écrire, et, s'il n'envoie pas de l'argent, presser le jugement.

Puis, je vous prie de m'envoyer, outre la pâte et la rame de papier, un cent de bouts d'ailes taillées, deux rames de papier de ministre, deux rames de grand papier à lettre, des cure-dents, trois ou quatre douzaines de petits boutons plats pour des chemises. Ces boutons sont, je crois, de fer garni de fil. Mesdemoielles vos nièces connaissent cela.

J'ai bien à cœur l'envoi d'une *Henriade* proprement

reliée à M. de Ramsault. J'en voudrais trois pour moi : c'est de la besogne pour votre frère.

Je vous souhaite la bonne année et à toute votre famille.

LETTRE LVI

(29 décembre 1737.)

Je viens, mon cher abbé, de me faire informer de cette terre de Spoix : elle est en décret. Je sais assez ce qu'elle vaut : si on pouvait l'avoir pour moins de cinquante mille livres, on ne risquerait rien, au contraire. Il est vrai qu'il faudrait payer pour treize mille livres de droits ; mais avec cela ce serait encore bien placer son argent ; elle sera adjugée aux requêtes du Palais au premier mars : la quarantaine est ouverte. Parlez de cette terre à M. Camuzat, et dites-moi ce qu'il en pense, et si M. d'Estaing y songe pour lui. En cas que M. d'Estaing y songe, je lui propose de s'en accommoder avec moi, à vie. S'il n'y songe pas, et qu'elle ne coûte que cinquante mille livres, je veux bien l'acheter. M. Michel sera prié de garder mon argent jusqu'au premier mars : ce sera toujours deux mois d'intérêts de gagnés.

Les six mille et tant de livres dues par M. Clément serviront à compléter le paiement, et je crois que je trouverai aisément à emprunter de quoi payer les droits. Parlez-en donc à M. Clément, mon cher ami. On me dit à présent que la terre pourra bien coûter soixante mille

francs. En ce cas, il faudra emprunter. J'écrirai à M. Le Texier pour cela.

M. Camuzat vous mettra aisément au fait. Il faudra charger un procureur d'enchérir pour mon compte à l'inventaire de cette terre. C'est une chose importante, et digne d'occuper votre esprit plein de ressources et de sagesse. M. Camuzat vous dira ce qu'il estime la terre.

Je vous souhaite la bonne année. A propos, un louis d'or vite aux étrennes à ce grand garçon d'Arnaud. Dites-lui que je n'écris à personne, mais que je songe à lui. Je vous embrasse.

Voilà bien des articles qui exigent réponse :

L'affaire du prince de Guise;

La terre de Spoix;

Les nièces;

Les petits achats;

Les livres.

Que je suis incommode!

LETTRE LVII

(4 janvier 1738.)

Je reçois, mon cher ami, votre lettre du 1er janvier.

1° Puisque vous ne voulez pas écrire à M. de Guise, je vais lui écrire une lettre de compliment, qui ne retardera en rien le jugement du conseil.

2° Les biens libres de M. de Richelieu me parais-

sent très-engagés. Les terres qui entrent dans son duché sont par cela seul substituées de droit, et où prendre ce remploi prétendu de sommes payées par son père ? Je sais que son père a vendu tout ce qu'il a pu vendre : de plus, mon hypothèque ne substituant plus, sur quoi puis-je me faire payer ? Je voudrais qu'au moins on chargeât quelque fermier de me payer quatre mille livres par an, et surtout quatre mille trois cents échues en janvier 1738. Au reste, je pourrais très-bien emprunter vingt mille livres sur la terre de Cirey, parce que j'ai prêté vingt mille livres à M. du Châtelet, et, en mars prochain, je donnerais à M. de Richelieu dix-neuf mille sept cents livres, qui, avec les cinq mille trois cents livres qu'il me devra, feront vingt mille livres, et il me ferait alors six mille livres de rente qu'il m'assignerait ou sur les sols de Brouage, ou sur telle autre terre, les fermiers chargés de payer aux termes accoutumés, mes hypothèques subsistant sur tous ses biens, et ni moi, ni vous, n'ayant plus affaire à son intendant. Mais j'aimerais mieux être payé en janvier de mes quatre mille trois cents livres échues.

3° Je persiste toujours dans les idées de l'adjudication de la terre de Spoix.

Je vous supplie d'en parler à M. Camuzat ; il vous donnera, je crois, bien des renseignements. Je crois que M. de Maulevrier, gendre de feu M. d'Estaing, le cordon bleu, est celui qui a le premier droit au retrait lignager, et le seul des parents qui pût et qui voulût faire ce retrait. C'est Mme de Maulevrier, sa femme, qui gouverne les affaires, et qui, dit-on, les entend bien.

Vous savez qu'en cas qu'elle voulût faire ce retrait,

mon dessein serait qu'elle me laissât, ma vie durant, la jouissance de cette terre. J'en aurais soin, je la mettrais en valeur, et je ferais le bien de sa famille.

4° Je vous prie de chercher toujours vingt ou trente mille livres à placer par privilége sur cette terre de Spoix.

5° Je vous ai envoyé le certificat de vie pour mes rentes viagères. Je compte qu'Arouet paiera par les mains de Meny à la première réquisition; que Belle-Poule paiera à la Purification, et MM. de Villars et d'Auneuil dans le courant de janvier. Que dit M. Clément?

6° Je vous prie de me mander ce que nous avons d'argent comptant.

Pinga ne doit-il rien?

7° J'ai envoyé de petits billets que M. votre frère montrera à Prault, et sur lesquels j'attends une réponse prompte. Je prie M. votre frère de mettre dans le premier paquet *Télesphonte* par M. de La Chapelle.

8° Je vous prie instamment d'aller voir Mlle Mignot l'aînée, de lui donner le sac de mille livres, lui demandant bien pardon de ma grossièreté, et lui disant qu'il y en a quatre cents pour la cadette. Vous direz (en particulier) à cette aînée que je suis mortifié pour elle qu'elle ait refusé le parti que je lui proposais; qu'elle aurait joui de plus de huit mille livres de rente, et qu'elle eût épousé un homme de condition, très-aimable, mais que j'ai tout rompu, dès que j'ai su qu'elle faisait la moindre difficulté. Assurez-la de ma tendre amitié dans les termes les plus forts. Vous me ferez plaisir de lui faire un peu sentir la différence de mon caractère et de celui d'A-

rouet, ma facilité en affaires, enfin tout ce que vous croirez qui pourra augmenter sa confiance et son amitié. Elle avait envie de vous charger de sa procuration et de venir s'établir auprès de moi. Dites-lui qu'elle eût très-bien fait.

A l'égard de la tabatière, envoyez-la-moi, et, si elle est agréable, je vous en ferai donner plus que vous ne demandez. Mettez-la dans le premier envoi.

9° Je vous recommande Mlle d'Amfreville pour cent livres, et d'Arnaud pour vingt-quatre.

10° Par quelle voie avez-vous envoyé les présents d'enfant avec ce qui les accompagnait?

11° Quelle année de pension m'a-t-on payé au Trésor royal, et quelle année se paie à présent? M. votre frère peut le savoir.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

La femme de Lebrun a dû recevoir un ballot de bouteilles d'encre, qu'elle fera remplir et qu'elle renverra. Mais dans ce ballot il y avait un thermomètre à l'esprit de vin, que je renvoie, comme on me l'a envoyé.

LETTRE LVIII

Ce 10 (janvier 1738).

En réponse à votre lettre du 6 janvier 1738.

1° J'avais déjà par devers moi la sentence des requêtes pour la vente de Spoix, et je me confirme tous les jours dans l'idée que ce serait une bonne acquisition. Ainsi donc, si de votre côté vous pouvez arrêter la

somme de vingt ou trente mille francs qu'on emploierait par privilége pour m'aider dans cette acquisition, je vous serais très-obligé. Nous avons du temps pour y penser d'ici en avril ou mai.

Je savais aussi que le château restait à madame d'Estaing, veuve du cordon bleu, qui a, je crois, ce château pour son habitation; mais je savais qu'elle a quatre-vingts ans, et que d'ailleurs elle cèdera son droit pour très-peu de chose.

De plus, je ne compte point habiter sitôt à Spoix, et je me flatte seulement qu'étant à portée de très-bien régir cette terre, je la ferais valoir beaucoup plus qu'elle n'est affermée depuis cent ans. Mais j'ai tout lieu de croire que ce décret par lequel on vend cette terre est un accord, par lequel quelqu'un de la famille veut se la faire adjuger. Mme de Maulevrier, fille de M. d'Estaing, le cordon bleu, est probablement la personne qui a cette terre en vue. Voilà de quoi ce M. Martin d'Arras pourrait très-bien vous instruire, et, en ce cas, si Mme de Maulevrier voulait passer un compromis avec moi, je m'arrangerais avec elle pour avoir cette terre à vie. C'est une petite négociation que je remets à votre prudence.

J'attends la décision de M. Chopin, mais ce ne sera pas de l'argent comptant. Voilà pourquoi, dans l'état des sommes que je voudrais avoir vers mars, je n'ai point compris la dette de M. de Guise, ni même celle de M. de Leseau.

3° Je suis fâché, et je vous demande pardon de la peine que vous vous donnez d'aller vous-même chez Prault. Mais on ne fait point de réponse à mes petits

billets, en marge, et c'est ce que je voulais. Au reste, je charge Prault de m'envoyer les livres dont j'ai besoin, parce que c'est à compte de l'argent qu'il me doit. (*Voyez l'art.* 8°.) M. votre frère me ferait plaisir de me chercher l'abrégé des *Transactions philosophiques*, neuf volumes, chez Briasson, Cavelier, Bauche, etc. Alors Prault me les achèterait, et cela entrerait dans mon compte. Je le prie aussi de me chercher *Introductio ad veram physicam a Joanne Keil*, et, si cela se peut, la *Dissertation* de M. de Mairan *sur les phosphores*, 1717. Mais où trouver cela? J'attends le *Telesphonte*.

4° En donnant le louis à d'Arnaud, donnez-lui, je vous prie, ce billet.

5° Je reviens à la terre en question. J'apprends qu'il y a beaucoup de réparations à faire, chose très-naturelle dans une terre en décret.

Il y a des vignes assez bien tenues ; mais onze cents[1] arpents de bois sont entièrement dévastés, et tous les gros chênes ont été vendus.

J'entrevois que si la terre est vendue soixante mille francs, il y faudra faire pour huit mille francs de réparations. Joignez-y le quint et le requint qu'il faut payer en entier, cela reviendra à plus de quatre-vingt mille francs, et je ne crois pas que la terre puisse jamais rapporter, toute charge faite, plus de trois mille cinq cent livres de rente, administrée avec toute l'économie possible. Je n'en ai pas, du moins jusqu'à présent, d'autres notions.

Si les choses sont ainsi, si on a déjà offert plus de soixante mille livres (ce que vous pourrez savoir), il

1. Duvernet a remplacé *onze cents* par *onze!* — C.

faudrait en ce cas y renoncer, et prendre le parti de placer sur M. de Brezé les trois mille livres[1]. Cet emploi serait d'autant plus agréable, que l'on serait payé aisément et régulièrement sur des maisons à Paris. Voici donc mon avis :

En cas que l'emploi sur M. de Brezé soit solide, je serais d'avis que vous prissiez vingt-cinq mille francs chez M. Michel, et que vous les plaçassiez sur M. de Brezé, et si, après cela, la terre de Spoix pouvait se donner pour cinquante mille livres, nous les trouverions bien vers le mois d'avril; nous emprunterions une partie au denier vingt; je trouverais quelque chose dans le pays où je suis; je vendrais mes actions; j'aurais encore quelque argent que nous allons recevoir. En un mot, je vois que je peux fort bien placer actuellement vingt-cinq mille livres, et acheter encore la terre cinquante mille livres, et, si elle valait davantage, je ne crois pas, à vue de pays, que je dusse l'acheter. Le résultat de tout ce verbiage est donc que vous placiez vingt-cinq mille livres en rentes viagères au denier dix, et que vous tâchiez à votre loisir d'assurer, vers le mois d'avril, un emprunt d'environ vingt à trente mille livres à placer par privilége sur une terre de trois mille livres de rente : cela ne sera pas, je crois, difficile.

6° Une chose que j'ai extrêmement à cœur, c'est que l'on puisse dorénavant recevoir avec exactitude mes rentes viagères et autres. Je crois que j'y parviendrai : 1° en faisant signifier, comme nous avons fait, la déléga-

1. Ce doit être *trente mille*. Le nombre est écrit en chiffres et Voltaire aura oublié un zéro. — C.

tion de M. de Guise aux fermiers, et en saisissant ailleurs, s'il le faut; 2° en obtenant de M. de Richelieu une délégation que je solliciterai vivement, et une autre de M. de Leseau. Le reste se paiera assez exactement, et a toujours été assez bien payé: il faut songer à jouir.

7° J'ai reçu le billet de Mlle d'Amfreville. Avez-vous vu ma nièce

8° Voici un billet pour M. votre frère, dont j'attends réponse en marge.

9° Je vous avais prié de vous informer d'une lunette d'environ vingt-cinq pieds, et de ce que cela coûte, parce que j'en marchande une ici.

Souvenez-vous que, parmi les bouteilles d'encre renvoyées à la femme de Lebrun, il y a un thermomètre qu'il faut rendre à votre monsieur, pour qu'il m'en donne un autre.

LETTRE LIX

(20 janvier 1738.)

Mon cher abbé, je me recommande à vous pour toutes les choses que j'ai mentionnées dans ma lettre du 18.

Je prie instamment M. votre frère de passer chez Prault, et de s'informer s'il a reçu un billet de moi du 18 ou du 17.

Puisque d'Arnaud est dans un si grand besoin, donnez-lui encore un louis d'or. Je voudrais faire mieux;

mais je trouve qu'en présents il m'en a coûté mille écus cette année.

Je vous prie de me mander si l'on a envoyé une *Henriade* à M. de Ramsault, et je prie qu'on en envoie une bien reliée à M. Feuillet, maître des Eaux et Forêts de Saint-Quentin.

Je vous donne toujours quelque peine nouvelle.

Pardon.

LETTRE LX

Ce 25 (janvier 1738.)

En réponse à votre lettre du 22, mon cher ami, je fais premièrement mon compliment à votre Chapitre plutôt qu'à vous de ce qu'il vous a remis dans votre emploi d'*hierophanta*, mot grec qui signifie receveur sacré.

Grand merci de vos missives circulaires.

La Dumoulin a mandé qu'elle n'avait certainement pas reçu les six derniers mois, ni même les six premiers mois 1736 de M. d'Auneuil. Il faudrait donc que M. votre frère se donnât la peine d'aller chez M. Meny, et de presser le paiement total, y compris l'année 1737. Je vous enverrai incessamment la procuration pour terminer avec le prince. Je vous avais mandé que je désirais fort qu'il donnât environ mille écus comptant. Si Bronod voulait, il ferait cette affaire, et je vais lui en écrire même un petit mot. D'ailleurs, je vous laisse maître de tout, et je ne suis pas sans espérance de me

faire payer deux années comptant des Fermiers-généraux.

J'espère que la Ville, le duc de Villars, M. de Richelieu nous aideront; que M. de Brezé me fera un bon contrat; que M. Michel en fera un autre, et qu'avec cela je n'aurai plus qu'à recevoir sans peine un revenu assez fort pour vivre très-heureux dans ma charmante retraite où les dépenses sont grandes.

On a envoyé ou renvoyé l'aube à l'abbé Dumoutier, la tabatière, le thermomètre, et le physicien devrait bien nous en donner un autre.

Je tremble que ce Chapitre ne me fasse baisser un peu dans votre cœur, et que le devoir ne l'emporte sur l'amitié. Mais, Dieu merci! vous aimez vos amis comme vos devoirs.

J'ai peur de m'être trompé dans l'adresse que j'ai donnée pour M. Feuillet, procureur du roi des Eaux et Forêts de Saint-Quentin et de la Fère. J'ai, je crois, mis « maître des Eaux et Forêts d'Amiens. » C'est donc à M. Feuillet, procureur du roi des Eaux et Forêts de Saint-Quentin, que je prie M. votre frère d'envoyer une *Henriade*.

LETTRE LXI

Ce (11 février 1738).

Je vous prie, mon cher ami, de joindre aux soins que vous prenez pour moi avec tant d'amitié, celui d'écrire à M. Tanevot, premier commis des finances à

Versailles. Mandez-lui, s'il vous plaît, que, comme vous voulez bien faire pour moi par amitié ce que vous faites pour votre Chapitre, vous vous souvenez que j'ai une pension dont vous n'avez depuis longtemps vu les ordonnances, et que vous n'avez pas oublié qu'il avait eu quelquefois la bonté de vous les envoyer. Je crois qu'il m'est dû deux ordonnances au moins. Au reste, parlez, mon cher ami, en votre nom; car, quand on parle pour son ami, on demande justice, et, si je parlais, j'aurais l'air de demander grâce.

Je me recommande à vos bontés pour les nouveaux *Éléments*, pour le temporel que j'attends des Villars Richelieu, Brezé, d'Estaing, Goesbriant, comédie, verre même, machine pneumatique.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE LXII

6 mars (1738).

Vous verrez, mon cher abbé, par cette petite réponse au sieur Camuzat, la manière dont je pense.

Je vous prie de constituer vite procureur et de plaider : les frais ne peuvent tomber que sur M. d'Estaing et je suis assez au fait de son bien pour avoir me recours certains.

Je supplie qu'on presse MM. d'Auneuil, de Villars de Richelieu et Leseau, et qu'on écrive pour ma pension.

Je compte sur un *Éléments*.

Attendons encore quelques jours pour M. Michel.

Savez-vous ce qu'Arouet a donné à ma nièce?

Je prie instamment M. votre frère d'envoyer, par le carrosse de Bar-sur-Aube, les feuilles des *Observations* (1737);

L'*Essai sur le poëme épique*, et les autres livres.

Je le prie très-instamment de me mander qui lui a vendu l'*Almanach du Diable* et le *Recueil de Ferrand*. Je ne lui demande pas, encore une fois, qui l'a imprimé, mais qui le lui a vendu [1].

LETTRE LXIII

27 mars (1738).

En réponse à celle du 24.

J'accepte les douze assiettes, non les plats; le lustre à la mode, tel que Lebrun en vend, non les vieux lustres, quelque beaux qu'on les dise; la pendule, avec cent vingt francs de retour, non celle qu'on fait quatre cent quarante francs.

Quand on viendra, mon cher ami, de la part d'un M. Médine demander trois cents florins, dites : J'ai reçu commission de les prêter, *hoc verum;* mais de les prêter en l'air, *hoc absurdum*. Qu'un bon banquier fasse son billet payable dans un an, et je les prête.

Idem, je veux bien prêter au sieur Leras de Lanthené,

1. Au dos, de l'écriture de l'abbé Moussinot : « Le sieur Parfait, auteur des deux vol. de l'*Histoire du théâtre français*, demeurant chez le sieur Flahaut, libraire, rue Saint-Jacques. »

ingénieur, trois cents livres ; mais que celui qui imprime (son ouvrage?) signe un billet payable dans un an. Il faut prêter et non perdre ; être bon et non dupe.

Quelques louis au compteur de l'argent du sieur Michel pour ses peines : passé deux cents livres, non.

Je prie toujours votre frère de me dire d'où il tient l'*Almanach du Diable*, qu'il m'a envoyé d'office, et le *Recueil du sieur Ferrand*. Il peut et doit me le dire : je ne le commettrai point.

Le d'Arnaud avait promis d'apprendre à écrire. S'il avait une bonne écriture, je l'aurais placé. C'est un sot. Dites-lui cette vérité pour son bien.

Je me réfère aux précédentes pour tout le reste.

A votre loisir, demandez à votre avocat son avis sur ces deux cas :

1° Un homme doit une rente viagère hypothéquée sur une terre. Il vend la terre sans avertir le pensionnaire viager. Que dit la loi à cela? Et si ce vendeur a encore des biens libres, le viager a-t-il toujours son droit d'hypothèque? S'il n'a pas de biens libres, que devient la rente viagère après la mort de ce débiteur?

2° Un homme a des rentes viagères; il s'en va à Utrecht pour jansénisme ou calvinisme, comme il vous plaira; il doit cent mille francs, et avant de partir il délègue dix mille livres de rentes pour dix ans. Cependant on confisque son bien. La confiscation a-t-elle lieu? Ses créanciers seront-ils payés? Ses délégations sont-elles payables sa vie durant? Deux belles questions! *Vale*.

La boîte émaillée couverte de cristal de roche n'est pas ce qu'on demande. On s'est mieux expliqué

depuis ma dernière. C'est une boîte d'or émaillée de fleurs en mosaïque. Il y en avait à Paris, il y a quelques années. Un de vos brocanteurs peut trouver cela.

Je vous embrasse.

LETTRE LXIV

Ce 3 avril (1738).

En réponse à celle du 31 mars.

Je vous renvoie, mon cher abbé, la reconnaissance de M. Michel, et je persiste à lui donner vingt mille livres en rentes viagères, et à lui laisser vingt mille livres au denier cinq par des billets renouvelables de trois en trois mois. Nous mettrons tout le reste en actions : ainsi voilà nos affaires arrangées.

Je n'ai point à écrire à M. de Gennes. C'est M. votre frère qui doit avertir M. Clément, ou tel autre fondé de procuration, que l'échéance est arrivée, et, si on ne paie point, je ne connais qu'un exploit en ce cas pour toute lettre. M. de Gennes est Fermier-général de Bretagne ; s'il ne paie pas, c'est une très-mauvaise volonté, à quoi la justice est le seul remède. En un mot, c'est à un huissier à faire tous les compliments dans cette affaire, et je vous supplie de ne pas épargner cette politesse. Un petit mot de lettre à M. d'Auneuil ne coûte que quatre sous pour un Savoyard, et ne gâtera rien.

Si M. de Barassi ne me rend pas mes deux mille livres, dont il s'est emparé fort mal à propos, je me

flatte que M. le lieutenant civil me les fera rendre. Il ne faut pas assurément le ménager.

Pour M. Tanevot, je prie M. votre frère de lui écrire encore et de lui dire que je suis malade. S'il ne fait point de réponse, il faudra s'adresser au premier commis de M. de Saint-Florentin, dont j'ignore le nom; mais, pour moi, je vous prie de me dispenser d'écrire : je n'aime pas à demander, à moins que ce ne soit pour d'autres.

Vraiment, vous m'avez fait une belle tracasserie avec le sieur Medina [1]. Ah! mon cher abbé, ne montrez donc point mes lettres. Je veux bien obliger ce Medina; je veux bien aussi ne point perdre l'argent que je lui prête; mais je ne voulais pas qu'il fût instruit de la défiance très-raisonnable que j'ai du paiement. J'avais grande raison de demander une signature d'homme solvable; mais aussi je voulais et je devais lui épargner la mortification d'un refus, qui lui fît sentir que l'état où il est, est trop connu. C'est un homme obéré que je voulais servir avec un peu de prudence, sans lui marquer que je suis instruit du mauvais état de ses affaires. Si vous pouvez raccommoder ce petit mal-là, vous me ferez plaisir, sinon je m'en console aisément.

Je serais bien aise de savoir si en effet il y a un Rousseau, cordonnier, rue de la Harpe.

J'attends la décision du second cas, et vous remercie de la décision du premier.

Peu importe que l'homme en question soit ou calviniste, ou janséniste, ou juif, ou musulman, ou païen;

1. Voltaire vient de le nommer « Médine. » — C.

ce qui importe, c'est de savoir si, ses biens ayant été confisqués par justice, ses rentes viagères y sont comprises, et si ses billets antérieurs à cette confiscation sont valables au profit de ses créanciers. A en juger par les pauvres lumières de la raison, cela doit être ainsi, et qu'on ait confisqué, par exemple, le bien de M. de Bonneval, le musulman, en 1730, je ne dois pas moins être payé de ce qu'il me devait en 1729; car ce qu'il me devait était mon bien, non le sien; mais ce bien était une rente de M. de Bonneval, non échue alors, et confisquée depuis. La justice, en ce cas, n'est-elle pas contraire à la raison? Voilà ce que je demande à votre raison très-juste.

Je supplie M. votre frère de me dire s'il connaît le sieur Parfait; quel homme c'est, et si c'est lui qui a imprimé le livre en question.

LETTRE LXV

Ce 29 (avril 1738).

Je reçois, mon cher ami, votre lettre du 26.

Je ne pouvais deviner que M. le caissier n'exigeait point vingt pistoles, quand vous me mandiez : « *Il faut lui donner vingt pistoles.* » Cet *il faut* n'avait-il pas l'air d'un droit exigé? et ce demi pour cent ne ressemblait-il pas au demi pour cent exigé par les notaires? Toute la différence était que les notaires reçoivent cette rétribution de ceux qui empruntent, et qu'on paraissait l'exiger de moi qui prêtais.

Un caissier aurait sans doute très-mauvaise grâce d'exiger quelque rétribution de ceux qui prêteraient à son maître. Si j'étais receveur général, et que mon caissier fît cette manœuvre, il ne la ferait pas longtemps. Cependant, comme toute peine mérite salaire, j'ai toujours eu intention que l'on fît un présent à ce caissier, uniquement pour sa peine de compter l'argent, et qu'on lui fît ce présent à la clôture des comptes de son maître avec moi. Une tabatière, un joli portefeuille, en un mot, un présent de trois ou quatre louis est ce que je lui destinais, et ce que je crois convenable pour lui et pour moi, quand nous finirons. Mais nous ne sommes pas sitôt prêts de finir, puisque voilà un emploi de vingt mille francs de capital de rente viagère, et outre cela environ vingt mille qui resteront dans la caisse du sieur Michel à cinq pour cent. Tout ce que je demande, à propos de ce fonds restant dans sa caisse, c'est que M. Michel donne sa parole que, s'il arrivait une affaire urgente, il me rendrait ces vingt mille livres avant l'échéance des six mois. Il me fera grand plaisir, car il faut savoir toujours où prendre de l'argent.

Ce que nous aurons de reste servira à acheter des actions, et à payer quelques dettes.

Il m'est indifférent que ce soit le sieur Paquier ou le sieur Michel qui ait mon argent, pourvu que je puisse le toucher à volonté. Si Michel ne voulait point de cette clause, qu'il prenne mon argent à cinq pour cent, de trois mois en trois mois, et tout se trouvera arrangé.

M. votre frère est prié d'écrire encore une lettre bien polie à M. Tanevot.

Je vous réitère, et à lui, ma prière de dire à M. d'Au-

neuil que je m'en suis toujours rapporté à lui. Vous pouvez, et vous devez même l'instruire de la conduite plus que suspecte de Dumoulin.

M. d'Estaing paiera donc. Il faudra seulement à la fin d'avril faire souvenir M. de Richelieu de moi. Nous en parlerons alors.

Voici un petit mémoire de glaces dont nous avons besoin à Cirey : si vous pouvez donner ordre à un de vos marchands de nous avoir cela de la manufacture, et de nous l'envoyer bien mis au tain, bien conditionné, vous nous obligerez beaucoup.

Ne pourrait-on point avoir de petits balais de secrétaire, dans le goût de ces beaux balais de plumes que vous m'avez envoyés?

Je vous envoie un billet du sieur Médine. Vous pouvez, mon cher ami, compter trois cents florins de Flandre au sieur Darius, en cas qu'il endosse le billet. Je vous prie, au préalable, de vous informer si ce Darius est bon : Paquier vous dira cela. Vous me ferez plaisir, en exigeant cette cérémonie du sieur Darius, de lui dire que je suis très-aise de faire plaisir à M. Médine, mais que vous ne pouvez vous dessaisir d'aucun argent sans billet solvable, attendu que c'est un argent de famille : cela tranche net, et prévient toute plainte.

Je réitère à M. votre frère l'instante prière que je lui ai déjà faite de me mander de qui il tient l'*Almanach du Diable* et les *Poésies du sieur Ferrand*. Je ne le commettrai point, et il doit se rendre à l'intérêt que j'ai de savoir ce dont il s'agit.

Je vous embrasse tendrement.

Je vous prie de ne point égarer le billet de Medina,

et surtout de ne rien donner sans un bon billet de D

Je prie instamment M. votre frère de vouloi passer dans la rue de la Harpe, et de s'informer s a pas un cordonnier nommé Rousseau, parent du sc Rousseau qui est à Bruxelles.

Vale.

LETTRE LXVI

Ce 5 (mai 1738).

Je reçois votre lettre du 1er mai, mon cher ab

Le vieux de Gennes n'est point si radoteur ; m serait radoter que de ne le pas faire payer, et, réponse à M. Clément n'est pas une lettre de cl pour un paiement complet, il faut sur-le-champ ger M. Bégon de le poursuivre.

M. d'Auneuil n'ayant pas satisfait, il faudra s'a ser au payeur des rentes dorénavant : cela vaut gation.

Je n'ai reçu ni l'écrit de Saurin sur les math tiques, ni d'autres livres que Prault prétend envoyés.

Je prie M. votre frère d'ajouter à la liste des l que j'ai demandés :

L'*Histoire des vents*, de Dampierre ;

L'*Histoire de la mer*, de Delisle ;

La *Physique*, de Keil : on la trouve chez Cav ou Montalant, ou Martin.

Qu'il ait la bonté de faire un catalogue de tou

livres que je demande ; qu'il aille d'abord chez Prault, et, si Prault ne peut les fournir, qu'il ait la bonté de les chercher lui-même.

Je souhaite que ce soit Prault qui donne cinquante livres à Linant : j'ai mes raisons. Je vous prie, si je dois de l'argent à Prault, de le payer, afin qu'il n'ait point d'excuse pour ne pas donner ces cinquante livres. Vos huit mille huit cents livres passeront dans les mains de l'abbé Nollet.

Je ne cesserai de prier M. votre frère de faire tous ses efforts pour déterrer l'auteur de l'*Almanach du Diable*.

J'enverrai chercher la pendule, et j'userai de toutes les précautions prescrites pour ne rien casser.

Je vous embrasse tendrement.

LETTRE LXVII

9 mai (1738).

Je reçois, mon cher abbé, la lettre du 5 mai.

Je prie instamment monsieur votre frère de m'envoyer tous les livres que j'ai demandés, soit par Prault, soit par lui-même, d'en tenir un petit catalogue, et d'y ajouter les *Éléments de Newton*, qu'on débite sous mon nom, avec un livre d'architecture orné de figures où l'on puisse trouver les proportions des cinq ordres bien dessinées soit que le livre soit de Perrault, ou de Blondel, ou de Scamozzi, ou de Palladio, ou de Vignolles, il n'importe ; qu'il coûte six francs ou dix écus, il n'im-

porte encore; mais ce qui m'importe fort, c'est de savoir s'il est vrai qu'on ait mis depuis peu à la Bastille un homme soupçonné d'être l'auteur de l'insolent libelle intitulé *Almanach du Diable*. Votre frère, qui m'a envoyé ce livre abominable, devrait bien faire tous ses efforts pour en savoir des nouvelles; il pourrait compter sur une reconnaissance égale au chagrin que j'ai eu qu'il ait envoyé à Cirey un ouvrage si indigne d'être lu par d'honnêtes gens.

J'envoie à Prault fils, par cet ordinaire, un Mémoire pour être inséré dans le *Mercure*, et dans le *Journal de Trévoux*, au sujet du livre des *Éléments de Newton*, qu'on débite informe, tronqué et plein de fautes; mais, comme je connais sa paresse, je vous supplie instamment ou de passer chez lui, ou d'y envoyer M. votre frère, afin que les Mémoires en question, dont il est chargé, soient rendus sans retardement à leur destination.

M. votre frère sait encore qu'il m'a envoyé quatre tomes des *Observations*, le 8, le 9, le 10, le 11, le tout commençant à la lettre 106 et finissant à la lettre 165. Je demande tout ce qui précède et tout ce qui suit. Je demande les *Pour et contre*, depuis le nº 205 inclusivement.

Il faut un cordon vert de deux pieds et demi, trois pieds tout au plus, et deux houppes.

A l'égard des affaires d'argent, je n'ai pas le courage de vous en parler. Vous ferez avec Prault comme vous voudrez: son mémoire ne presse pas. Adieu, je suis accablé des Mémoires qu'il faut faire pour les *Éléments de Newton*.

J'oubliais de vous dire que j'ai reçu les 2,000 (?).

Voici une autre négociation.

Un de mes amis intimes demande une réponse prompte à ce billet ci-inclus, de la part de M. de Fontenelle, de Mairan et de Réaumur, tous trois de l'Académie des sciences, et logeant dans le même quartier. Je vous supplie de porter vous-même ce billet un matin à ces trois messieurs, et d'envoyer leur réponse. Je compte sur la discrétion que vous joignez à vos autres vertus. Il ne faut pas qu'aucun de ces messieurs se doute que j'aie la plus petite part à cette question que leur fait mon ami.

LETTRE LXVIII

18 mai (1738).

Je reçois vos lettres.

Mon cher abbé, toujours des remerciements à vous faire. J'ai reçu la pendule bien conditionnée, les ornements du vase, et les branches du lustre.

Envoyez-nous aussi ce livre des *Principes de l'architecture et de la peinture*.

Gardez le portrait, je vous prie, et ne l'envoyez point à Cirey.

Je me flatte que M. votre frère ne me laissera jamais manquer des journaux et des feuilles du mois. Je lui serai bien obligé.

Je suis très-affligé que M. de Réaumur n'en ait pas été cru. Pourriez-vous savoir quel est mon rival heureux, que je respecte sans envie?

Voici un petit mot pour M. Clément, que je le prie

d'envoyer à M. de Gennes. Ce Gennes est cousu d'or, et, s'il radote, il radote en Harpagon.

M. le président d'Auneuil rend apparemment quelque arrêt par lequel il me condamne à n'être point payé de lui.

M. d'Estaing met mon argent sur une carte,

M. de Richelieu m'oublie pour le Languedoc. Cependant il faudra peut-être neuf ou dix mille francs pour l'abbé Nollet, et pour le cabinet de physique. Nous sommes dans un siècle où on ne peut être savant sans argent.

Je ne suis point du tout fâché contre monsieur votre frère qui m'a envoyé cet infâme *Almanach du Diable ;* mais je voudrais savoir des nouvelles de l'auteur, et c'est un des plus grands services qu'on puisse me rendre.

Je vous embrasse tendrement.

LETTRE LXIX

Ce 5 juin (1738).

En réponse à celles du 31 mai et 2 juin.

J'ai reçu, mon cher ami, la rescription de deux mille livres. Je vous renvoie le mémoire du miroitier. Je vous prie d'envoyer toujours à bon compte les livres bien encaissés par les rouliers, à mesure que vous en aurez. Je suis bien charmé d'avoir enfin les *Transactions* de Londres. Prault me fournira aussi Hugens, *de Horologio oscillatorio.* Je vous prie d'insister sur toutes les bagatelles que je lui demande.

Il viendra vous voir un jeune homme nommé M. Cousin, qui travaille actuellement chez l'abbé Nollet, et qui viendra bientôt à Cirey, où j'espère lui faire un sort agréable. En attendant, je vous prie de lui donner vingt pistoles, et de le bien encourager. Il a une belle main, il dessine, il est machiniste, il étudie les mathématiques, il s'applique aux expériences, il va apprendre à opérer à l'Observatoire. Si d'Arnaud avait de pareils talents, je l'aurais rendu heureux, si même il avait eu le courage de se former à écrire. Je croyais, avec raison, qu'il savait l'italien, puisqu'il avait fait imprimer dans le *Mercure* une apologie du Tasse, et je lui proposais de traduire un ouvrage qui lui eût procuré cent pistoles et un voyage agréable de trois ou quatre mois. Prault devait l'imprimer, lui donner les cent pistoles et lui payer son voyage d'avance. Le pauvre garçon sera bien malheureux s'il ne sait que faire des vers, et s'il ne se met pas à travailler utilement.

Je vous renverrai bientôt la transaction de Dumoulin avec un transport, et on poursuivra Dumoulin vivement, en un autre nom que le mien.

Je vous prie, si vous trouvez quelque petite montre jolie, bonne ou mauvaise, simple, d'argent seulement, mais surtout petite, avec un joli cordon soie et or, ou or trait (trois louis, tout au plus, doivent payer cela), je vous demande en grâce de me l'envoyer par le coche, *subito, subito*. C'est un petit présent que je veux faire au fils de M. le marquis du Châtelet; c'est un enfant de dix ans; il la cassera; mais il en veut une, et j'ai peur d'être prévenu.

Je n'ai point encore fait usage de la pendule à se-

condes. Mme du Châtelet m'a pris tous mes ouvriers, et ma galerie n'est pas finie.

La petite boîte d'or émaillé est un des plus jolis bijoux que je connaisse ; il a réussi comme votre cachet. En vous remerciant bien de tant de soins.

Encore un petit mot sur les livres que vous m'envoyez. Vous pouvez fort bien dépêcher les treize tomes d'*Observations*. Prault reprendra les quatre qu'il a déjà envoyés et qui sont brochés. Je vous prie de lui bien recommander de faire retoucher cette mauvaise estampe. Que Latour choisisse...

(*La fin manque.*)

LETTRE LXX

Ce 12 juin (1738).

Mon cher abbé, en vous remerciant toujours de tous vos soins, je m'arrange pour mon cabinet de physique.

J'enverrai à M. Nollet le mémoire de ce qu'il me faut, et vous lui donnerez de l'argent tout d'un coup.

J'attends les livres que j'ai demandés. A l'égard de ceux qu'il faudra renvoyer, je les adresserai toujours aux libraires, et s'il faut aller à la chambre syndicale, c'est à eux à prendre cette peine.

Je vous ai mandé, au sujet de d'Arnaud, le dessein que j'avais eu de lui faire gagner quelque argent par une traduction d'un livre italien.

Présentez lui le petit Mémoire ci-joint, transcrit de

votre main : vous aurez la bonté de me renvoyer l'original. La petite besogne qu'on lui propose est l'affaire de trois minutes. Il sera bon qu'il signe ce petit écrit, afin qu'on ne puisse me reprocher d'avoir fait moi-même cet avertissement nécessaire, qui doit être de la main d'un autre.

A l'égard de M. d'Auneuil, M. votre frère consommera cette affaire, quand il en aura le temps.

Je vous embrasse tendrement.

Cette lettre ne viendra point par la poste.

LETTRE LXXI

Ce 17 juin (1738).

En réponse à celle du 11 juin.

Non, mon cher abbé, cela ne sera pas mieux que mon libraire me fasse attendre. Quand je demande des livres dont j'ai besoin, il est triste d'attendre qu'on ait fait une caisse complète. Quatre envois sont aussi bons qu'un ; il n'en coûte que trois caisses de plus, et on est servi promptement. Si le libraire n'est pas exact à suivre mes intentions, je vous prierai d'en choisir un autre pour fournir la maison : je suis las de n'avoir les *Mercure* et les journaux que trois mois après les autres, et d'avoir moutarde après dîner.

Le sieur Cousin n'a ces vingt pistoles que pour venir à Cirey. Il est à moi, et il apportera la cargaison d'instruments de physique ; mais je ne le veux que dans un mois. L'astronomie est très-peu de chose pour

un homme qui est déjà géomètre, et il l'apprendra bien vite.

Je vous supplie de donner douze cents livres à M. Nollet, *à compte des instruments de physique qu'il fournira à votre ordre.*

Vous devez avoir reçu une lettre pour donner cinq cents livres à une dame.

A l'égard de d'Arnaud, voulez-vous bien avoir la bonté de lui donner cinquante livres, quand il aura fait la préface en question, que vous m'enverrez? C'est, je crois, un bon garçon. Je l'aurais pris auprès de moi, s'il avait su écrire.

M. votre frère fera auprès de M. d'Auneuil tout ce que vous jugerez à propos, mais dispensez-moi de lui écrire.

Je ne peux envoyer l'original de mon portrait. M. de Latour en a un. Servez-vous, au pis-aller, de la copie.

J'ai de si prodigieuses dépenses à faire cette année, et j'ai déjà tant dépensé, que je ne peux acheter un tableau.

Si je retourne à Paris, nous brocanterons vigoureusement.

Je vous embrasse.

Envoyez-moi la montre, mon cher abbé.

LETTRE LXXII

28 juin (1738).

Mon cher abbé, j'attends de vos nouvelles. Je vous envoyai bien des paperasses timbrées, le dernier ordi-

naire; mais je crois que j'oubliai d'ajouter que je priais le sieur Bégon de poursuivre, s'il se peut, l'affaire ancienne de Jore, uniquement pour obtenir suppression de l'infâme Mémoire, ou plutôt du libelle punissable qu'il publia sous le nom de factum. Cela sera, je crois, d'autant plus aisé que je ne pense pas que le misérable s'y oppose.

J'attends des nouvelles du grand d'Arnaud et des cinquante livres. Il écrit toujours comme un chat; c'est dommage.

Je fais partir mardi prochain, par le coche de Bar-sur-Aube, une petite boîte contenant un gros tournebroche de montre à diamant, et quelques lettres. Ces lettres sont destinées pour quelques personnes à qui j'enverrai des *Éléments de Newton*. M. Cousin vous aidera dans la distribution. Je lui enverrai un petit mémoire, et, à vous, un double. On remettra chez vous cent cinquante exemplaires bien reliés, dont vous pourrez faire des présents à vos amis. Vous n'oublierez pas le grand d'Arnaud.

Avez-vous eu la bonté de donner à-compte douze cents livres à M. Nollet?

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Un nommé Dupuis, libraire, rue Saint-Jacques, m'a écrit qu'il me devait de l'argent. Il me demande grâce. Je lui réponds qu'il me fournira quelques livres quand il pourra.

LETTRE LXXIII

3 juillet (1738).

A M. Cousin.

J'ai reçu, mon cher monsieur, votre lettre du 30. Je suis très-affligé du quiproquo des trois cents livres, au lieu de douze cents livres. J'ai écrit quatre lettres à M. l'abbé Moussinot, pour qu'on donnât douze cents livres à M. Nollet, et, s'il veut cent louis d'or, il les aura. Je lui écris en conformité.

Je serais très-fâché qu'aucun envoi partît avant vous. Je vous prie que rien ne parte que sous vos auspices. J'attends avec impatience les numéros de l'abbé Nollet. Quand je les aurai une fois avec les prix à côté, et les temps auxquels on peut avoir les ouvrages, je me déterminerai avec sûreté. Au reste, si vous trouviez quelque ouvrier intelligent qui voulût vous suivre, nous le ferions travailler à Cirey, et nous n'achèterions ensuite que ce que nous ne pourrions pas fabriquer.

L'Académie des sciences fait très-bien, je crois, d'imprimer le Mémoire de M[me] la marquise du Châtelet; mais le mien doit être supprimé. Nous avons tous deux concouru pour les prix, et ce sont des serviteurs des tourbillons qui ont été couronnés. *O tempora! o mores!*

Je ne sais si je vous ai mandé que je faisais faire une chambre obscure; ainsi nous n'aurons que faire de la chambre obscure portative.

Dans vos moments perdus, si vous trouvez quelque bon verre ardent, et quelque curiosité de physique, je vous supplie de m'en donner avis.

A l'égard de la liste des personnes à qui il faut faire des présents des *Éléments de Newton*, et des personnes auxquelles j'écris en faisant ces présents, j'ai envoyé les lettres (qui sont en petit nombre) à M. Thieriot, demeurant chez M. de La Popelinière, Fermier-général, rue Saint-Marc.

J'en donne avis à M. l'abbé Moussinot, et je le prie de vouloir bien, conjointement avec vous, s'adresser à M. Thieriot, non-seulement pour les livres qui lui sont destinés, mais pour ceux de ses amis, dont il voudra se charger, surtout ceux qui sont pour M. d'Argental, et ceux que M. d'Argental doit se charger de rendre. Il faudra aussi donner à M. Thieriot tous les exemplaires qu'il demandera pour ses amis.

Et afin de ne pas perdre un temps précieux, envoyez un Savoyard avec un mot d'écrit chez M. Thieriot, pour savoir son heure.

Voilà bien de la peine que je vous donne; mais aussi cela n'arrivera pas deux fois, et je vous en demande bien pardon.

LETTRE LXXIV

Cirey, ce 3 juillet 1738.

Je reçois dans le moment deux lettres de vous, mon cher abbé, du 28 et du 30 juin.

1° A l'égard de M. l'abbé Nollet, quand je vous ai

prié de lui donner douze cents livres, et de le payer comptant outre cela, il n'y avait nulle équivoque, car je voulais lui donner douze cents livres d'avance, et lui donner de plus le prix de tout ce qui sera prêt, et que je compte qu'il m'enverra au commencement du mois d'août par M. Cousin : ainsi vous m'auriez fait un plaisir très-sensible de lui faire donner ces douze cents livres d'avance.

Je serais d'ailleurs très-fâché qu'il me fît un envoi sitôt. Je ne veux rien recevoir qu'avec M. Cousin, et j'espère recevoir beaucoup. Donnez-lui donc les douze cents livres, mon cher ami, et suppliez-le de ma part de tenir prêt pour la fin de juillet un envoi de plus de quatre mille livres, s'il se peut. J'attends un petit mémoire de sa part. Faites lui, je vous prie, les compliments les plus sincères.

2° Je vous ai écrit plusieurs lettres auxquelles je me réfère entièrement, touchant mes affaires.

3° Ne sachant si vous étiez à Paris, j'ai envoyé à M. Cousin un mémoire détaillé de tout ce qu'il convient de faire au sujet des envois des *Éléments de Newton*. Je prie M. Cousin de bien examiner tous les exemplaires que j'achète, et de voir s'ils sont tous entièrement conformes à mes intentions. Alors nous donnerons de l'argent à Prault, en diminuant les prix des livres doubles qu'il m'a fournis, et qui lui sont renvoyés. Il ne lui reviendra pas la somme qu'il demande. Il veut me vendre les exemplaires brochés trois livres, après les avoir promis à trente sous, au prix coûtant! Cela n'est pas bien. Vous pouvez lui donner toujours cinq cents livres à-compte.

3° *bis.* Le billet au porteur, que je veux n'être payé que dans décembre, n'est point un billet *valeur reçue;* c'est une prière, à vous faite de ma part, de donner huit cent quarante livres, sans spécifier le temps, et, comme j'ai des raisons essentielles de ne donner cet argent qu'en décembre, vous pouvez assurer de ma part le porteur, tel qu'il soit, que ce billet, *fait à un Juif nommé Vidal,* non nommé dans le billet, ne sera certainement payé qu'en décembre.

4° J'ai fait partir la montre aux diamants, avec des parchemins concernant Dumoulin, par le carrosse de Bar-sur-Aube, hier à midi, et, ne sachant si vous étiez à Paris, j'en ai donné avis à M. Cousin qui demeure rue Saint-Denis, vis-à-vis le Grand-Châtelet, chez M. Harny.

5° Je vous prie d'écrire au grand d'Arnaud de rendre son *Avertissement* quatre fois plus court et plus simple; d'en retrancher les louanges que je ne mérite pas, et de laisser, dans le seul feuillet carré de papier qui le contiendra, une marge pour les corrections que je ferai.

Je vous réitère encore, mon cher abbé, que je vous supplie de donner douze cents livres à M. Nollet pour mon compte, et de l'assurer qu'il aura tout l'argent d'avance qu'il voudra.

Adieu, je vous embrasse.

J'ai peur que M. Nollet ne soit un peu fâché. Faites-lui mille amitiés.

M. de Latour, le peintre, doit vous venir voir au sujet de mon portrait. Je vous prie de faire généralement tout ce qui pourra lui faire plaisir. Il veut exposer le pastel qu'il en a gardé : de tout mon cœur; mais je

voudrais, moi, qu'il le fît graver en pierre, et en avoir une vingtaine de pierres; vous lui en parlerez.

Adieu, mon cher ami. Vous allez à la campagne, et que ne venez-vous à la nôtre?

J'envoie à M. Thieriot un paquet de lettres, pour être remises à quelques personnes à qui je fais présent des *Éléments de Newton*. Si M. Thieriot veut se charger de remettre lui-même les paquets à MM. d'Argenson et d'Argental, qui sont dans son quartier, ce sera autant de peine épargnée pour vos commissionnaires. Vous avez dû voir, mon cher abbé, par le mémoire qui est entre les mains de M. Cousin, le nombre et la qualité des volumes qu'on doit remettre à M. Thieriot, à M. d'Argental, à M. d'Argenson. Vous remettrez ou ferez remettre par M. Cousin non-seulement ces volumes spécifiés dans le mémoire, mais encore tous ceux que M. Thieriot demandera, et dont il voudra faire des présents. Je me flatte que vous en donnerez aussi à ceux de vos amis qui entendent ces matières.

Je ne vous envoie que la lettre pour M. Hérault, à qui vous aurez la bonté de l'envoyer avec le livre, le tout cacheté.

Voilà aussi un petit mot d'avertissement pour M. de La Roque, que l'on vous prie de lui faire tenir avant de lui envoyer le livre; mais il ne faut pas que cette petite lettre lui soit rendue de ma part.

C'est une galanterie avec laquelle on veut le surprendre.

Vous donnerez donc, mon cher abbé, cinq cents livres à Prault; mais il ne sera payé du reste que lorsque nous aurons arrêté de compte, et fixé le prix des livres.

Nous pouvons donc à présent parler un peu de nos affaires.

Je suppose qu'avec les douze cents livres données à M. Nollet je vais dépenser en tout, avant le départ de M. Cousin :

Instruments, environ quatre mille livres. . .	4.000
A M. Denis ou ordre, environ douze cents livres.	1.200
En autres achats, environ cinq cents livres.	500
	5.700

Combien vous restera-t-il, car je prévois encore un gros convoi d'argent pour Cirey?

Avez-vous reçu de M. de Barassi, ou êtes-vous en procès?

Quelle réponse fait M. d'Auneuil?

Je vous renverrai incessamment la procuration.

A quel carrosse avez-vous mis le télescope, la lentille de verre pour le microscope, etc. ?

LETTRE LXXV

5 juillet (1738).

Je vous réitère toutes mes petites prières sans en excepter aucune, mon cher abbé. Je vous supplie surtout de donner douze cents livres pour moi, d'avance, à M. Nollet, et de lui dire que je lui en donnerai encore autant, s'il le veut.

Je vous prie de recommander à Prault de me donner des exemplaires corrects, et surtout faites-le souvenir de la page 160. Voici le fait :

Vers la fin de cette page 160, on a mis *qu'un corps mu dans un fluide de densité pareille perd tout son mouvement, avant d'avoir parcouru trois de ses diamètres.* Il faut : *perd la moitié de son mouvement.* Cela est indispensable dans un ouvrage qui veut de l'exactitude, et je ne veux pas recevoir un seul exemplaire de Prault, si cela n'est corrigé. Je vous prie de le lui dire, et de voir par vos yeux s'il a fait son devoir. J'écris à M. Thieriot, à qui j'envoie les lettres pour rendre à M. d'Argenson, à M. d'Argental, à milord Harvey, avec les livres destinés pour eux et pour leurs amis. Ainsi donc je vous prie de lui envoyer une demi-douzaine d'exemplaires pour lui et pour ses amis ;

Deux pour M. d'Argenson ;

Un pour M. Moncrif, demeurant chez M. d'Argenson du Palais-Royal ;

Cinq pour M. d'Argental ;

Et le paquet pour l'Angleterre, s'il veut s'en charger. M. Cousin peut faire partie de ces commissions : je lui ai envoyé le mémoire, et d'ailleurs pour un écu on fait tout cela.

Je vous embrasse.

LETTRE LXXVI

7 juillet (1738).

J'ai reçu votre lettre du 4, mon cher ami.

Je vous renverrai une autre procuration que vous remplirez du nom qu'il vous plaira. Je ne crois pas que

M. de Richelieu me doive autant que vous me dites ; mais en tous cas la procuration sera pour recevoir ce qu'il se trouvera dû.

Je compte que vous aurez enfin donné douze cents francs à M. Nollet, de la meilleure grâce du monde, et que vous lui en aurez promis autant à sa première réquisition.

La chose qui me tient à présent le plus à cœur, c'est la distribution de mes livres en cas qu'ils soient corrigés selon mes intentions, et bien reliés. M. Cousin, jeune homme extrêmement serviable et entendu, se charge de la distribution. Ainsi vous aurez la bonté de lui donner tous les livres qu'il demandera, selon le mémoire à lui envoyé, et vous aurez aussi la bonté de lui rembourser l'argent qu'il aura dépensé.

Si vous avez quelques amis philosophes, vous pourrez leur faire part du livre.

Je n'ai point encore envoyé à Bar-sur-Aube pour le télescope.

Je vous supplie dans le premier envoi de ne pas oublier trois bons canifs.

Je vous embrasse tendrement. Ma santé va bien mal [1].

Pas un sou à Prault, mon cher abbé, que je n'aie arrêté son compte, et que je sache ce que je dois payer de chaque volume. Vous pouvez toujours lui donner les cinq cents livres pour les autres livres qu'il a fournis à Cirey, mais, encore une fois, pas un sou au delà.

Mais surtout douze cents livres à l'abbé Nollet.

1. Ce commencement de la lettre LXXVI est écrit par une main étrangère ; la suite, jusqu'à la fin, est écrite par Voltaire. — C.

LETTRE LXXVII

11 (juillet 1738).

Vous m'aurez fait, mon cher abbé, un très-sensible plaisir, si vous avez donné les douze cents livres à M. Nollet, avec ces grâces qui accompagnent les plaisirs que vous faites. Je vous prie de lui offrir cent louis s'il en a besoin. Ce n'est point un homme ordinaire avec qui il faille compter. C'est un philosophe, c'est un homme d'un vrai mérite, qui seul peut me fournir mon cabinet de physique, et il est beaucoup plus aisé de trouver de l'argent qu'un homme comme lui.

Je vous recommande encore M. Cousin. Je vous prie de lui donner tout l'argent dont il aura besoin pour faire les commissions dont il se charge par rapport à ces livres. Je vous prie de lui faire mille amitiés, et de le bien encourager dans le dessein qu'il a de venir étudier la physique avec moi à Cirey. On trouve trouve peu de jeunes gens qui veuillent ainsi se consacrer aux sciences, et, encore moins, qui joignent les talents de la main aux connaissances des mathématiques : ménagez-le-moi, je vous en supplie. Vous avez la lettre pour M. Hérault, que vous aurez la bonté d'envoyer avec un *Newton* relié en veau. Vous prendrez pour vous et pour vos amis les livres que vous souhaiterez.

Si vous voulez prendre la peine, même, d'en faire rendre quelques-uns dans votre quartier, grand merci.

M. Cousin ira chez M. Thieriot, et fera tous les

voyages et les emballages. Il ira chercher les livres chez le relieur. Il faut bien qu'il se donne un peu de peine.

Vous donnerez donc, mon cher abbé, cinq cents livres à Prault ; mais il ne sera payé du reste que lorsque nous aurons arrêté de compte, et fixé le prix des livres.

Nous pouvons donc à présent parler un peu de nos affaires.

Je suppose qu'avec les douze cents livres données à M. Nollet, je vais dépenser en tout, avant le départ de M. Cousin.

Instruments, environ quatre mille livres.	4.000 » »
A M. Denis ou ordre, environ douze cents livres	1.200 » »
En autres achats, environ cinq cents liv. .	500 » »
	5.700 liv.

Combien vous restera-t-il, car je prévois encore un gros convoi d'argent pour Cirey?

Avez-vous reçu de M. de Barassi, ou êtes-vous en procès ?

Quelle réponse fait M. d'Auneuil?

Je vous renverrai incessamment la procuration.

A quel carrosse avez-vous mis le télescope, la lentille de verre pour le microscope, etc. ?

LETTRE LXXVIII

14 juillet (1738).

Il n'y a, mon cher abbé, qu'à renvoyer la montre, et, lorsqu'on vous présentera le billet de huit cent quarante livres de la part de M. Vidal, vous direz que cette montre, estimée par lui vingt-neuf louis d'or, a été renvoyée, et lui sera rendue. Ainsi il faut rabattre six cent soixante-seize livres [1] sur le billet, plus environ deux ou trois cents livres que je lui fournis d'ailleurs, et il me sera redevable. Ainsi, point d'argent pour lui.

Si on pouvait vendre la montre et les diamants séparément, et qu'on pût en retirer six cent cinquante livres, de tout mon cœur : en ce cas, je consens à cette petite perte; sinon renvoyez-la.

Par quelle route est donc passé le télescope, dont je n'entends point parler?

Il y a beaucoup d'insolence à Dumoulin de menacer de faire un mémoire, et cela seul demande qu'on le punisse. Il serait bon même que cela fût prouvé; mais, comme M. d'Argental s'est interposé dans cette affaire, et que j'ai promis d'attendre le mois d'Août, je dois faire pour M. d'Argental ce que je ne ferais pas pour Dumoulin. Il faut donc surseoir les suites de la procédure jusqu'à la fin d'août, et les continuer ensuite s'il ne paie point. Je suis très-fâché que M. d'Argental s'in-

1. Non : six cent quatre-vingt-seize. — C.

téresse pour ce misérable; mais vous voyez bien, par la lettre de M. d'Argental, que ce n'était point lui qui vous avait écrit celle dont vous vous plaignîtes l'année passée.

Si le petit Lamare a encore l'impudence de venir menacer de la part de Dumoulin, ou même s'il se présente pour vous parler, faites-lui passer la porte, en cas que vous ne vouliez pas vous servir de la fenêtre.

Le paquet pour la Suisse, par la poste, en cas qu'il ne faille pas affranchir.

Point d'argent à Prault que sur nouvel ordre.

Quelles nouvelles des Barassi, d'Auneuil, etc.?

Je vous prie de me faire acheter six mains de papier citron, pour plafonner un cabinet qu'on veut vernir.

Voici la procuration. Faites presser, je vous prie, cette affaire, et mandez-moi le nom du fondé de procuration.

Je vous embrasse.

En marge est écrit, de la main de Decroix :

« Cet abbé Lamare, longtemps après, est mort en passant en effet par une fenêtre : il est vrai que personne ne l'y contraignit. Ce fut dans un accès de fièvre chaude, dont il fut atteint à Égra, en Bohême, pendant la guerre de 1756. Il était alors attaché, en qualité de secrétaire, au feu prince de Soubise, de qui je tiens ce fait.

« *Signé* : DECROIX. »

LETTRE LXXIX

Ce 21 (juillet 1738).

En réponse à votre paquet du 19, mon cher ami, je vous renvoie la préface de M. d'Arnaud. Je vous prie de

lui mander sur-le-champ de la bien copier sur du papier honnête, et de tâcher, s'il se peut, de l'écrire d'une écriture lisible. Après quoi il vous la remettra, avec un mot d'avis qu'il écrira à messieurs les libraires de Hollande.

« A MM. Vestein et Smith, libraires à Amsterdam.

« Ayant appris, messieurs, qu'on fait à Amsterdam « une très-belle édition des Œuvres de M. de Voltaire, « je vous envoie cet Avertissement, pour être mis à la « tête. Je l'ai communiqué à M. de Voltaire, qui en est « content. Je ne doute pas, messieurs, que d'aussi fa- « meux libraires que vous n'aient part à cette édition.

« Ainsi je m'adresse à vous sur votre réputation. Si « ce n'est pas vous qui faites cette édition, je vous « prie de rendre cette préface à ceux qui sont chargés « d'imprimer ce livre qu'on attend avec la dernière im- « patience. »

Vous aurez la bonté de faire mettre le tout à la poste, à l'adresse de MM. Vestein et Smith, à *Amsterdam*, et vous me renverrez le brouillon corrigé que je vous envoie.

J'ai reçu le télescope et les pantoufles. Le télescope est très-bien raccommodé, et ces pantoufles sont fort bien faites. Mes pieds et mes yeux vous sont fort obligés. Envoyez-moi encore, quand il vous plaira, trois paires de ces belles pantoufles.

Le procédé de Dumoulin est d'un coquin, et celui de Lamare d'un grand étourdi. Je veux absolument que Dumoulin paie au moins mille livres ce mois d'août, et qu'il donne des sûretés pour les deux mille restants ; c'est ce qu'il faut que le procureur lui fasse dire, et cela,

à condition qu'il me demandera pardon de l'insolence qu'il a eue de me menacer d'un Mémoire. Sans ce préalable, je veux qu'on le poursuive à la rigueur.

A l'égard de M. d'Auneuil, voici ma lettre à M. votre frère ; il la lui montrera. J'insiste sur la délégation des maisons ; il le faut absolument ; il est trop dur de valeter pour son paiement.

Quand on viendra de la part de Vidal, dites qu'il envoie reprendre la montre à Cirey. L'autre petite montre que vous avez envoyée a fort bien réussi.

Je vous remercie d'avoir bien choisi le fondé de procuration pour transiger avec M. de Richelieu. Je conviens qu'en avril 1738 on me doit trois ans qui montent à douze mille livres.

On a donné.	2.400 liv.
M. de Richelieu m'a donné, je crois, mille écus.	3.000
	5.400 liv.
Resterait à payer.	6.600, et le courant.

Je vous ai écrit au sujet du sieur Dupuis, libraire, qui doit fournir pour environ quatre-vingts livres de livres, en lui rendant son billet, qui est, je crois, de quatre-vingt-seize livres. Il doit être content de mon procédé. De plus, il pourra me fournir des livres que je lui paierai comptant par vos mains, si vous le trouvez bon.

Je suis bien mécontent de la négligence de Prault, qui ne me fournit jamais les journaux, ni ce dont il est convenu, à temps.

Je vous prie de faire venir chez vous le chevalier de

Mouhi, et de lui demander naturellement ce qu'il faut par an pour les nouvelles qu'il fournit, et ensuite je vous dirai ce qu'il faudra donner à-compte. Il pourrait peut-être se charger d'envoyer les *Mercure* et pièces nouvelles.

A propos de pièces nouvelles, je vous prie de m'envoyer une rescription de quatre mille livres, et, sur ce, je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

Je prie M. votre frère de souscrire de ma part pour le livre de M. de Bremont. C'est une traduction des *Transactions philosophiques*. Il y a déjà deux tomes d'imprimés. Je prie qu'on les achète, et que M. de Bremont puisse savoir que je suis un de ses partisans.

LETTRE LXXX

Ce 2 auguste (1738).

Mon cher abbé, je reçois une nouvelle bien agréable : je trouve l'occasion d'obliger M. Pitot. Je vous prie de vouloir bien passer chez lui. Vous aimez volontiers à courir chez les gens, quand il faut leur rendre service. Je ne peux guère lui prêter que huit cents livres, à cause des grandes dépenses que je fais; car, outre les quatre mille livres que vous m'avez envoyées, il faut encore que vous donniez à-compte cent pistoles à M. Cousin. Prêtez donc ces huit cents francs à M. et à Mme Pitot. Ils me les rendront dans l'espace de cinq années : rien la première, deux cents francs la seconde, autant la troisième, ainsi du reste; le billet de M. et Mme Pitot,

portant paiement sur leur terre, suffira sans contrat. Il ne faut point, ce me semble, de notaire avec un philosophe. Assurez M. et Mme Pitot que, s'ils se trouvaient pressés dans la suite, je n'exigerais pas le paiement, et qu'au contraire ma bourse serait encore à leur service. Dès que les *Transactions philosophiques* seront en vente, vous aurez donc la bonté de les acheter, et de souscrire; en attendant, je prie M. Cousin ou vous, mon cher abbé, de vouloir bien présenter les *Éléments de Newton*, bien reliés, à M. de Bremont.

Je veux bien encore pardonner à Dumoulin, et j'accepte le marché qu'il propose, seize cents livres sur Duchausson et quatre cents livres comptant : vous pouvez conclure.

Voici un papier qui vous fera voir les dimensions de ma table de marbre, et celles de la jolie commode que je demande. Prenez-la tout comme il vous plaira.

J'ai reçu la montre.

Je ne sais ce qu'est devenue une caisse que Prault dit avoir envoyée.

Le chevalier de Mouhi demeure rue des Moineaux, butte Saint-Roch. Vous pourriez lui écrire un mot, pour savoir ce qu'il faut par mois, et pourquoi il n'envoie plus de nouvelles depuis huit jours. Et M. d'Auneuil?

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Connaîtriez-vous quelqu'un qui veuille servir de valet de chambre, et qui sache bien écrire? Il y a deux cents livres de fixe, beaucoup de présents et un honnête ordinaire.

LETTRE LXXXI

Ce 4 (auguste 1738).

Mon cher abbé, voici deux petites négociations littéraires, dont je vous prie de vous charger. La première est de faire transcrire cette ode de M. de Cideville, conseiller au parlement de Rouen; il exige qu'elle paraisse dans le *Mercure*, et, malgré les louanges qu'il m'y donne, il faut lui obéir. Mais il ne convient pas que son nom soit tout du long à la tête. La lettre initiale suffit. Il s'agit ou de la donner vous-même à M. de La Roque, votre confrère en curiosités, et dont vous verrez le charmant cabinet, ou de la lui envoyer.

La seconde négociation est de faire porter ce paquet ci-joint à M. l'abbé Prévost, dont on peut savoir la demeure chez Didot, le libraire. Je serais fort aise que cet abbé, à qui j'ai déjà envoyé un de mes livres, fût de mes amis; le meilleur moyen, c'est que vous lui parliez, et que vous l'assuriez de mon estime et de l'envie de l'obliger. Il s'agit qu'il imprime ce manuscrit dans *le Pour et Contre*.

Vous avez sans doute donné mille livres à M. Cousin, et huit cents livres à M. et à Mme Pitot. Je crois par parenthèse qu'il faut que Mme Pitot soit autorisée de son mari en justice pour signer le billet.

Je prévois que j'aurai encore besoin de beaucoup d'argent: ainsi ne renouvelons point le marché des vingt mille livres avec M. Michel jusqu'à nouvel ordre, et tâ-

chons, je vous prie, d'avoir ces vingt mille livres toutes prêtes à un coup de sifflet.

Que doit M. d'Auneuil?

N'y a-t-il pas de nouvelles publiques?

Je prie instamment M. votre frère de passer chez Prault, et de le gronder beaucoup de ce que je n'ai point de nouvelles d'une caisse partie, dit-il, il y a trois semaines. J'ignore si c'est par le coche ou par les rouliers. C'est un homme qui n'aura jamais d'exactitude.

Je vous embrasse. C'est vous qui êtes un homme exact. Vous avez toutes les bonnes qualités de la société.

Je vous prie de demander une *Henriade* reliée à Prault, et de la donner à M. d'Arnaud.

LETTRE LXXXII

Ce 7 (auguste 1738).

Mon cher abbé, je n'ai donc nulle nouvelle de ma caisse, comme je vous l'ai dit, et ce négligent Prault ne m'informe de rien.

Une caisse est partie aujourd'hui de Joinville, contenant mon portrait que vous remettrez à mon ami de Latour. (Je ne sais où est le bureau de ce coche.)

Vous êtes obligé, en conscience, de me faire graver autrement. Il faut qu'Odieuvre s'en mêle ; je donnerai cent livres; la planche restera à Odieuvre; j'aurai quelques estampes pour moi ; Latour conduira le graveur.

Ayez la bonté de transcrire et d'envoyer ce que vous trouverez ci-contre, sans perdre un instant. Cela m'est de la plus grande importance, et vous rendrez un vrai service à votre ami.

LETTRE LXXXIII

Ce 14 (auguste 1738).

Mon cher abbé, en réponse à vos deux lettres reçues à la fois :

1° Le billet qu'on vous a présenté est une simple prière conçue en ces termes : *Je vous prie de donner au porteur la somme de... pour mon compte.* Il n'y a ni *valeur reçue*, ni rien d'équivalent. Ainsi je crois que vous ne devez répondre autre chose, sinon que vous refusez d'accepter cette prétendue lettre de change. On ne peut vous assigner ; vous n'êtes pour rien dans cela, et si on vous assignait, ce serait un coup d'épée dans l'eau; et, pour moi, il faut m'assigner à Cirey, et je répondrai.

2° Ayez la bonté de donner à l'envoyé de M. Thieriot l'argent qu'il vous demandera. Cela va, je crois, à quatre ou cinq louis.

Voulez-vous bien m'envoyer un bâton d'ébène, long de deux pieds ou environ, pour servir de manche à une bassinoire d'argent : je suis un philosophe très-voluptueux.

Je vois que les affaires sont dans une situation à pouvoir laisser les vingt mille livres à M. Michel.

Au chevalier de Mouhi cent francs pour une planche d'estampe, qu'il promettra livrer.

Dix écus pour les nouvelles par lui envoyées.

S'il veut deux cents livres par an, à condition d'être mon correspondant littéraire, et d'être infiniment secret,

volontiers. J'aurais mieux aimé mon d'Arnaud ; mais il n'a pas voulu seulement apprendre à former ses lettres.

Je vons prie d'envoyer ou de vouloir bien porter ce Mémoire à M. l'abbé Trublet, rue de Guénégaud, pour être inséré dans le *Journal des Savants*.

LETTRE LXXXIV.

Ce 18 (auguste 1738).

En réponse à vos dernières du 16.

Mon cher abbé, s'il est vrai que Prault veuille se charger de ma figure, il faut lui remettre le portrait.

A l'égard de M. de Mouhi, je vous prie de lui donner cent trente livres, si vous ne les lui avez déjà données, et de lui dire qu'il m'est impossible de lui donner plus de deux cents livres par an ; que si j'en croyais mes désirs et son mérite, je lui en donnerais bien davantage ; que je demande des nouvelles très-courtes, des faits sans réflexion, et plutôt rien que des faits hasardés ; que d'ailleurs je serais charmé de l'avoir pour correspondant littéraire.

Je vous prie de faire partir les livres de Dupuis, avec ceux que vous doit fournir Prault, dès que Prault vous aura donné ceux qu'il me doit fournir.

Que devient l'affaire de M. d'Auneuil ? Que devient surtout celle de M. de Richelieu ?

Est-il vrai que les biens de M. de Guise sont en décret ?

Sur les dernières nouvelles, je suis obligé de vous

prier de ne renouveler le dépôt des vingt mille livres que lorsque je vous en prierai par une nouvelle lettre expresse.

Je vous embrasse avec bien de la tendresse.

LETTRE LXXXV

2 (septembre 1738).

J'ai été si mal, mon cher abbé, et je suis encore si faible, que je ne peux écrire à personne ; mais le peu de force que j'ai, je l'emploie à vous écrire à vous uniquement.

Je vous serai très-obligé de faire finir les affaires de M. d'Auneuil et de M. de Richelieu.

A l'égard de M. d'Auneuil, délégation sur ses maisons, c'est-à-dire, signification des contrats aux locataires, avec une lettre d'avis et de politesse à M. d'Auneuil, finira tout.

Un petit mot, de la part de mon fondé de procuration à M. le duc de Richelieu, fera merveille.

« Monseigneur, étant prêt à aller en campagne pour longtemps, et ne restant à Paris que pour finir l'affaire qui est entre vous et M. de Voltaire qui m'a chargé d'une procuration entièrement conforme à vos intentions, j'attends avec impatience vos ordres pour m'y conformer et partir. »

Si vous l'engagez à écrire cette lettre, je ne doute pas que M. de Richelieu ne finisse bientôt.

Je vous prie aussi de finir l'affaire de Dumoulin qui

devrait déjà avoir donné de l'argent comptant, et des lettres de change sur une personne solvable, comme vous l'avez mandé.

Un nommé M. Le Ratz de Lanthéné demeure chez lui; c'est cet ingénieur qui m'avait demandé de l'argent à emprunter sur le débit d'un livre de géométrie qu'il vient de faire. Il m'a envoyé son livre. Je vous prie de savoir s'il a reçu les *Éléments de Newton*, et, en cas qu'on ne lui en ait point envoyé, ayez la bonté de lui en faire donner un de ma part, en l'assurant que l'argent qu'il demandait il y deux mois était tout prêt, mais qu'on a cherché son logis inutilement.

Un graveur nommé Fessard vient de m'écrire. J'aime autant que ce soit lui qui me grave qu'un autre.

Envoyez-le chez Prault, et mettez-les aux mains.

M[lle] du Perron, de Vassy, à qui M. le chevalier de Mouhi envoyait ses nouvelles, vient de lui mander qu'on va passer l'automne à plusieurs campagnes différentes, et qu'on le prie de cesser ses nouvelles.

Je vous prie, mon cher abbé, d'envoyer au sieur Prault ce petit écrit, et de le retirer avec réponse en marge.

J'ai reçu la caisse où étaient quelques livres de Dupuis et de Prault. Je vous remercie bien tendrement de tous vos soins.

Une petite caisse plate contenant un miroir est partie à votre adresse. C'est pour faire changer la glace qui est sombre, pour une plus claire, ou pour la remettre au tain, si on aime mieux.

Adieu, mon très-aimable correspondant.

LETTRE LXXXVI

Ce 4 novembre 1738.

Je reçois, mon cher ami, votre lettre du 30.

Je vous suis très-obligé de la peine que vous avez bien voulu prendre de porter ces cinq cents livres.

M. Pitot a la bonté de me faire un petit modèle en carton d'une cheminée telle que je le demande. Voudriez-vous bien envoyer quelqu'un lui demander de ma part le modèle? Vous me l'enverriez bien empaqueté par le premier envoi.

Je vous supplie de charger M. Bégon d'envoyer un commandement à Dumoulin pour les mille livres, et, sitôt que le commandement sera fait, je vous prie d'envoyer à sa femme l'écrit ci-joint, et, sur la réponse qu'on fera à cet écrit, je règlerai mes démarches. Je vous recommande de vouloir bien tirer des reçus de tout ce que vous donnerez à l'avocat au conseil, pour l'affaire de M. de Guise; car sans cela ces frais seraient en pure perte, et il est juste qu'ils soient remboursés par M. de Guise qui m'oblige à les faire.

A l'égard du sieur Prault, il doit savoir qu'on ne s'interdit jamais la liberté des éditions étrangères. Sitôt qu'un livre est imprimé à Paris avec privilége, les libraires de Hollande s'en saisissent, et le premier qui l'imprime est celui qui en a le privilége exclusif dans ce pays-là; et pour avoir ce droit d'imprimer ce livre le premier en Hollande, il suffit de faire annoncer l'ouvrage dans les gazettes. C'est un usage établi, et qui tient lieu de loi.

Or, quand je veux favoriser un libraire de Hollande,

je l'avertis de l'ouvrage que je fais imprimer en France, et je tâche qu'il en ait le premier exemplaire, afin qu'il prenne les devants sur ses confrères : j'ai donc promis à un libraire hollandais que je lui ferais avoir incessamment l'ouvrage en question, dès qu'il serait commencé d'imprimer à Paris, avec privilége, et je lui ai promis cette petite faveur pour l'indemniser de ce que l'on tarde à lui faire achever l'édition des *Éléments de Newton*, qu'il a commencée il y a près d'un an. Il ne s'agit que de hâter le sieur Prault, afin de hâter en même temps le petit avantage qui indemnisera le libraire hollandais que j'affectionne, et qui est très-honnête homme. Le sieur Prault sait très-bien ce dont il s'agit; mais, pour prévenir toute difficulté, je vous envoyai un petit mot que je vous priai de lui faire tenir, et j'attends sa réponse. Je serais surpris qu'il fût mécontent, car, encore un coup, il doit savoir que son privilége est pour la France, et non pour la Hollande ; il n'a même transigé avec M. Pitot, pour les *Éléments de Newton*, que sur ce pied-là, et à la condition même qu'on imprimerait à la fois à Paris et à Amsterdam, et c'est pour cela que j'ai retardé l'impression de cette philosophie en Hollande. Je vous mets au fait, et je vous demande pardon de ce verbiage.

On m'avait mandé que tous les meubles d'Arouet avaient été brûlés, et son logement consumé : je vois qu'il n'en est rien.

Je crois que mes neveux auront bien de leurs père et mère environ trois cent cinquante mille livres à partager. Si vous savez quelque chose de leurs affaires, vous me ferez plaisir de m'en instruire.

J'attends réponse du sieur Thieriot, le marchand.

Vous m'avez demandé, il y a quelques mois, une reconnaissance pour le fermier de Belle-Poule, qui apparemment a fini son bail. Il devrait bien indiquer quel est son successeur. Si vous ne le savez pas, je vous conseille d'écrire au fermier de Belle-Poule, en blanc, *au Pont-de-Cé, près d'Angers*, et de lui mander qu'il tienne deux mille livres prêtes pour le premier janvier, suivant les termes de mon contrat avec M. d'Estaing, et qu'il vous mande à qui il faudra s'adresser, et quel est à Paris son correspondant. Si nous ne prenons cette précaution de bonne heure, nous ne serons payés que fort tard.

Il faut payer le voyage du chimiste, et en demeurer là avec lui.

Adieu, mon cher abbé.

LETTRE LXXXVII

Ce 4 décembre (1738.)

En réponse à celle du 29, mon cher abbé, je vais mettre au coche de Bar-sur-Aube le bijou de Ledoux; mais, si on peut l'avoir pour cent écus, renvoyez-le-moi : je lui donnerai la préférence sur une pendule.

Votre frère consulte donc des libraires peu au fait?

La *Géométrie* de Daudet est imprimée chez Ganeau, rue Saint-Jacques, et il me manque le troisième tome.

Il y a une traduction des *Institutions* de Boerhave, ou je suis bien trompé : pourrais-je l'avoir?

Cent francs ou environ à M. Thieriot, mais, pour plus grosses sommes, un mot d'avis.

Le portrait colorié de Vandeik est attendu, mais sans impatience.

Voulez-vous bien donner douze livres à ce Bourguignon, en attendant mieux, s'il est dans la pauvreté.

Lamare, Linant *a longè*.

M. Tanevot doit vous envoyer ou une ordonnance, ou de l'argent. Il s'agit de cent écus que j'ai avancés, et dont vous serez payé au Trésor royal. La lettre de M. Tanevot vous mettra au fait.

Partit hier par le carrosse de Joinville un paquet plat, contenant une pièce peut-être fort plate; je l'adresse à M. l'abbé Moussinot; mais, comme les jansénistes n'aiment point les pièces de théâtre, elle est destinée à un honnête jésuite, nommé le P. Brumoy, qui demeure rue Saint-Jacques. Il faut, s'il vous plaît, mon cher abbé, que ce manuscrit soit rendu en main propre au jésuite, avec serment, sans restriction mentale, que copie n'en sera point tirée, et que le manuscrit sera remis au greffe de Saint-Merry.

J'avertis mon chanoine janséniste qu'il peut lire l'ouvrage à toute force:

Premièrement, parce que la pièce est sans amour;

Secondement, parce qu'étant probablement ennuyeuse, elle pourra passer pour le huitième des psaumes pénitentiaux.

Sur ce, je vous embrasse et suis tout à vous.

Il y a un marchand nommé Delaporte, pont Saint-Michel. Je lui dois soixante et deux livres. *Solve, si placet.*

Pourquoi ne pas recevoir de M. de Brezé? Pourquoi le mettre à portée de penser qu'on n'aime pas à être payé? Puissent mes débiteurs me fatiguer de paiements tous les quartiers! J'accepterai cette corvée sans me plaindre.

Vale iterum.

Le chevalier doit vous faire tenir pour moi un petit paquet; je vous prie de l'assurer de ma tendre amitié, et de l'engager à faire du reste[1] ce qu'il a déjà fait de quelques-unes en votre présence : cela est, encore une fois, d'une importance extrême pour ses intérêts et pour les miens.

J'écris à bâtons rompus.

J'oubliais de vous dire que le contrat du duc de Richelieu est dans le paquet du coche de Joinville.

Vale tertium.

LETTRE LXXXVIII

Ce 7 (décembre 1738).

Vous pouvez en toute sûreté mettre les trois cents louis bien empaquetés au coche, sans les déclarer, et sans rien payer, pourvu que la caisse soit bien et dûment enregistrée à l'adresse de Mme la marquise, comme meubles précieux: cela suffira. Il faudra, je crois, tirer un reçu du bureau.

1. « de mes lettres », évidemment. — C.

Je vous prie d'ajouter au petit paquet :

Deux petites houppes à poudrer ;

Des ciseaux ;

Un couteau ;

Deux ou trois éponges fines.

Mille pardons, encore une fois, de ces détails.

Je persiste à demander la table des trente premiers tomes de l'*Histoire de l'Académie des sciences* par M. de Fontenelle. On vend cette table séparément.

Il ne faut pas manquer d'écrire, suivant le modèle, à M. le prince de Guise. Je vais écrire à M. de Richelieu.

N'oubliez pas non plus M. de Leseau, auquel il faut demander une réponse définitive.

J'attends, pour vous envoyer le certificat de vie, que je sache s'il faut spécifier la rente.

J'attends aussi quelques nouvelles touchant ma pension.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Je crois que notre chimiste conduira le paquet à bon port.

LETTRE LXXXIX

9 décembre (1738).

Je vous prie, mon cher abbé, de vouloir bien avoir la bonté d'envoyer chez Prault, et de le faire un peu gronder par M. votre frère. Il ne m'envoie ni l'exemplaire de l'*Enfant prodigue*, que je demandais par la

poste, ni les volumes qu'il me doit. Il n'y a aucun de ces volumes qu'on ne trouve à Paris en un demi-quart d'heure. Mais je suis honteux de vous gêner toujours pour des bagatelles.

L'affaire de M. de Guise n'est pas si bagatelle.

Savez-vous bien que vous ne feriez pas mal d'aller voir M. Chopin dans quelque intervalle de la grand'messe et de vêpres? Il me semble qu'on fait plus de choses dans une conversation avec le chef de la commission, que par des rames de papier timbré.

Vous diriez à ce M. Chopin que le sérénissime prince de Guise se moque de moi, chétif citoyen; qu'il fait bombance à Arcueil, et laisse mourir de faim ses créanciers; vous lui feriez un beau discours sur la révérence qu'on doit aux rentes viagères. Il est vrai que le Roi a réduit les nôtres à la moitié, mais le prince de Guise n'est pas si modéré, il me retranche tout à fait les miennes. Je trouve ce procédé-là pire que les barricades de *Guise le Balafré*.

Je souhaiterais que ce M. Chopin eût quelques rentes viagères, il verrait ce que c'est que de n'avoir point de quoi vivre de son vivant, et de laisser à ses hoirs trois ou quatre années à percevoir.

Je sais bien qu'il ne serait pas mal que je fusse à Paris; mais je crois mes affaires mieux entre vos mains qu'entre les miennes.

Notre terre du Faou est un terrible embarras. Il s'agit de quatre mille livres de rente. Seriez-vous fâché de passer chez le notaire Lechanteur, rue Saint-Antoine, près de la Bastille? C'est un bon homme, vrai et franc. Il vous dirait si M. de Richelieu a d'autres biens

libres. C'est l'ancien notaire de la maison. Vous enverrez d'ailleurs à M. de Surville la lettre pour ses étrennes. Elle peut servir et ne peut nuire : donc il faut l'envoyer.

Adieu, mon cher abbé; nous boirons à votre santé en mangeant le pâté.

LETTRE XC

Ce 10 au soir (décembre 1738).

Je vous réitère, mon cher abbé, toutes mes petites volontés très-détaillées dans mes précédentes.

J'y joins seulement une nouvelle prière : outre les trois cents louis que j'attends dans la caisse, il faudra me faire tenir une rescription de deux mille quatre cents livres. Il n'y a qu'à envoyer M. votre frère chez le receveur général de Champagne. Tout financier vous indiquera son nom et sa demeure. On lui donnera un sac de deux mille quatre cents livres, et il donnera une rescription de pareille somme sur les tailles de Joinville. Je vous serai très-obligé.

Je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

Faites presser Hébert, je vous prie.

LETTRE XCI

Ce (10 décembre 1738).

Mon très-cher abbé, Prault fils doit prendre quatre cents francs dans votre trésor. Il a donné de l'argent

à Linant et à Lamare; mais je ne le sais que par lui, et ces messieurs gardent jusqu'ici un silence qui n'est pas, je crois, le *silence respectueux*, encore moins le silence reconnaissant, à moins que les grandes passions ne soient muettes. Leurs besoins sont éloquents; mais leurs remerciements sont cachés.

Voici un petit mot pour d'Arnaud. S'il est sage, il aura seul les petits secours dont je favorisais des ingrats.

Procope doit m'envoyer un paquet de friandises, marrons glacés, cachou, pastilles, à votre adresse. Je vous supplie de le faire payer.

J'ai toujours l'affaire de Jore à cœur; mais j'attends son désistement, qu'il a dû donner à M. Hérault.

J'ai eu le *Mercure* d'octobre. Il me faut novembre et décembre, et les feuilles que j'ai demandées.

Quand vous voudrez passer chez M. Renald, caissier de M. Bronod, il vous donnera de l'or pour des écus, tant que vous voudrez, et vous me l'enverrez par le coche.

Adieu, mon cher ami.

LETTRE XCII

Ce 18 (décembre 1738).

Puis-je vous prier d'ajouter encore à toutes vos bontés une garniture de feu? Je ne veux que les bronzes. Je ferai faire ici la grille, la pelle et les pincettes.

Je veux donc les bronzes d'environ vingt-quatre ou trente livres, et un soufflet à deux âmes.

Mon c.., jaloux de la beauté de mes meubles, demande aussi une jolie chaise percée avec de grands seaux de rechange. Vous me direz que mon c.. est bien insolent de s'adresser à vous, mais songez que ce c.. appartient à votre ami.

Voilà, je crois, l'affaire du duc de Richelieu finie : Dieu soit loué, et vous aussi.

Que devient celle de Dumoulin?

Quelle nouvelle du sieur Tanevot?

Quoi! ne pourra-t-on pas demander au sieur d'Auneuil une autre délégation que celle dont il me prive? Cela n'est-il pas de toute équité? Je la veux avoir; il ne peut me la refuser; il faut absolument une délégation; il est ridicule de faire valeter cent fois chez lui, pour obtenir comme une grâce l'argent qu'il me doit : vous l'avez éprouvé. Pourquoi ne lui pas demander une délégation qui épargnerait à M. votre frère et à vous des peines si désagréables? Il faudra la demander au mois de janvier, en insistant sur les neuf cents livres qu'il doit depuis si longtemps.

Aurai-je réponse de Prault?

Aurai-je toutes les bagatelles dont je vous ai importuné?

La commode est-elle partie?

Je renvoie l'arquebuse à vent : elle ne vaut rien; l'air fuit. Bion doit la raccommoder.

Quid novi?

Vale et me ama.

Envoyez-nous une estampe coloriée de Vandeik, si cela vaut quelque chose. Vous devez en savoir des nouvelles.

LETTRE XCIII

Reçue le 23 décembre 1728.

(Ce 20 décembre.)

En réponse à celle du 17, mon cher ami :

1° Tâchez d'avoir le bijou à meilleur marché, sinon je suis obligé de le renvoyer ;

2° Je vous supplie d'envoyer trois cents livres à M. Thieriot chez M. de La Popelinière ;

3° Si Laporte s'est trompé dans son premier calcul, comme il me le paraît, voulez-vous bien avoir la bonté de lui donner ses soixante-douze livres ?

4° Mille tendre compliments au P. Brumoy, en lui donnant *Mérope ;* mais lisez-la auparavant : elle vous édifiera ;

5° J'avais tout juste excepté l'abbé Lenglet, en demandant une *Chronologie*. Relisez ma lettre : vous verrez qu'il faut une *Chronologie* qui ne soit ni Lenglet, ni Buffier ;

6° A l'égard des sieurs de Leseau et d'Auneuil, quelques lettres ne coûtent rien, et, quand on a rempli ses devoirs, on peut avoir recours aux lois ;

7° Je vous prie, sitôt la présente reçue, d'envoyer ces deux lettres ci-jointes, chacune à son adresse. Celle pour M. Hérault se met à la poste ; l'autre près du Palais-Royal au suisse de M. d'Argenson. *Vale.*

Un Savoyard fait cette besogne ; mais il faut un homme sûr, et qui ne dise point d'où il vient.

Ce sont lettres qui ne peuvent produire aucun mauvais effet, autrement je ne vous en (?)

LETTRE XCIV

Ce 25 décembre (1738).

Mon cher ami, en réponse à votre dernière non datée :

1° Tâchez de m'envoyer deux cent cinquante louis d'or bien empaquetés par le coche. Si deux cents sont portés, cinquante viendront une autre fois.

2° Cent livres à Mme Lebrun, sur reconnaissance ;

3° Vous avez donné ou donnerez trois cents livres à Thieriot, n'est-ce pas?

4° Quant d'Arnaud emprunte trois francs, il faut lui en donner douze, l'accoutumer insensiblement au travail, et, s'il se peut, à bien écrire. Recommandez-lui ce point : c'est le premier échelon, je ne dis pas de la fortune, mais d'un état où l'on puisse ne pas mourir de faim ;

5° Quelles nouvelles de la *Mérope* et des jésuites? Je suis bien aise que la nature, sans mélange de galanterie, ait ému votre cœur dévot.

Mais, pour être dévot, on n'en est pas moins homme [1].

6° J'attends, outre le paquet où sont les estampes de M. de Caylus, un autre paquet où il y a des plumes d'or, et qui devrait déjà être arrivé ;

1. Duvernet, fidèle à son système de corrections *intelligentes*, avait substitué « car » à « mais. »

Molière a dit :

Ah ! pour être dévot, je n'en suis pas moins homme.

7° Je vous souhaite la bonne année, et je vous aime de tout mon cœur ;

8° J'ajoute à ces sept articles, qu'il serait bon de se faire représenter tous les six mois un état des *décrets* du Châtelet, afin qu'on prévienne, de la part des hauts et puissants seigneurs, des tours semblables à celui de la vente du Faou. La liste des décrets s'imprime, je crois, tous les six mois. Cela est bon à avoir ;

9° Il faut bien nourrir nos tristes billets de loterie.

J'oubliais de vous dire que je ne veux pas donner plus de dix-huit louis du bijou : il n'en vaut que quinze, mais passe pour dix-huit. (?) il part.

Vale.

LETTRE XCV

Ce 27 (décembre 1738).

Mon cher ami, en réponse à la vôtre du 24.

1° Soit : prenons donc le bijou pour vingt louis, mais attendez pour les payer qu'il ait été présenté et trouvé joli, car, s'il avait le malheur de déplaire (ce que je ne crois pas), il en faudrait un autre ;

2° Si la *Mérope* vous a plu, j'en suis plus flatté que du suffrage des jésuites. Le jugement de ces messieurs, trop accoutumés aux pièces de collége, m'est toujours un peu suspect; mais je prie qu'on reporte au P. Brumoy cet ouvrage, et qu'on le prie de le faire lire au P. Porée, mon ancien régent, à qui je dois cette déférence ;

3° Vienne donc le Lenglet, il sera bien reçu. Je viens de revoir mes capitulaires : c'est Buffier et Vallemont que j'exceptais, comme vous dites. Vous êtes plus exact que moi, dont bien me prend fort souvent ;

4° Vous avez très-bien fait, à votre ordinaire, de donner un peu de temps au fermier de Belle-Poule ;

5° Vous feriez encore mieux, si vous pouviez par votre prudence obtenir délégation des d'Auneuil et Leseau. Cela vous épargnerait par chacun an des sollicitations désagréables ;

6° Si les deux cent cinquante louis arrivent ensemble, ils seront reçus très-favorablement, et on les recevra encore très-poliment, s'ils arrivent par compagnies détachées ;

7° Si l'on vous apporte un journal de la part d'un fripon de jésuite apostat, qui est à présent libraire en Hollande, et qui se nomme Henri du Sauzet, vous donnerez cent livres pour ce coquin-là, attendu qu'il faut payer les services, même des méchants ;

8° Linant m'a écrit un mot de remerciement ; mais Lamare ne m'écrira probablement que quand il aura dépensé l'argent que je lui ai donné.

Adieu, mon cher ami. Je vous souhaite la bonne année, et suis tout à vous à jamais.

Surtout que M. votre frère ne copie pas un seul vers de *Mérope*. Je vous le demande avec la dernière instance, et que, s'il en avait copié un seul, il le jette au feu. Faites-lui regarder cette discrétion comme le devoir le plus sacré.

LETTRE XCVI

Ce 29 décembre (1738).

Je vous prie, mon cher ami, de porter cette lettre au P. Porée, et d'en avoir réponse. Lisez la lettre et cachetez-la : vous verrez de quoi il est question.

Ayez la bonté, je vous prie, dès que vous aurez l'exemplaire de *Mérope* entre vos mains, d'en faire un paquet bien emballé, et de l'envoyer par le coche, port payé, à Rouen, à M. de Cideville, ancien conseiller au parlement.

Adieu, mon cher ami.

LETTRE XCVII

Cirey, 2 janvier 1739.

Mon très-cher abbé,

Une compote de marrons glacés, de dragées et de louis d'or, est arrivée avec tant de mélange, de bruit et de sassements continuels, que la boîte a crevé. Tout ce qui n'était pas or est en cannelle, et cinq louis d'or se sont échappés dans les batailles; ils ont fui si loin qu'on ne sait où ils sont. Bon voyage à ces messieurs. Quand vous ferez tant, mon cher ami, que de m'en envoyer encore cinquante, pour Dieu! mettez-les à part bien empaquetés, à l'abri des culbutes.

Je vous demande mille pardons, mais ma déléga-

tion est un droit, et ce serait l'infirmer que de le soumettre au prince de Guise : point de politesses dangereuses.

Je vous recommande dans quelques jours les Leseau, les d'Auneuil. Il est bon de les accoutumer à un paiement exact, et de ne leur pas laisser contracter de mauvaises habitudes.

Je recommande la *Mérope*, la lettre au P. Porée, l'envoi à M. de Cideville.

Vous pourrez recevoir ce mois-ci de mon frère, de M. Clément, de M. le duc de Villars, de M. d'Auneuil, de M. d'Estaing, de M. de Leseau.

Vale, et nos ama.

LETTRE XCVIII

(7 janvier 1739).

Reçue le 12 janvier 1739.

Mon cher abbé, voici un paquet qu'il faut sur-le-champ envoyer à M. le chevalier... non : lisez-le, portez-le vous-même ; qu'il l'imprime ; qu'il n'y ait pas le moindre retardement. L'ouvrage est sage, intéressant et nécessaire. Il vaudra quelque argent au chevalier On en peut tirer au moins cinq cents exemplaires ; qu'on corrige les fautes de copiste ; qu'on n'épargne rien ; que l'impression soit belle, sur le plus beau papier. Donnez cinquante livres d'avance à ce cher chevalier ; qu'il m'écrive régulièrement et amplement ; qu'il m'envoie les feuilles à corriger. Je vous conjure d'envoyer quelqu'un

acheter la *Voltairomanie*, chez Chaubert, en présence de deux témoins : cela suffira. Vous en ferez faire un petit procès-verbal, recordé des deux témoins, chez un commissaire, secrètement; et nous poursuivrons en temps et lieu. Abouchez-vous avec le chevalier pour cela, je vous en prie.

Adieu ; je suis malade.

Je vous embrasse.

Il est bon de ne tirer d'abord que cinq cents exemplaires.

J'espère que nous en aurons une seconde édition.

LETTRE XCIX

Ce 10 (janvier 1739).

Mon cher ami, non-seulement il faut nous envoyer deux duplicata de la déclaration ci-jointe, que je vous supplie de signer ; mais il faut faire publier un monitoire pour connaître l'imprimeur et l'auteur.

N'épargnez rien, je vous en conjure ; présentez requête à M. Hérault, à Mgr le chancelier. Surtout commencez par faire acheter le libelle chez Chaubert, et par établir un bon procès-verbal chez un commissaire.

Voici le modèle du placet à M. le chancelier :

« Moussinot, prêtre, docteur en théologie, etc., Mous-
« sinot, bourgeois de Paris, Germain Dubreuil, bour-
« geois de Paris, anciens amis du sieur de Voltaire, et
« chargés à Paris de sa procuration pour toutes ses
« affaires, présentent à Mgr le chancelier une requête

« qu'il présenterait lui-même, s'il n'était pas très-ma-
« lade, contre l'auteur d'un libelle diffamatoire, qui
« paraît sous le nom de *la Voltairomanie*, libelle dans
« lequel ledit sieur de Voltaire est traité de voleur
« public, d'athée, etc.; Mgr le chancelier en connaît
« l'auteur, quoiqu'il ne soit pas juridiquement con-
« vaincu. Le public indigné attend justice, et le sieur
« de Voltaire la demande très-humblement. »

Il n'y a qu'à écrire cela en forme de placet, l'envoyer par la poste à la boîte, à Mgr le chancelier.

La grande affaire est surtout que quelqu'un achète un de ces libelles, chez Chaubert, devant un témoin, et fasse sur-le-champ un procès-verbal, secrètement, chez un commissaire : voilà pour l'essentiel.

Pressez le chevalier, je vous en prie ; envoyez par un exprès un louis d'or à Vincennes chez d'Arnaud, s'il n'est pas à Paris. Assurez-le de mon amitié, et dites-lui qu'il vienne vous voir quelquefois.

Adieu, mon cher ami.

LETTRE C

Ce 15 (janvier 1739).

Je vous prie, mon cher ami, de lire cette lettre ouverte que j'écris à Mme la présidente de Bernières, et de lire aussi sa lettre que je lui renvoie. Puis vous enverrez, fût-ce à cinq heures du matin ou à minuit, un commissionnaire à M. d'Argental, pour lui demander un quart d'heure d'audience.

Vous rendrez à M. d'Argental la lettre qui est pour

lui, et le paquet de Mme de Bernières; après quoi, s'il le juge à propos, vous porterez à Mme de Bernières le paquet pour elle cacheté. Vous en serez très-bien reçu; vous obtiendrez d'elle sur-le-champ une réponse telle que je la demande, et vous me l'enverrez. C'est ce que vous ferez, mon cher abbé, si vous m'aimez autant que je vous aime.

M. Helvétius, le fils du Fermier-général, doit vous avoir envoyé un Mémoire; mais il n'en faut faire aucun usage. J'en fais un meilleur qui sera présenté à M. le chancelier.

Si vous pouvez faire acheter une *Voltairomanie*, et faire un procès-verbal chez un commissaire, vous me rendrez service et à tous les honnêtes gens. Remettons les autres affaires.

Vale.

Je vous prie, mon cher abbé, de vouloir bien faire dire à d'Arnaud que j'ai écrit à M. l'abbé Philippe.

J'attends les journaux de décembre.

Vale.

Outre le paquet qui contient les lettres pour Mme de Bernières, envoyez-en encore un pour M. d'Argental.

La plus extrême diligence.

LETTRE CI

Ce 8 (janvier 1739).

Mon cher abbé, c'est ici qu'il faut servir votre ami.

Mettons à quartier toute affaire, et ne songeons qu'à celle du libelle diffamatoire.

1° D'abord, voici mon nouveau Mémoire, que je vous prie d'envoyer sur-le-champ, avec la lettre ci-jointe, à M. d'Argental.

2° Non-seulement je vous réitère la prière de parler fortement à Mme de Bernières, mais je vous conjure de prendre force fiacres, de dire à Dumoulin qu'il me serve selon les lettres qu'il a reçues, et de le bien encourager.

3° Non-seulement il doit agir de son côté avec la dernière vivacité ; mais tout est perdu, si vous n'agissez pas du vôtre, et si vous ne chargez pas quelqu'un de chercher le libelle, d'en déposer un exemplaire chez un commissaire avec procès-verbal. Il faut charger un huissier intelligent de cette poursuite, sans aucun retardement.

Le chevalier de Mouhi ne sait ce qu'il dit.

4° Non-seulement encore Dumoulin doit agir selon vos ordres, mais je vous prie très-instamment de passer de grand matin chez l'avocat Pitaval, chez Andry le médecin, chez Procope le médecin. Ils sont outragés dans *la Voltairomanie*. Il faut que le chevalier de Mouhi les ameute, les presse avec vous de signer une requête à M. le chancelier, requête simple et en deux mots :

« Les soussignés, N..., N..., demandent humble-
« ment à M. le chancelier, en leur nom et en celui de
« tous les honnêtes gens, justice d'un libelle diffama-
« toire intitulé *la Voltairomanie*, dont l'auteur est trop
« connu, et qu'il a osé mettre sous le nom d'un avocat. »

Pareilles requêtes à M. de Maurepas, à M. d'Argenson, à M. Hérault, à M. le procureur général.

Cela est de la dernière importance.

Voyez si vous avez quelqu'un qui puisse se charger de faire toutes ces commissions au lieu de vous. Vous lui donnerez vos ordres, le payerez bien, et presserez le succès de ses démarches.

On a des nouvelles du médecin Andry chez Chaubert, le libraire, et chez tout libraire;

De Procope, au café chez son père;

De Pitaval, chez le libraire Cavelier.

Dès que M. d'Argental aura approuvé mon nouveau Mémoire, il vous le renverra, et vous le donnerez au chevalier, pour le faire imprimer sur-le-champ. Il est meilleur que le premier, plus modéré, et peut-être plus touchant. On pourrait même demander un privilége, mais cela retarderait trop.

Vous pouvez adroitement faire venir d'Arnaud dans ces circonstances, le loger et le nourrir quelque temps, et le faire servir, non-seulement à courir partout, mais à écrire; cela doit partir de vous-même; un mot de lettre à Vincennes sur-le-champ fera tout.

Je vous prie d'envoyer chercher un jeune étudiant du collége de Montaigu, nommé l'abbé Dupré, et de lui donner six livres.

Je vous prie de m'envoyer les *Observations sur les écrits modernes* depuis le nombre 225 inclusivement; mais qu'on ne sache pas que c'est pour moi.

Je reçois dans ce moment votre lettre.

Il faut rembarrer le chevalier, quand il parle d'imprimer à mon profit. Faites-lui sentir que c'est pour lui faire plaisir uniquement qu'on le charge d'un tel écrit, et qu'assez d'autres demandent la préférence.

Il n'y a rien à craindre, et un tel mémoire peut s'imprimer tête levée.

Dès que M. d'Argental vous l'aura renvoyé, vous en ferez faire cinq ou six copies par cinq ou six écrivains. Il faut qu'elles soient extrêmement correctes. Vous en enverrez à MM. de Maurepas, d'Argenson, Hérault, d'Aguesseau, avocat général.

C'est dès qu'on aura fait le procès-verbal du dépôt du libelle chez un commissaire, qu'il faut obtenir monitoire ; chargez de cela un huissier adroit. N'épargnez point l'argent : cela m'est d'une conséquence extrême.

Surtout retirez tout papier chez le chevalier, je vous en supplie.

Non sans doute, vous ne paraîtrez pas dans le procès criminel. Je ne demande qu'un huissier, un homme d'affaires intelligent que vous aiguillonnerez.

Je vous conjure de suivre cette affaire avec la dernière vivacité. Point de *si*, point de *mais :* rien n'est difficile à l'amitié.

Vous pourriez très-bien écrire une lettre à un ami en l'air, dans laquelle vous marqueriez votre indignation contre tous ces libelles, et vous rendriez gloire à la vérité en connaissance de cause, comme un témoin oculaire, de ma conduite et de mes affaires depuis très-longtemps. Je laisse à votre cœur le soin de la composer.

Je vous embrasse.

LETTRE CII

Ce 17 (janvier 1739).

Mon cher abbé, je vous renouvelle mon instante prière de vous faire munir d'un de ces libelles, et d'avoir par devers vous un procès-verbal, qui servira en temps et lieu. Après avoir vu les personnes que je vous ai prié de voir, et après avoir procuré avec adresse et sans vous commettre ce procès-verbal, votre mission sera faite.

Recommandez surtout au chevalier de Mouhi de ne rien faire sans m'avertir ; que l'ancien Mémoire ne lui reste point entre les mains ; qu'il attende le nouveau.

J'ai encore corrigé le Mémoire pour la troisième fois.

Ainsi attendez cette troisième leçon, que j'envoie à M. d'Argental, et que j'enverrai à plusieurs magistrats, avant qu'il soit imprimé.

Écrivez-moi *que cette affaire demande absolument ma présence à Paris*, et brûlez ma lettre.

Je vous aime de tout mon cœur. Adieu.

Surtout que le chevalier de Mouhi détruise le ridicule soupçon qu'on a que je suis l'auteur du *Préservatif*.

Je vous prie de m'envoyer aussi les œuvres de l'abbé Nadal, qui se vendent chez Briasson.

Écrivez à M. d'Argental que, s'il y a quelque chose à faire copier, quelque course à faire, argent, carrosses, services, tout est prêt.

Vale.

LETTRE CIII

Ce 26 (janvier 1739).

Mon cher abbé, je reçois votre lettre du 21, et celle du 23 au 24.

Grand merci, grand merci ; mais le point principal sera de commencer le procès criminel. Il serait bon que le chevalier de Mouhi se chargeât de le poursuivre en son nom, comme pour son ami, si cela se peut. Mais si les lois s'y opposent, ce que je ne crois pas, voici une procuration que je vous envoie.

Vous la donnerez à quelque bon praticien, qui agira en mon nom, s'il ne peut agir au nom du chevalier de Mouhi ; mais ce praticien ne doit jamais agir qu'au préalable vous n'ayez vu brûler tous les papiers que le chevalier de Mouhi conserve et qui pourraient me nuire, comme mon premier Mémoire justificatif dont je ne suis pas content, et l'original du *Préservatif*, où il avait mis des choses très-fortes, dont je suis encore plus mécontent. Il faut surtout qu'il m'écrive une lettre ostensible, par laquelle il demeure indubitable que je n'ai aucune part au *Préservatif*, et, dès qu'il vous dira qu'il m'a écrit cette lettre, et que le tout sera brûlé, le praticien commmencera la procédure.

J'ai reçu les deux Mémoires. Ne m'en envoyez plus, mais brûlez-les, car je garde copie de tout.

Promettez de l'argent au chevalier, mais qu'il ne se presse point, et qu'il ne mette point de montre en

gage. On n'a rien commencé ; il n'a rien eu à débourser ; il a gagné au *Préservatif*, dont il est l'auteur en partie ; il a eu cinquante livres ; il en aura encore, mais patience ; il n'y a point eu de feuille tirée, et l'imprimeur devrait rendre l'argent ; mais il n'en a pas reçu. Ne montrez point mes lettres au chevalier, mais assurez-le qu'il est impossible qu'il ait déboursé un sou, puisque le contre-ordre vint en même temps que le manuscrit ; et, quand on aurait commencé. la journée d'un ouvrier vaut un écu, et non pas cent cinquante livres. Si on agit au nom du chevalier de Mouhi dans le procès, que ce ne soit pas lui qui fasse les démarches : j'aimerais mieux ne rien entreprendre. Il faut un homme du palais.

Dites au petit d'Arnaud que j'écrirai pour lui à M. Helvétius.

Il faut, je vous en supplie, demander si les libelles achetés l'ont été devant témoins. Je crois qu'il faut d'abord rendre plainte contre les distributeurs et vendeurs, et leur intenter procès, afin qu'ils nomment l'auteur. Je crois qu'outre cette démarche nécessaire, on peut encore très-bien rendre plainte contre l'abbé Desfontaines, comme ayant un intérêt personnel au libelle, comme ayant nécessairement fourni des anecdotes qui ne pouvaient être sues que de lui, telles que des lettres à lui écrites, sa généalogie, son alliance avec madame de Ouraille (?), ses défenses littéraires, enfin comme ayant déjà subi en 1736 une condamnation pour un libelle de cette espèce à la Chambre de l'Arsenal, et surtout comme atteint de celui-ci par la notoriété publique. Il faudra faire lever les procès-verbaux de ses écrous au Châtelet en 1724 ou 1725, à Bicêtre, et le commencement du procès criminel chez

M. Rossignol, si faire se peut. L'abbé ne sera pas longtemps protégé par M. le duc, mais écrivez toujours qu'on ne peut rien faire sans ma présence, et recommandez à Dumoulin de m'écrire de même, et cela de la manière la plus forte.

Je vous prie d'envoyer sur-le-champ cette lettre à M. d'Argental avec un des libelles, le tout cacheté.

Je vous embrasse bien tendrement.

LETTRE CIV

Ce 28 janvier (1739).

Mon cher abbé, voici une cinquième fournée.

J'espère qu'enfin M. d'Argental sera content. S'il l'est, faites-en faire vite trois copies pour les principaux magistrats, car j'en ferai faire aussi trois, et surtout une pour le chevalier de Mouhi, qui en fera l'usage qu'il croira le plus convenable, c'est-à-dire que, dès que M. d'Argental aura approuvé, vous mettrez le Mouhi en besogne.

Je vous prie d'aller voir mon neveu chez M. de Montigni, rue Cloche-Perce, près de votre logis, et de lui dire que des étrangers ayant présenté requête, il est indispensable qu'il en donne aussi une. Parlez-lui fortement et tendrement.

Une des choses les plus essentielles, c'est que l'on engage le bâtonnier et les anciens avocats à désavouer, au nom du corps, le libelle qui est mis si impudemment sous le nom d'un avocat.

Voyez si quelque avocat voudrait s'en charger. Il y a un M. Pageau qui demeure dans votre quartier, et qui était intime ami de mon père. Je vous recommande cette branche de l'affaire, mon cher abbé. Il faut sortir de là tout à fait à notre honneur. C'est le plus grand service que vous puissiez rendre à votre intime ami.

J'ai reçu des lettres de M. d'Argenson, de M. de Maurepas, et de M. Hérault, au commencement de l'année.

Allons notre train.

LETTRE CV

29 au soir (janvier 1739).

Mon cher abbé, voilà qui est fait : il faut mettre les fers au feu, et commencer la procédure. Vous avez sans doute un praticien habile que vous avez chargé de tout; vous avez ma procuration ; il n'y a plus qu'à présenter requête au lieutenant criminel, et obtenir permission d'informer.

Vous avez des exemplaires du libelle ; ils ont été achetés devant témoins. Mon neveu Mignot, et Montigni, son cousin, ont ouï dire à Chaubert qu'il en avait vendu, mais qu'il n'en avait plus. Ils en ont acheté chez Mérigot.

Le chevalier de Mouhi en a déposé un chez le commissaire Lecomte.

Il faut donc, sitôt la commission d'informer obtenue,

faire assigner Chaubert, Mérigot, Mouhi, Montigni, votre frère, et quiconque sait des nouvelles.

On remontera aisément de Chaubert à l'auteur, et la chose me paraît en très-bon train.

Tout va bien du côté du chevalier de Mouhi : ainsi commençons, sans perdre un moment de temps.

Je compte que M. d'Argental est content enfin de mon Mémoire, lequel ne nuira en rien à la procédure : au contraire.

Je vous prie d'en faire transcrire deux belles copies.

Ayez la bonté de faire ajouter dans la première partie, à l'endroit où l'on fait une espèce de dénombrement de ceux que Desfontaines a outragés, après ces mots : « Là où les autres hommes cherchent à s'instruire, » ce qui suit : « Il s'honorait de l'amitié et des instructions « de M. l'abbé d'Olivet : il vient, tout récemment, de « faire un livre contre lui ; il ose le dédier à l'Académie « française, et l'Académie flétrit à jamais, dans ses re- « gistres, et le livre, et la dédicace, et l'auteur.

« Avec quel acharnement, » comme dans le manuscrit.

Je crois, mon cher ami, que vous voilà délivré de cette affaire. Mettez-moi aux mains avec le praticien.

Avez-vous envoyé il y a quelques mois un *Newton* à M. d'Argental pour un président de ses amis ?

Avez-vous passé douze cents livres à l'ordre de Mme de La Neuville ?

Il y aura aussi environ sept cents livres à payer à l'ordre de M. Denis, et cent livres pour du Sauzet.

Nous parlerons des autres affaires temporelles une autre fois.

Voici un paquet pour M. d'Argental. Envoyez-le sur-le-champ.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE CVI

Ce 2 février (1739).

Je reçois ce 2 février, à 7 heures du soir, votre lettre du 31 janvier, mon cher abbé. Je suis extrêmement affligé que l'on n'ait pas commencé la procédure.

Si M. de Montigni a acheté en effet, comme il est très-vrai, chez Mérigot le libraire un de ces libelles ; si Chaubert lui en a promis un longtemps ; si le chevalier de Mouhi en a déposé un chez le commissaire Lecomte ; si le gendre de votre frère et une autre personne en ont acheté, et si votre frère connaît les vendeurs, n'en voilà-t-il pas assez pour commencer, sans perdre un moment? Il est affreux qu'on ne veuille pas me laisser aller ; mais enfin l'amitié l'emporte. Au nom de l'amitié, mon cher abbé, secondez-moi, et réparez mon absence.

Voici ma réponse à M. Bégon.

A l'égard du chevalier de Mouhi, il a trop d'esprit pour penser que je croie aujourd'hui qu'on a travaillé quatre ou cinq jours, puisqu'il me manda lui-même qu'on n'avait travaillé qu'un soir. Si on avait travaillé cinq jours, le tout eût été fait. Qu'il vous montre l'ouvrage des cinq jours. Je suis bien aise de lui faire plaisir ; mais je suis très-aise aussi de ne faire que ce que je dois et que ce que je veux. Jamais on n'a donné douze livres à

un commissaire pour une plainte, mais je passe par-dessus cette bagatelle. Vous lui avez donné cinquante livres et deux louis, cela est quelque chose : je tâcherai de lui donner encore, dès que j'aurai de l'argent ; mais à présent que vous n'en avez point, je vous prie de le lui dire tout simplement. Si M. d'Argental est d'avis qu'on imprime, vous pourrez alors donner un exemplaire bien exact au chevalier, avec les corrections que je vous ai envoyées, mais vous le lui donnerez, non pas comme un service que je le prie de me rendre, mais comme un plaisir que je lui fais : il en fera ce qu'il voudra ; je ne le prie de rien ; je lui fournis une occasion de gagner de l'argent s'il le veut, et c'est tout.

M. Bégon est bon pour être procureur dans l'affaire; mais il s'en faut bien que cela suffise. Il faut quelqu'un qui sollicite, qui agisse, qui fournisse des pièces, des témoins, qui se donne des peines continuelles : ce que l'on appelle un solliciteur de procès, qui, moyennant une certaine somme, conduise l'affaire. M. Bégon ne fera que ses écritures. Votre frère ne connaîtrait-il personne qui pût être mon homme ? Proposez-le à Dumoulin.

Je vais lui en écrire, mais encore une fois, je vous supplie, mon cher ami, de me rendre une réponse positive sur ce que je vous demande depuis longtemps.

Votre neveu, disiez-vous, avait acheté de ces libelles ; vous en aviez six exemplaires, et vous ne me dites pas d'où ils sont venus. M. Bégon me mande qu'on ne peut rien faire sans témoins. Votre frère en a, et ni lui ni vous ne m'en parlez.

Je vous demande en grâce de me mettre au fait, car jusqu'ici cette affaire ne sert qu'à me désespérer.

Où d'Arnaud a-t-il pris le libelle? je vous prie de le lui demander et de ne pas oublier. Je vous le demande en grâce.

Je prie M. votre frère de m'envoyer une nouvelle édition de mes œuvres qui aurait été, dit-on, imprimée à Rouen cette année, et dont M. d'Arnaud me parle.

Je le prie d'y joindre la dernière édition de *Matanasius*, avec la *Vie d'Aristarchus*.

LETTRE CVII

Ce 5 février (1739).

Je reçois votre lettre du 2 février.

Je suis très-aise que M. de La Roque ait refusé la lettre, et fâché qu'on l'ait présentée sans me consulter.

Je me suis très-bien consulté, moi, et je veux absolument que le procès soit fait, mais à condition que le chevalier de Mouhi vous jurera qu'il n'a aucun papier qui puisse me faire tort. Vous n'avez point d'argent: je lui en ferai toucher d'ailleurs. Dites que vous n'en avez point.

M. d'Argental croit que c'est assez que M. le chancelier ôte à l'abbé Desfontaines son privilége, et, moi, je dis que ce n'est point assez, et que, quand même ce privilége lui serait ôté, on ne saurait pas que c'est pour moi qu'il est puni. J'ajoute que ses calomnies ne subsisteraient pas moins, et que les faits qu'il avance doivent être détruits et confondus.

Si donc M. Bégon et M. de Pitaval pensent que nous

avons un commencement de preuves assez fort dans la déposition de M. de Montigni, qui est prêt à déposer, aussi bien que mon neveu, qu'il a acheté un libelle chez Mérigot, et a entendu dire à Chaubert qu'il en vendait, et dans les dépositions du gendre de votre neveu, dans la plainte du chevalier de Mouhi chez le commissaire Lecomte, il faut agir sur-le-champ sans difficulté, et avec toute la vigueur imaginable.

Un des grands services que vous m'ayez jamais rendus, c'est d'obtenir cette lettre, ou ce certificat, du bâtonnier des avocats. Je l'attends avec la dernière impatience. Heureusement ce bâtonnier est chargé d'une affaire de M. le marquis du Châtelet, qui va lui écrire pour l'encourager. J'espère bientôt lui écrire pour le remercier. Voici une lettre pour M. Pageau. Je vous prie de m'envoyer sans remise le petit livre intitulé, *Matanasius*, avec la déification d'*Aristarchus :* cela m'est nécessaire. Faites-le chercher par votre frère. Montrez à M. Pageau et à M. le bâtonnier cette lettre de M[me] de Bernières. Réponse, je vous prie, sur la consultation à M. Pageau.

LETTRE CVIII

Ce lundi (7 ou 8 février 1739).

Mon cher abbé, je vous demande en grâce de faire en sorte que M. Bégon tienne toutes ses batteries prêtes, pour entamer les procédures.

Informez-vous de M. Pageau, si, en me plaignant

seulement du Mémoire, je pourrais obtenir qu'il fùt brûlé.

Je vous embrasse tendrement.

Je vous recommande le désaveu des avocats. J'obéis à M. d'Argental; mais, au nom de Dieu, que tout soit prèt pour assigner Chaubert. Écrivez à M. d'Argental pour savoir quel mal il y aurait à le mettre en cause, ce Chaubert seul..

Je prie M. votre frère de me chercher, et de m'envoyer la déification d'*Aristarchus*, petit ouvrage joint au chef-d'œuvre d'un inconnu.

LETTRE CVIII bis[1]

Ce 12 (février 1739).

Mon cher abbé, quand toute cette affaire de Desfontaines, dont j'aurai, je crois, raison, sera finie, je vous parlerai d'affaires. En attendant, je vous réitère ce que je vous mandais par ma dernière, qu'il faut suspendre le procès et conserver les preuves.

Je vous apprends que MM. d'Argenson, conseiller d'Etat, dont l'un est à la tête de la littérature, sont nos protecteurs dans cette affaire; que M. l'avocat général, fils de M. d'Aguesseau, s'intéresse pour moi auprès de son père; que M. le chancelier a déjà commencé même à agir.

Mais voici ce qu'il faut faire pour consommer l'ou-

1. Dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, cette lettre n'est pas numérotée. — C.

vrage. Il faut vous joindre à M. Mignot, à M. de Montigni, à Mme de Chambonin, amener avec vous le gendre de votre frère, qui déposera avoir acheté le libelle chez Chaubert; il faut vous dire mon parent, comme Mme de Chambonin, aller tous à l'audience de M. le chancelier, et le remercier en général de la justice qu'il me rendra. Rien ne fait un si grand effet que ces apparitions de famille sur l'esprit d'un juge bien disposé. N'épargnons point les frais; envoyez savoir le jour de l'audience; allez prendre en carrosse de remise Mme de Chambonin à l'hôtel Modène, rue du Colombier, ou servez-vous du sien; écrivez-lui un billet, la veille ou l'avant-veille, pour savoir son heure. Écrivez de même à mon neveu Mignot, rue Cloche-Perce, chez M. de Montigni; engagez-le à y mener son cousin. Il faut remuer les hommes; il faut les exciter.

Encore une fois, cette démarche réussira. Je vous prie de la regarder comme une chose essentielle.

Je ne m'endors pas, et j'espère que j'aurai justice. Souvenez-vous, et faites souvenir Mme de Chambonin et mon neveu, que l'abbé Desfontaines a avoué à M. Hérault [1] qu'il était l'auteur du libelle.

Je songe encore qu'il sera très-bon que Thieriot vienne avec vous chez M. le chancelier, pour confirmer par son témoignage ses anciennes lettres, par lesquelles il demeure constant que l'abbé Desfontaines fit contre moi un libelle au sortir de Bicêtre.

Envoyez cela (?), je vous prie, au P. Brumoy, au collége des Jésuites.

1. Le nom est presque indéchiffrable. — C.

LETTRE CIX

Ce 14 (février 1739).

J'attends, mon cher abbé, cette lettre de M. Desniau, de laquelle d'ailleurs je ne ferai point un usage public. Je vous fais toutes les mêmes prières que par ma dernière. J'arrête toute procédure : je crois que vous en avez averti M. Bégon, et je m'en remets uniquement à M. le chancelier. Mandez-moi ce que vous aurez fait avec Mme de Chambonin et mon neveu. Il faudrait tâcher d'avoir justice par M. le chancelier. Cela finirait tout, et me rendrait mon repos.

Je vous prie, mon cher ami, de m'envoyer les livres que vous m'avez promis.

Dites à Mme de Chambonin que si elle a besoin d'argent, vous en avez à son service, tout pauvres que nous sommes.

Je vous embrasse bien tendrement.

Ordre donné sans doute à M. Bégon de tout suspendre.

Envoyez, je vous prie, sur-le-champ ce paquet à M. d'Argental.

LETTRE CX

Ce 16 (février 1739).

Il faut donc, mon cher ami, solliciter puissamment M. Hérault. Il faut y aller comme mon parent avec Mignot, Montigni, Mme de Chambonin. Il fâut tous aller

en corps et chez lui et chez M. Déon. N'épargnez point les frais; faites parler, si vous pouvez, cet homme qui est chez lui, et avec qui j'ai eu affaire pour M. d'Estaing : je n'ai que le temps de vous dire cela à la hâte. Il faut aller prendre Procope, Andry, Castera, l'abbé Séran-Delatour, les mener tous chez ce magistrat, ne point démordre, ne pas perdre un instant. J'ai cette affaire en tête, je veux en devoir le succès à vos soins et à votre tendre amitié. En vain l'abbé Desfontaines se plaindrait de ma lettre qu'on a imprimée dans le *Préservatif;* c'est comme si Cartouche se plaignait qu'on l'eût accusé d'avoir volé. Voilà ce qu'il faut que mon neveu représente fortement avec vous. Dites, redites-lui, allez, courez, écrasez un monstre, servez votre intime ami.

LETTRE CXI

Ce 8 (février 1739).

Mon cher abbé, je vous adresse cette lettre pour mon neveu. Je vous prie de la lui faire rendre sur-le-champ, et de vous joindre à lui et à Mme de Chambonin. Je vous fais à tous les mêmes prières; ne parlez pas de ce que j'écris (à mon neveu sur Mme de Chambonin, sur Thieriot, sur Mouhi), mais agissez, ameutez les Procope, les Andry, rue de Seine, et même l'indolent Pitaval, rue d'Anjou, les abbé Séran-Delatour, les Castera du Perron. Qu'ils voient M. Déon, M. Hérault; qu'ils signent une nouvelle requête. Ne négligeons rien; poussons le célérat par tous les bouts.

[illegible] d'ameuter quelques-uns de mes [illegible] à lui, pour signer cette nouvelle [illegible] Hérault : cela est important : parlez-lui-en : [illegible] paiement de tous ses faux [illegible] ordinaire. J'ai fait tenir cent [illegible] mais point d'argent.

[illegible] pourrait servir auprès du curé de [illegible] est ami de M. Hérault. Je [illegible]

[illegible] si j'étais à Paris, et *vio-* [illegible]

[illegible] LXII

[illegible] février 1739.

[illegible] que j'ai reçu au- [illegible] M. Hérault, et très- [illegible] procès. [illegible] Une lettre [illegible] laquelle il faut [illegible]

[illegible] M. d'Argenson m'écrit : [illegible] malgré tant de [illegible] que je [illegible] sur MM. le [illegible] deux [illegible] suffi- [illegible]

L'audience de M. le chancelier devient inutile, mais la requête de mes parents devient nécessaire. Vous verrez par la lettre de M. Hérault, qui est entre les mains de Mme de Chambonin, qu'on ne peut ni ne doit agir par lettres de cachet, voie toujours infiniment odieuse, et que moi-même je déteste. Représentez, je vous prie, très-fortement à M. d'Argental que toutes les preuves étant contre Desfontaines et rien contre moi, c'est me manquer à moi-même que de ne pas agir vigoureusement. Tenez, je vous supplie, les preuves contre Chaubert prêtes.

Je n'ai que le temps de vous embrasser.

LETTRE CXIII

Lettre que M. Moussinot fera voir à M. Bégon.

Ce 22 (février 1739).

Je ne perds point de vue du tout la juste réparation que je suis en droit d'exiger de ce malheureux abbé Desfontaines.

M. le chancelier, M. d'Argenson, M. Hérault ont conclu qu'il fallait l'assigner au tribunal de la Commission de M. Hérault.

M. de Maurepas et M. Hérault m'ont fait l'honneur sur cela de m'écrire.

J'ai eu l'honneur de leur répondre que je ne souhaitais en mon particulier qu'un désaveu des calomnies, aussi authentique que les calomnies mêmes; que d'ailleurs je n'empêchais point qu'une requête signée de plu-

sieurs gens de lettres, et avec la signature d'un procureur, fût présentée juridiquement; que sur cette requête M. Hérault pouvait agir et déployer sa justice ; qu'ensuite mes parents interviendraient ;

Que, s'il était nécessaire, je ferais présenter la requête en mon nom, mais qu'alors M. Hérault serait peut-être obligé de m'assigner pour être ouï ; qu'en ce cas ma santé ne me permettant pas d'aller à Paris, ni de me transporter, il faudrait qu'un juge voisin vînt recevoir mes dépositions à Cirey, ce qui peut-être est difficile à obtenir;

Qu'enfin je m'en rapportais uniquement à M. Hérault.

Voilà où en est l'affaire. Si MM. Andry et Procope, etc., qui ont déjà signé une requête inutile, en veulent signer aujourd'hui une nécessaire, c'est un point capital, et que je supplie M. Moussinot et M. Bégon de presser et de faire réussir.

Le tribunal de M. Hérault m'est plus avantageux que celui du Châtelet :

1° Parce qu'il n'y point d'appel ;

2° Parce qu'il est plus expéditif;

3° Qu'il n'y a pas de factums;

4° Que je n'ai pas à y craindre de dénonciations étrangères au sujet ;

5° Que M. d'Aguesseau, M. de Maurepas, M. d'Argenson, M. de Mainières, beau-frère de M. Hérault, me protégeant ouvertement, M. le Cardinal désirant surtout la punition de Desfontaines, et en ayant parlé à M. Hérault, ce serait me manquer à moi-même de ne pas profiter de tant de circonstances heureuses.

6° Parce qu'il n'y a aucune preuve contre moi, et que les preuves fourmillent contre l'abbé Desfontaines, appuyées de l'horreur publique. Donc il faut presser l'affaire auprès de M. Hérault, faire présenter une requête signée par deux personnes, le chevalier de Mouhi en fût-il une, et sur-le-champ une requête signée par M. Mignot, M. de Montigni et Mme de Chambonin, mes parents.

Je vous dis, je vous certifie que, sur ces requêtes préliminaires, M. Hérault est obligé d'agir d'office; qu'alors il doit procéder contre Desfontaines, Chaubert, etc., non-seulement pour avoir débité des calomnies, mais pour avoir imprimé sans permission. C'est là une matière très-criminelle dont M. Hérault connaît expressément.

Je vous réponds en ce cas de la punition de Desfontaines.

Présentez donc sur-le-champ une requête au nom de Mouhi, Procope, Séran-Delatour.

Que M. Mignot, M. Montigni et Mme de Chambonin en signent aussi une. Encore une fois, le moindre ressort mettra en mouvement cette machine.

Ne perdez pas un moment : il y a un mois que cela devrait être fait.

Surtout ne laissez pas dépérir les preuves ; que les noms de ceux qui ont acheté le livre chez Chaubert et Mérigot soient présentés à M. Hérault.

Comptez que cela sera très-sommaire, et qu'on aura bonne justice. Mais, je vous en conjure, agissez sans perdre un instant.

Il faut savoir surtout si c'est comme lieutenant de

police ou comme commissaire du conseil que M. Hérault agit.

LETTRE CXIV

(24 février 1739.)

Mon cher abbé, vous savez de quoi il est question par la lettre de M. Hérault, que Mme de Chambonin a dû vous montrer.

Il n'y a, je crois, nul inconvénient à tenter de présenter requête au nom de Procope et de l'abbé Séran-Delatour ; il se peut faire qu'ils ne signent pas ; mais il se peut faire qu'ils signent.

Mon neveu doit présenter aussi la sienne, signée de procureur, sans difficulté. S'il est nécessaire, il faut présenter la mienne.

Encore une fois, je n'ai rien à craindre. Je veux avoir raison : mon honneur y est intéressé. Je ne crois pas qu'on me refuse justice.

Je vous embrasse tendrement.

Portez, je vous en supplie, cette lettre à M. Pageau, et renvoyez-la-moi répondue.

LETTRE CXV

Ce 25 (février 1739).

Mon cher ami, 207 liv. 10 s. sont à donner à M. Ours (?), environ 800 liv. à l'ordre de M. Denis, 100 liv. à l'ordre

de M. du Sauzet, un louis d'or à d'Arnaud et cette lettre ci-jointe : voilà pour le temporel.

A l'égard de ce triste spirituel, si aucun de ceux qui ont signé ne présente requête, si mes parents n'en présentent point, ou si elle est insuffisante, requête en mon propre et privé nom à M. Hérault. Reste à savoir s'il faut se désister dans les vingt-quatre heures, ou poursuivre en son nom, et si c'est à la police ou à la Chambre de l'Arsenal qu'on poursuivra cette affaire. Je crois qu'il n'est pas question du ministère des avocats. Consultez ; répondez.

Vale.

Consultez Pageau; faites-lui part *secreto* de ma petite intelligence avec M. Hérault, et allons en avant.

Faites-moi la grâce de m'envoyer la nouvelle édition de mes œuvres en trois volumes.

LETTRE CXVI

Ce 2(8 février 1739).

Je vous prie, mon cher abbé, de donner cent livres au chevalier de Mouhi, sitôt la présente reçue. Il vous donnera son récépissé. Je suis fâché de n'avoir que cela à lui donner pour le présent. Je vous prie de lui en faire mes très-humbles excuses, mais de ne lui montrer aucune de mes lettres.

Je lui avais écrit, et à Mme de Chambonin, que je souhaitais passionnément qu'un de ceux qui avaient déjà signé la requête la signât, au moins en forme, avec un

procureur, et je souhaitais que ce fût un autre que M. de Mouhi, parce qu'il y aura récrimination contre ce Mouhi, et non pas contre les autres, qui n'ont rien à démêler avec Desfontaines.

Quoi qu'il en soit, me voici plus embarrassé que jamais. J'ai lieu de croire que M. Hérault peut me favoriser ; mais j'ai aussi beaucoup à craindre du procureur du roi.

J'ai mandé à mon neveu que, quelque chose que son procureur pût lui dire, il faut absolument qu'il dresse une requête en son propre et privé nom, dans laquelle il se plaigne d'un libelle intitulé *Voltairomanie*, où son grand-père est attaqué, etc. Je vous prie de l'y encourager. C'est une chose juste et nécessaire ; il ne risque rien ; il se désiste dans les vingt-quatre heures ; sa démarche ne peut nuire, et peut servir beaucoup. Allez donc le voir ; proposez-lui la chose fortement ; obtenez cela de son amitié pour moi.

Je vous prie d'aller chez M. d'Argenson, l'aîné, conseiller d'État, ambassadeur en Portugal. Dites-lui où en est l'affaire, et demandez-lui conseil et protection auprès du procureur du roi, que l'abbé Desfontaines a prévenu contre moi.

Je vous prie d'instruire M. d'Argental, par un mot de lettre, que j'ai un besoin extrême de protection auprès de M. Moreau, procureur du roi.

LETTRE CXVII

A Cirey, ce 1er mars.

Mon cher ami, je reçois votre lettre du 27.

J'exige plus que jamais la requête de mon neveu à M. Hérault, et je vous prie de lui envoyer ma lettre, avec la copie de celle que M. Hérault reçoit de moi.

Il est très-certain que si j'avais poursuivi l'affaire criminellement, moi-même, j'aurais eu raison de l'abbé Desfontaines, car vous avez sans doute conservé les preuves qui existent contre Chaubert, et, de Chaubert, je remontais aisément à ce scélérat. Je n'ai rien à craindre de ses récriminations vagues, ni sur le *Préservatif*, qui est prouvé n'être pas de moi, ni sur tout ce qu'il m'impute sans preuve ; il aurait succombé, comme calomniateur et comme auteur de libelles diffamatoires ; mais il fallait aller à Paris, et je n'ai pu faire ce voyage.

Soit que M. le marquis du Châtelet accommode cette affaire d'une manière honorable pour moi, soit qu'il la laisse à la justice, je prie toujours mon neveu de signer la requête, et de faire ce qu'a fait un étranger. Je vous conjure surtout de conserver par écrit les preuves que vous avez contre Chaubert. Songez-y : cela est de la dernière conséquence.

Je ne dois pas un sou à Lebrun.

Je vous embrasse.

Si mon neveu ne présente pas la requête, présentez sur-le-champ la mienne à M. Hérault, sans rémission.

Adieu.

Je suppose que vous avez envoyé au procureur du roi les noms de ceux qui ont acheté le libelle.

Je vous prie de cacheter d'un petit pain la lettre pour mon neveu.

LETTRE CXVIII

7 mars (1739).

Mon cher abbé, vous m'annoncez de bonnes nouvelles : vous êtes un ange de paix; mais surtout ne perdons jamais nos preuves contre Chaubert et Desfontaines : elles serviront en temps et lieu.

Vous avez donc donné cent livres au chevalier? Je vous prie, quand vous le verrez, de lui dire que vous n'en aviez pas davantage.

Je vous prie d'envoyer M. votre frère chez Prault à qui il donnera deux cents livres sur son reçu, avec excuse du peu; plus, vous donnerez deux cents livres à Mme de Chambonin; plus, vingt-quatre ou trente livres au sieur d'Arnaud. Cela fait cinq cent trente livres.

Avez-vous reçu l'année 1738 de mon frère?

Je vais bientôt en Flandre avec Mme du Châtelet. Il nous faudra bien de l'argent. En avons-nous beaucoup?

Adieu, mon cher ami.

Ayez la bonté d'envoyer les incluses au collége des Jésuites.

LETTRE CXIX

Du 19 (mars 1739).

Voici, mon cher abbé, mon certificat de vie pour toucher ma pension viagère sur la Ville, de l'année 1738.

Vous me mandez que vous avez fait recette depuis le mois de septembre de 31,586 livres, et que vous avez déboursé 14,410 livres. Donc, dites-vous, il vous reste 21,500 livres ; ce *donc*-là me paraît peu arithmétique, car avec un donc il ne doit rester que 17,174 [1] livres; mais apparemment qu'il ressort 4,326 livres au mois de septembre, peu importe : c'est ce qu'on possède qui importe.

Je voudrais bien que M. de Leseau nous donnât une bonne délégation sur l'un de ses fermiers, afin qu'on ne fût plus obligé de lui faire la cour pour le faire payer. A l'égard des autres rentes échues, elles viendront petit à petit. Il y a un M. de Goësbriant qui me néglige terriblement. Il me doit bientôt neuf années, cela est fort.

J'enverrai la décharge à M. votre frère quand vous voudrez, et de la façon que vous voudrez ; mais, comment voulez-vous que, n'étant chargé de rien, et ayant seulement prêté son nom, il soit tenu de quelque chose? Ni vous ni lui ne pouvez être recherchés : vos livres ne font-ils pas foi ? Comment d'ailleurs voulez-vous que je le décharge d'un argent qu'il n'a pas donné ? Voyez cependant, et dictez-moi cette décharge qui me paraît une

1. Non : 17,176 — C.

pièce hors-d'œuvre, puisque ou il a reçu et recevra encore, et en ce cas votre livre suffit; ou il n'a point reçu et ne recevra point, et en ce cas il n'a point de décharge à demander. Je crois donc qu'il vaut mieux qu'il ait un billet, par lequel je déclarerai que, quoiqu'il ait ma procuration, cependant il n'est que votre prête-nom; que vous voulez bien avoir la bonté de conduire mes petites affaires,, et que je m'en rapporte uniquement à vos livres, ou à votre parole, au défaut de vos livres, priant mes héritires de s'en rapporter uniquement à votre parole. C'est ce que j'ai déjà bien expressément établi dans mon testament, et ce que je vous enverrai signé, quand vous voudrez.

Une partie de l'argent que nous avons servira à notre voyage qui se prépare; l'autre à acheter des meubles pour le palais Lambert que nous achèterons dans quelques années.

Ainsi, quand vous trouverez quelque emploi qui vous plaira, vous pouvez avertir votre ami et votre serviteur.

V. qui vous aime tendrement.

M. le marquis du Châtelet, me mande toujours qu'il va finir mon affaire avec Desfontaines; mais elle ne finit point. Ne perdons point nos preuves.

Donnez donc encore cent livres au chevalier de Mouhi, mais dites-lui que c'est tout ce que vous avez, et demandez-lui bien pardon du peu : après tout, cela lui fera plaisir.

Je vous en conjure, deux cents livres à Prault et pour vingt mille livres de compliments.

Je vous embrasse.

LETTRE CXX

Ce 21 (mars 1739).

Cher abbé, avez-vous eu la bonté d'envoyer cent livres et mille excuses au chevalier, et deux cents livres et deux mille excuses à Prault?

Votre frère voudrait-il m'envoyer le *Mercure* de février et les journaux, le livre sur le *Langage des bêtes* du P. Bougeant, et celui de Darius sur le change?

Ayez la bonté d'envoyer chez M. l'abbé Nollet, pour le faire souvenir de moi.

Adieu, mon cher ami.

Où demeure M. d'Argenson? Voulez-vous envoyer chez lui aux nouvelles?

LETTRE CXXI

(25 mars 1739).
Ce mercredi, à six heures du soir.

Mon cher abbé, à propos, ne montrez point mes lettres à M[me] de Chambonin. Je vous ai prié de lui offrir un peu d'argent, mais, pour les lettres, c'est secret de confession.

Enfin j'apprends que le Procureur du roi poursuit Desfontaines, et que tout est en branle : Dieu soit loué ! je n'ai plus de corvée, ni de procès à poursuivre. Envoyez vite le gendre de votre frère déposer qu'il a acheté *la Voltairomanie* chez Chaubert.

Que votre frère dépose, que lui ou un autre dépose que M. de Montigni a su par Chaubert même qu'il en vendait et qu'il en acheta chez Mérigot.

Voilà tout, et nous avons du repos.

Je vous embrasse mille fois.

LETTRE CXXII

Ce 27 (mars 1739).

S'il est vrai, mon cher abbé, qu'on instrumente sans moi contre ce scélérat d'abbé Desfontaines, si le Procureur du roi du Châtelet informe, comme on me l'a mandé, je ne doute pas que M. votre frère n'ait envoyé à M. le Procureur du roi les noms de ceux qui ont acheté le libelle, et dont le témoignage peut précipiter la condamnation du livre et de l'auteur.

On peut encore envoyer un mémoire cacheté chez M. le Procureur du roi et chez M. Hérault, par lequel ils sont avertis que l'abbé Desfontaines, a lu et avoué son libelle en présence de l'abbé Prévost, sauf à M. le Procureur du roi à faire ce qu'il jugera convenable. Une autre fois, je vous parlerai de nos affaires temporelles.

Je vous embrasse bien tendrement.

Si le Procureur du roi agit, nous voilà tous heureux : nous goûterons le repos.

LETTRE CXXIII

Ce 3 avril 1739.

Mon cher abbé, j'ai d'abord à vous dire qu'au lieu de recevoir deux mille livres de M. Michel, je vous prie de l'engager à prendre dix mille livres pour un an, lesquelles, avec les deux mille qu'il me doit, feront douze mille livres. Le reste sera pour notre voyage dans les Pays-Bas, et ces dites douze mille livres entre les mains de M. Michel serviront dans un an ou deux, si je suis en vie, à acheter quelques meubles pour le palais Lambert.

M. votre frère fait des pas très-inutiles auprès de M. de Goësbriant. Je vous ai déjà dit que ce n'est pas avec les pieds, mais avec la main qu'on fait des affaires. On ne trouve jamais M. de Goësbriant. Une lettre est rendue sûrement, et cent voyages sont inutiles. On perd quatre heures de temps et toute sa journée à courir ; on ne perd qu'un quart d'heure à écrire. Il peut donc écrire à M. de Goësbriant, mais il ne doit jamais y aller.

Il faut en user ainsi avec M. d'Auneuil, lui demander la permission par lettre de s'adresser à ses locataires, afin de ne le pas importuner. Il faut de même un petit mot à M. de Leseau, lui demander une délégation ou permission de s'adresser à ses fermiers, et agir en conséquence. Tout cela ne doit coûter qu'une demi-heure d'écriture.

Quant à M. le duc de Villars, on doit attendre son retour.

Un mot de lettre à M. Clément est nécessaire. M. le duc de Richelieu doit payer par les mains des fermiers de son duché. Cette affaire ne fera pas difficulté : voilà ce que c'est que d'avoir une délégation. Si nous pouvons en obtenir, ou plutôt nous en donner, sur les biens des autres débiteurs, nos affaires seront dorénavant bien faciles.

Faites-moi l'amitié, mon cher abbé, d'envoyer encore trois louis au chevalier de Mouhi, mais c'est à condition que vous lui écrirez ces propres mots : *M. de Voltaire, mon ami, me presse toutes les semaines de vous envoyer de l'argent ; mais je n'en toucherai pour lui peut-être de six mois. Voici trois louis qui me restent, en attendant mieux.*

Envoyez chercher le grand d'Arnaud, et dites-lui qu'il peut venir à Cirey, quand il voudra, avec M. Helvétius ; que Mme la marquise du Châtelet le trouve bon.

Voici une autre affaire. Je voudrais au moins présenter requête au lieutenant criminel, pour être à deux de jeu avec Desfontaines. C'est, comme vous savez en général, contre *la Voltairomanie* qu'il la faut présenter, avec demande de permission d'informer. Cela ne peut nuire et peut servir.

Je vous prie, mon cher ami, d'aller chez M. d'Argenson, l'ambassadeur, de lui dire que cette démarche ne s'oppose point à ses vues, que ce n'est qu'une précaution sage, et que je ne veux la faire que par ses ordres. Je vous prie d'en écrire autant à M. d'Argental et à M. du Châtelet, en les assurant que ce n'est qu'une précaution. Je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

Comptez que voilà la dernière corvée de cette indigne affaire.

LETTRE CXXIV

Ce 6 (avril 1739).

Je vous prie, mon cher ami, d'envoyer cent cinquante livres à M. l'abbé Nollet sur-le-champ, et de lui demander quand et à qui il faut envoyer le reste pendant son absence. Je vous prie de lui faire dire, ou de lui dire, ou de lui écrire, que ces cent cinquante livres sont tout ce que vous avez pour le présent.

J'attends de vos nouvelles. Avez-vous envoyé une lettre à un M. de Sainourd ? Mon cher abbé, je vous donne rendez-vous un jour au palais Lambert. Ah ! que de tableaux et de curiosités, si j'ai de l'argent ! Allez donc voir mon appartement. C'est celui où est la galerie adossée à la bibliothèque.

Je vous embrasse.

Avez-vous fait parler à ce M. d'Escazaux ?

LETTRE CXXV

Ce 20 avril 1739.

Mon cher abbé, je vous prie de joindre, à l'envoi que j'attends incessamment, le troisième tome de mes prétendues œuvres, que l'on vend chez Bauche.

A l'égard de l'affaire du chevalier de Mouhi, le bonhomme qui a quatre mille francs en a déjà donné

deux à M. le marquis de Rennepont, voisin de Cirey; les deux autres sont tout prêts pour notre cher chevalier, et j'en réponds; je veux absolument lui procurer ce petit plaisir. Je me chargerai de payer au bonhomme la rente de cent livres, et le chevalier se chargera seulement de faire ratifier l'emprunt, soit par sa mère, soit par sa tante. En un mot, il faut absolument qu'une personne ayant un bien libre se charge d'assurer le paiement de ces deux mille livres, au moins après sa mort. Par exemple, la mère ou la tante pourrait servir de caution à son fils ou neveu, et hypothéquer ses biens pour l'assurance du paiement de ces deux mille livres, après la mort de la mère ou de la tante. Moyennant cet accommodement, notre chevalier aurait ses deux mille livres franches et quittes, et elles ne seraient payables qu'à la mort de sa mère ou de sa tante. Envoyez ce projet au chevalier, et qu'il voie comment on peut s'arranger avec les lois pour que mon amitié puisse le servir.

Adieu, mon cher abbé. Une autre fois, je vous parlerai de mes petites affaires, qui ne sont pas trop bonnes, car personne ne daigne me payer. Joignez, je vous prie, à l'envoi une *Lettre sur le vide*, qu'on attribue au père Castel, et une suite du *Langage des bêtes* avec la réponse.

Voici un petit mot pour d'Arnaud, à qui je vous prie de donner un louis d'or.

LETTRE CXXVI

Ce 25 (avril 1739).

Mon cher abbé, je reçois votre lettre du 24 avril.

D'Arnaud est venu ici sur un cheval de louage. Il a fort mal fait de venir ainsi de sa tête chez une dame aussi respectable, dont il n'a pas l'honneur d'être connu[1]; mais il faut pardonner une imprudence attachée à sa jeunesse et à son peu d'éducation. La lettre que je vous envoyais pour lui doit être non avenue.

Vous pourrez peut-être me faire tenir encore une lettre à Cirey, si vous répondez sur-le-champ à celle-ci; mais, passé ce temps, ne m'écrivez plus jusqu'à ce que vous ayez de mes nouvelles.

Je n'ai rien à ajouter sur l'affaire du chevalier.

Si M. Thieriot vous donne pour moi un Démosthène grec et un Euclide grec et latin, je vous prie de prendre l'Euclide et de renvoyer le Démosthène, comme j'en suis convenu avec le sieur Thieriot. Envoyez toujours le ballot à Cirey.

Ne donnez d'argent à personne sans un petit mot de ma part, excepté au sieur Hébert le joaillier, avec qui je vous prie de terminer un compte. Il n'y aurait qu'à l'aller le voir et lui proposer un petit accommodement d'argent, pour des choses qu'il m'a vendues fort cher. Je crois qu'il demande six cents livres, et qu'il

1. Voltaire oublie que, dans la lettre du 3 avril (p. 198), il donne à d'Arnaud l'autorisation de se rendre à Cirey. — C.

faut lui en donner quatre cents. J'abandonne cette négociation à votre prudence.

Voici un modèle de lettre que je prie M. votre frère d'écrire dans quelques jours à M. le président d'Auneuil. Si l'on vient de la part de du Sauzet, dites que je me charge moi-même de cette affaire.

Je suis extrêmement mortifié que M. votre frère, qui ne fait que vous prêter son nom, ait pu me commettre au point de dire de ma part à M. le président d'Auneuil que je pouvais le contraindre à me rembourser. Je n'ai jamais chargé M. votre frère de dire ces paroles qui me paraissent dures, ni rien d'approchant.

Vous savez que je m'en remets absolument à l'équité et à la bonté de M. le président d'Auneuil et sur la délégation qu'il a promise, et sur le paiement des cent pistoles qu'il est clair qu'il me doit. Je serais très-fâché qu'il pensât que je doute un moment de sa bonté pour moi.

Si vous lui aviez parlé, vous vous seriez servi de termes plus doux et plus convenables à votre politesse aimable.

Adieu, mon cher ami.

LETTRE CXXVII

A Enghien, près de Bruxelles, ce 9 juillet (1739).

Mon cher abbé, j'aurai donc le plaisir de vous voir: apportez votre petit paquet, s'il n'est pas envoyé à M. de Séchelles. Vous achèterez pour ce qu'il vous plaira de tableaux ; mais je vous prie de me procurer environ

deux cent cinquante louis en lettres de change sur Bruxelles. Avant de partir, voulez-vous bien voir ce diable d'Hébert, et demander s'il n'a point fini un très-joli ouvrage qu'il promet depuis six mois à Mme du Châtelet. Cette lettre vous sera envoyée ou mise à la poste par un homme de Berlin, et elle est écrite avec une plume d'ambre que le prince royal vient de nous envoyer.

Encore vingt livres à d'Arnaud, et conseils de sagesse.

LETTRE CXXVIII

Ce 26 (décembre 1739).

Eh bien, mon cher ami, vous avez donc employé les cent vieux louis; soit. Tout ce que vous faites est bien, *et vidit quod esset : bonum, et est bonum* d'avoir trois mille livres de rente de plus. Il faudra un peu pâtir, cette année 1740, mais aussi, si Dieu permet que je vive, je vivrai à mon aise.

J'ai laissé deux tasses de porcelaine montées avec leurs soucoupes chez M. le duc de Richelieu. Peut-être les aura-t-on laissées dans la chambre, et, en ce cas, vous pourrez les faire redemander par un billet à son concierge dans la maison du Temple; ou bien vous les avez, et, en ce cas, je vous supplie de me les envoyer par le coche. Je vous prie d'y joindre un énorme pot de pâte liquide, que vous enverrez prendre chez Provost, rue Saint-Antoine, et un très-petit pot de pommade de concombre, belles commissions encore! Quatre bouteilles d'esprit de vin, et puis c'est tout, et pardon.

A l'égard de l'affaire du sieur Collens, je persiste dans mon idée qu'il faut m'en tenir uniquement à me faire rembourser de l'argent que j'ai avancé, compter votre voyage uniquement pour une partie de plaisir qui n'a pas trop coûté, et engager Collens à se charger du remboursement de la façon que je propose. Toute l'affaire est tellement embrouillée, que Collens peut encore me demander (?) de la fausse déclaration, parce qu'il a un billet de moi, écrit à son correspondant de Valenciennes, par lequel je chargeais mon valet de chambre de la déclaration dont Collens est l'unique cause. Il pourrait se servir de cette lettre. Je gagnerais le procès, au moins je le crois, mais il serait encore désagréable de le gagner.

Il faut donc qu'il y ait entre lui et vous un compromis bien net, avant que je fasse rien ici. Considérez, je vous prie, qu'il paraît que les tableaux lui appartiennent, et que, si je payais encore le rachat de ces tableaux, il pourrait les revendiquer ; il pourrait dire : *J'ai au moins moitié dans tout, et je ne dois rien payer du rachat;* au lieu que, si vous l'engagez à convenir par écrit que vous avez prêté, avancé dix-huit cents florins ou environ pour le total des tableaux, que ces dix-huit cents florins doivent vous être remboursés préalablement à tout, il fait une chose très-juste, et il finit toute discussion. Mais je n'irai pas, moi, donner encore ici deux mille livres au moins, pour hasarder de les perdre encore : je recule tant que je peux ; mais je ne peux pas différer toujours. Il faut finir. Le pis-aller serait d'abandonner le tout aux commis, pour les trois cents florins de taxation, et que vous gardiez l'argent que vous aurez touché des autres ta-

bleaux vendus à Paris. Gardez toujours à tout événement l'argent qui proviendra de la vente de ce qu'il a emporté, et que vous pourrez toucher, car il peut très-bien arriver que ceci tourne fort mal. Je n'avancerai pas un sou à Bruxelles sans avoir un billet de Collens, qui me réponde de ce que j'ai déjà avancé. Cela me paraît si simple, que je n'y vois aucun prétexte de refus. Voilà bien du verbiage. Je me tais et je vous embrasse.

LETTRE CXXIX

Ce 9 janvier 1740, au soir.

Mon cher abbé, je reçois votre lettre du 6, et je n'ai point entendu parler de celle où vous m'avez mandé l'état de mon frère : voilà tout terminé par le retour de sa santé. Je vous prie de me renvoyer la lettre par laquelle je vous priais de prendre les arrangements de famille convenables en cas d'accident. Quant au testament, je ne doute pas que vous ne vous soyez informé de ce qui en était avec votre prudence ordinaire, sans me commettre, et sans marquer que je pusse avoir sur cela quelque inquiétude. Au reste, il serait très-désagréable que mes neveux eussent à me faire ma part : ce serait à moi, ce semble, à faire la leur, et Mme Denis s'avance trop quand elle dit qu'elle me laisserait maîtresse (*sic*) du tout. Il y a des mineurs au nom desquels elle ne pourrait stipuler ; elle ne pourrait me céder ce qu'on aurait donné à ces mineurs, et assurément je la laisserais jouir de ce qu'on lui aurait donné.

Je vous prie de donner à d'Arnaud soixante livres de ma part, sans lui rien promettre de plus, sans le décourager aussi, sans lui lire ma lettre, sans entrer avec lui dans aucun détail. Donnez-lui seulement cet argent; assurez-le de mon amitié; dites-lui que j'ai reçu la lettre qu'il m'a écrite enfin au jour de l'an, et que je l'en remercie, quoique j'aie eu un peu de peine à la déchiffrer.

Les deux tasses en question avec leurs soucoupes sont-elles retrouvées? Pourriez-vous par même moyen, mon cher abbé, retrouver les deux plumes d'or à manche d'ébène, qui étaient dans une petite écritoire à portefeuille?

Si cela est aisé, ayez la bonté d'y songer; sinon, cela n'est bon qu'à négliger.

Je suis bien paresseux; je n'ai encore écrit ni à M. de Leseau, ni à M. d'Auneuil, mais c'est un petit devoir dont je vais m'acquitter.

Eh bien! voilà la loterie remise au 31.

Bonsoir, mon cher ami.

LETTRE CXXX

Ce 12 janvier (1740.)

Je reçois votre lettre du 10, mon cher abbé. J'avais mal daté les miennes, parce que je me servais habilement d'un almanach de l'année passée.

1° A l'égard du sieur Couvay, j'ai compté que je serais payé ici, en lui faisant signifier à Paris désistement de tout procès. Si ce monsieur chicane, après cela, je renverrai la lettre, que vous ferez payer.

2° A l'égard de la loterie de l'Hôtel de Ville, je crois que j'ai soixante et dix billets, et je ne pense pas être en état d'en prendre davantage. Vous aurez du reste de quoi remplir les mises en argent. D'ailleurs nous avons du temps. Je vous prie seulement de me mander si cette opération prend toujours faveur dans le public.

3° Je vous prie d'envoyer prier Prault fils de passer chez vous, et de lui dire que je vous ai supplié de lui chercher sur-le-champ tout le plus d'argent que faire se pourrait, mais que vous n'en avez pas encore pu trouver. Sachez de lui s'il est vrai qu'on lui ait saisi un petit programme de l'*Histoire du siècle de Louis XIV*, et quelques autres livres, comment cela s'est fait et pourquoi, et s'il est vrai qu'on les lui ait rendus.

En cas qu'on les lui ait rendus, et qu'il ne soit ni dans le besoin ni dans la peine, il ne faut lui rien donner; mais, s'il est vrai qu'on ait fait cette saisie, et qu'il soit réellement pressé (ce que vous pourrez savoir aisément par d'autres), en ce cas je vous prie de lui compter cinq cents livres, dont il vous donnera son reçu : *J'ai reçu de M. de Voltaire, par les mains de M..., la somme de cinq cents livres, pour fournitures à lui faites, en attendant que le mémoire que j'ai remis à M. Moussinot soit arrêté.*

Vous aurez la bonté d'exiger de lui qu'il vous rende généralement toutes les lettres et papiers qu'il pourrait avoir à moi, aucune n'étant créance.

4° Il est très-certain que je vais travailler à retirer les trois caisses de Bruxelles, mais il est aussi très-certain que c'est de tout point une malheureuse affaire. Collens est pauvre, dérangé, voluptueux et inappliqué;

vous ne reverrez jamais un sou de tout ce qui lui a passé par les mains. Il faut absolument finir avec lui ; mais il n'y a que vous au monde qui le puissiez : il faut lui donner un rendez-vous, le chercher, le trouver, ne le point quitter que vous n'ayez signé avec lui un compromis. Il reste ici pour environ dix-huit cents florins de tableaux sur le pied de l'achat : il en a emporté environ autant. Il faut donc proposer qu'il vous abandonne en entier la perte et le gain de ces trois caisses. Cela est d'autant plus juste qu'en ce cas, si nous payons encore pour la taxe mille florins, notre part nous reviendra à deux mille huit cents florins : il vous devrait même une indemnité. Il y a une seconde proposition à lui faire, c'est qu'il vous compte à Paris dix-huit cents florins et qu'il prenne le tout pour lui. Nous y perdrons ; mais il vaut mieux s'en tirer ainsi que de s'embourber davantage. Ne le quittez pas qu'il n'ait pris un de ces partis, car je prévois depuis longtemps un procès : il voudra me faire payer sa fausse déclaration. En vain il a avoué devant un avocat de Bruxelles que c'était sa faute, en vain l'a-t-il avoué devant M. du Châtelet ; je sais qu'on l'excite à me poursuivre ; ainsi il se trouverait que j'aurais prêté plus de dix-huit cents florins et que j'aurais un procès au bout. C'est la circonstance où je suis avec lui qui me met entièrement hors d'état de lui rien proposer. C'est à vous, mon cher abbé, à consommer cette affaire ; je vous en prie très-instamment. Eh bien ! j'aurai perdu les frais de votre voyage ; le mal est médiocre, et le plaisir de vous voir ne peut être trop payé. D'ailleurs il y a des occasions où il faut savoir perdre.

Je vous embrasse du meilleur de mon âme.

LETTRE CXXXI

Ce 21 (février 1740).

Voici, mon cher abbé, un petit mot de lettre pour notre grand d'Arnaud, et, pour qu'il ait de quoi en payer le port, donnez-lui, je vous prie, vingt livres, en attendant ce que nous lui donnerons en avril.

Point de réponse de M. d'Auneuil. Je vous prie de lui écrire une lettre, quand vous serez de loisir, et de le faire ressouvenir qu'il vous a promis plusieurs fois de payer les mille livres qui sont en souffrance : ainsi vous demanderez trois mille livres.

Je vous recommande aussi le seigneur de Leseau, et le fermier de Belle-Poule, quand vous aurez moins d'affaires. Mais si ce Belle-Poule est saisi par le Roi, il faut procéder pour obtenir juridiquement autre délégation.

Autre anicroche. Le Poyet ne veut plus que les tableaux partent par le coche. Mais, de quelque manière qu'ils partent, soyons tous contents.

LETTRE CXXXII

26 mars 1740.

On m'a envoyé par la poste cette tragédie d'*Édouard*, de Gresset, et il m'en a coûté une pistole de port, que

je regretterais beaucoup, s'il n'y avait pas quelques beaux vers dans la pièce.

Je viens de recevoir dans le même instant la petite boîte aux colifichets, avec les *Éléments de Newton.*

Je vous écrivis hier, pour demander encore un autre exemplaire de ces *Éléments*, avec une petite boîte de crayons à pastel.

Un portrait promptement fait, et à bon marché, est toujours ce que je vous demande de la part de M[me] du Châtelet.

J'attends toujours vos ordres pour vos tableaux, et je me flatte que vous voudrez bien rafraîchir la mémoire des d'Auneuil et des Leseau, avant d'en venir aux cérémonies des sergents. Je vous prie aussi de vous informer de Belle-Poule.

Je vous prie de donner cinquante francs à d'Arnaud, si vous avez de l'argent.

Adieu, mon cher ami.

LETTRE CXXXIII

A Bruxelles, à l'Impératrice, ce 30 mai (1740).

Je vous prie, mon cher ami, de me renvoyer la lettre du prince royal de Prusse, que M. le marquis d'Argenson vous a remise, et d'empêcher surtout qu'on n'en prenne de copie. Je vous prie même de passer chez M. d'Argenson, pour le remercier de toutes ses bontés, et lui renouveler les assurances de ma respectueuse reconnaissance. Vous lui marquerez en même temps, avec votre sagesse ordinaire, combien je serais

fâché que cette lettre courût, et à quel point je lui suis obligé de sa discrétion. Ce remerciement tiendra lieu d'une prière, et l'engagera à prévenir le chagrin que j'aurais, si cette pièce était publique.

J'avais donné une lettre pour vous au grand d'Arnaud; mais je crois que la cervelle lui a tourné, et que vous n'avez pas entendu parler de lui. S'il y a quelque chose de nouveau, n'oubliez pas votre ami.

Je vais demain à une terre de Mme du Châtelet, près de Liége, après quoi j'espère vous donner avis d'une belle vente de tableaux.

Adieu, mon cher curieux.

LETTRE CXXXIV

(3 ou 4 juin 1740.)

Je vous prie, mon cher ami, de dire à Mme Dubreuil que je prends beaucoup de part à ce qui la regarde, et de lui faire mon triste compliment.

Gardez, je vous prie, jusqu'à nouvel ordre les paquets de M. Pont de Veyle.

Je vous en adresse un petit, couvert de toile de treillis, contenant des papiers. Ces papiers sont : 1° un manuscrit intitulé *Pandore*, que vous aurez la bonté de donner à M. Berger, quand il viendra le prendre avec un billet de ma part; 2° une copie d'une lettre que je vous prierai de faire transcrire correctement, et de remettre à M. de Mouhi, à M. d'Arnaud pour M. Philippe, et à M. Berger [1].

1. En marge, d'une autre écriture : la lettre à milord Harvey. — C.

Je serai bien aise que cette copie soit publique. Je vous prie aussi de donner deux louis d'or de ma part à M. de Mouhi sur son reçu. Il me mande de bien fausses nouvelles, entre autres, que je suis brouillé avec Mme du Châtelet. Mais donnez-lui toujours deux louis, comme si ses nouvelles étaient bonnes.

Je vous prie d'envoyer cette lettre à M. de Leseau, et, s'il n'accepte pas ma proposition, il faudra recourir à la triste voie d'un huissier.

Je suis bien plus mortifié que vous de vos tableaux.

Adieu, mon cher ami.

LETTRE CXXXV

Ce 7 juin (1740), à Bruxelles.

J'ai reçu votre lettre, mon cher ami, des mains de Boulanger, qui est un très-honnête garçon. Ce Ravoisier, à qui j'ai fait tant de bien, est le malheureux qui m'avait volé.

J'ai un effroyable besoin d'argent. J'écris à M. le duc de Villars; la parole de M. d'Auneuil ne me donne que des espérances. Si nous touchons du procureur de M. de Goësbriant, c'est quelque chose; mais de M. d'Estaing et de son Belle-Poule, rien! cela est dur. Que dit M. de Barassi à cela?

Je vous serai obligé de donner à M. Berger *Pandore*, et une copie de ma lettre à milord Harvey : je crois qu'il est bon que cette lettre soit connue. Elle est d'un bon Français, et ce sont mes véritables sentiments.

Il y a un M. Decaux qui me doit cent livres. Il n'en faudra prendre que cinquante; mais je crois que son année n'est pas échue. Je vous recommande le Mouhi. Une autre fois, nous parlerons de d'Arnaud.

Vous savez que le roi de Prusse est mort.

Vous ne me dites rien de mon neveu Mignot.

Adieu, mon cher ami.

LETTRE CXXXVI

Ce 12 (juillet 1740).

Mon cher abbé, je reçois votre lettre du 9, par laquelle vous me mandez la banqueroute *générale* de ce Receveur-*général* nommé Michel ;... il m'emporte donc une assez bonne partie de mon bien. *Dominus dedit, Dominus abstulit; sit nomen Domini benedictum*. Je n'ai pas l'honneur d'être trop bon chrétien, mais je suis assez résigné.

Souffrir mes maux en patience
Depuis quarante ans est mon lot,
Et l'on peut, sans être dévot,
Se soumettre à la Providence.

J'avoue que je ne m'attendais pas à cette banqueroute, et que je ne conçois pas comment un Receveur-général des finances de Sa Majesté très-chrétienne, homme fort riche, a pu tomber si lourdement, à moins qu'il n'ait voulu être encore plus riche. En ce cas, M. Michel a double tort. Je m'écrierais volontiers :

Michel, au nom de l'Éternel,
Mit jadis le diable en déroute ;
Mais après cette banqueroute,
Que le diable emporte Michel.

Mais ce serait une mauvaise plaisanterie, et je ne veux me moquer ni des pertes de M. Michel, ni de la mienne.

Cependant, mon cher abbé, vous verrez que l'événement sera que les enfants de M. Michel resteront fort riches, fort bien établis. Le conseiller au grand-conseil me jugera, si j'ai un procès devant l'auguste tribunal dont on est membre à beaux deniers comptants. Son frère, l'Intendant des Menus-plaisirs du roi, empêchera, s'il veut, qu'on ne joue mes pièces à Versailles ; et moi, moitié philosophe et moitié poëte, j'en serai pour mon argent : je ne jugerai personne, et n'aurai point de charge à la cour.

Vous savez qu'*abyssus abyssum invocat ;* il faut absolument que M. de Brissac donne quelques petites sûretés : je vous supplie de faire sur cela toutes les diligences nécessaires.

Ayez la bonté de faire écrire M. votre frère à tous mes débiteurs, et nommément à M. d'Auneuil ; qu'il marque à M. d'Auneuil que la banqueroute de Michel le met hors d'état d'attendre.

Je vous enverrai incessamment le nom du procureur auquel il faudra s'adresser en Auvergne. M. Bégon lui enverra, port payé, les papiers nécessaires.

Ayez la bonté de parler au caissier de Michel ; tâchez qu'il vous apprenne au moins la manière dont nous pourrions nous y prendre pour ne pas tout perdre.

Peut-être M. de Nicolaï pourrait nous faire retrouver quelque chose.

Je voudrais aussi savoir le nom que prend en cour cet intendant des Menus, qui aura sans doute quitté celui de Michel pour le nom de quelque belle terre.

Il faudra aussi faire, je crois, opposition au scellé, si cela se pratique, et si cela est utile. En un mot, donnez-moi, mon cher ami, tous les éclaircissements possibles.

Je me réfère aux lettres que je vous ai écrites par le sieur Brion.

Bonsoir; je vous embrasse du meilleur de mon âme. Consolez-vous de la déroute de Michel : votre amitié me console de ma perte.

LETTRE CXXXVII

Ce 14 (auguste 1740).

Depuis ma lettre écrite par laquelle je vous prie, mon cher ami, d'aller trouver M. de Nicolaï, j'ai fait réflexion que vous ferez bien dans votre audience de lui montrer cette lettre qui ne doit pas lui déplaire. Ce sera la meilleure manière d'entrer en conversation.

Ne faudrait-il pas faire opposition aussi entre les mains de M. Bergeret?

A l'égard de M. d'Estaing, je n'ai pas encore le nom du procureur auquel il faut s'adresser à Clermont; mais je l'aurai bientôt. Je vous remercie de l'avis que vous me donnez touchant les lettres d'État; je

suppose que le marquis d'Estaing a renoncé par son contrat au bénéfice des lettres d'État.

Comme j'aurai bientôt besoin d'un fonds considérable, je vous réitère mes remerciements des poursuites que vous faites faire.

Je vous prie de ne point répandre dans le monde que j'avais une rente viagère sur Michel ; il suffit de dire que j'avais de l'argent placé sur lui.

Il n'y a que M. de Nicolaï auquel il faille confier la chose.

Il sera très à propos que M. votre frère écrive à M. d'Auneuil qu'attendu la banqueroute du sieur Michel, dans laquelle je me trouve enveloppé, et ayant perdu les hypothèques que M. d'Auneuil m'avait données, il est dans l'absolue nécessité de presser le paiement que me doit M. d'Auneuil.

Outre cette lettre de M. votre frère, je serais d'avis que vous lui en écrivissiez une autre, par laquelle vous lui diriez qu'ayant bien voulu avoir l'œil sur mes affaires dont M. votre frère est chargé, et sachant que j'ai eu le malheur d'essuyer plusieurs banqueroutes, vous le priez de me donner une autre délégation. Au reste, s'il ne le fait pas, on pourra l'y contraindre, car c'est se moquer que de donner en délégation les mêmes rentes et les mêmes maisons à deux personnes, et c'est, en bon français, un stellionat.

Je vous prie d'envoyer aussi à la direction des affaires de M. de Goësbriant dont nous n'avons aucune nouvelle.

Je vous prie de garder un profond secret sur ce que vous avez à moi, et sur mes affaires.

Je ne sais ce que c'est que ces bijoux que Mme du Châtelet vous a envoyés. Elle m'en a fait mystère : mandez-moi ce que c'est.

Son estampe doit être pour un in-octavo ; ainsi il ne la faut guère plus grande que la mienne.

Je songe que vous pourriez encore très-bien montrer à M. le président de Nicolaï mon autre lettre où je fais le mauvais plaisant sur la banqueroute de Michel. Cela mettrait M. de Nicolaï de bonne humeur. Vous êtes le maître de tout.

Je vous embrasse bien tendrement. Bonsoir.

LETTRE CXXXVIII

(18 auguste 1740.)

A Bruxelles (plus une syllabe illisible).

Mon cher abbé, je vous parlais du temporel dans ma dernière lettre. Celle-ci sera pour le spirituel.

En premier lieu, il s'agirait de presser le ou la libraire d'imprimer cette *Philosophie*.

En second lieu, voici un secret que je vous confie. Mme de Chambonin doit vous envoyer, de ma part, un paquet qui sera bientôt suivi d'un autre. Le tout est un manuscrit singulier, composé par un homme plus singulier encore. On ne pourra point avoir de privilége pour ma *Philosophie*, il n'en faut pas demander ; mais on en obtiendra aisément pour ce nouveau manuscrit en question. C'est, comme vous le verrez, la réfutation de

Machiavel; elle est d'un homme qui tient un des plus grands rangs dans l'Europe, et qui, par son nom seul, quand il sera connu, fera la fortune du libraire. Vous pouvez transiger avee Prault fils; mais il ne faudra pas moins qu'un marché de mille écus, dont le dixième, s'il vous plaît, sera pour vous. Je n'ai nulle part ni au manuscrit ni au profit; je remplis seulement ma mission. Il faudra faire imprimer le *Prince* de Machiavel de la traduction de La Houssaye, avec la réfutation à côté, le tout à deux colonnes. Voilà une petite négociation dont je charge votre amitié.

S'il était permis de revenir au temporel, je vous demanderais des nouvelles de ma pension.

LETTRE CXXXIX

2 septembre 1740.

Mon très-cher abbé, nous nous recommandons à vos bontés accoutumées. Meublez le palais comme vous pourrez, au meilleur marché que vous pourrez, le plus tôt que vous pourrez, à payer de quinzaine en quinzaine, comme vous pourrez.

Je vous avertis, mon cher ami, que Mme du Châtelet a quelques meubles qui peuvent aider; elle a surtout un beau lit sans matelas.

Il y a, dans la rue Sainte-Marguerite, près de l'abbaye, une mademoiselle Auger, sage-femme, qui a ces meubles de Mme du Châtelet. Elle se donnera tous les mouvements nécessaires ; elle en a ordre. Envoyez chez elle; elle fera tout ce que vous commanderez.

Je vous en prie, mon cher abbé, aidez-nous dans ce petit projet qui nous rapprochera de vous.

LETTRE CXL

(Septembre 1740.)

Je vous prie instamment, mon cher abbé, de me faire l'amitié d'envoyer sur-le-champ ces papiers inclus à la veuve, et de lui faire entendre qu'il faut qu'elle fasse corriger le tout sans délai, suivant ce que je marque.

D'ailleurs, je suis prêt à acheter plus d'exemplaires que je n'ai promis d'en prendre, et de lui faire tous les plaisirs *qui dépendront de moi.*

Ce Bouju qui ne fait point de réponse a bien la mine d'avoir tort. M. d'Estaing m'avait mandé que Bouju devait payer. M. de Barassi doit être instruit de ce qui en est.

Je me recommande à votre amitié pour tout le reste. Il ne faut rien laisser languir entre les mains des débiteurs. Vous voyez quelle peine on a, quand il faut arracher des arrérages accumulés.

On dit le siége de Carthagène levé.

Je vous embrasse.

Vous ne m'avez pas dit que Cideville vous avait envoyé demander ce paquet cacheté, que M. Gautier vous avait remis.

Bonsoir.

On a oublié de mettre cela (?) dans le paquet. Pardon.

LETTRE CXLI

A la Haye, 7 octobre 1740.

Je n'ai qu'un mot à dire, et qu'un moment pour écrire, mon cher abbé.

Un louis d'or à d'Arnaud; qu'il compte sur mes soins; je travaille pour lui, mais il faut attendre.

J'ai retrouvé l'avant-propos en question. Donnez, si vous voulez, le livre à qui vous voudrez, comme vous voudrez, et qu'on l'imprime comme le libraire voudra, avec ou sans privilége.

Je suis laconique, mais mon cœur ne l'est pas, et je vous aime pour toujours.

LETTRE CXLII

A la Haye, au palais du roi de Prusse, ce 14 (octobre 1740).

Mon cher ami, je reçois votre lettre. Quelque chose que l'on vous dise, donnez ce que vous savez à la personne en question, et qu'elle ne perde point de temps.

Envoyez-moi la nouvelle édition des *Éléments de Newton*, à Bruxelles, adressés à M. Gourssé, maître-d'hôtel de M. du Châtelet. J'ai écrit à M. d'Estaing: point de réponse. Voulez-vous me faire l'amitié de passer chez Camuzat, notaire, et de lui dire qu'ayant un nouveau contrat à faire chez lui avec M. d'Estaing, je

demande sur quels biens il me conseille de prendre délégation? Peut-être par là pourrons-nous découvrir de quoi faire quelques démarches utiles.

Je vous supplie d'écrire à M. Tanevot, premier commis (toujours à Versailles) de vous envoyer mes ordonnances.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE CXLIII

A Bruxelles, 8 janvier (1741).

Mon cher abbé, j'arrive à Bruxelles. Je vous souhaite la bonne année. Je commence par vous prier de donner mille livres à M. le marquis du Châtelet.

Moyennant ces mille livres jointes à mille autres que j'ai prêtées à Mme de Chambonin, M. du Châtelet vous donnera un contrat de cent livres de rentes foncières, que vous ferez remplir, ou de votre nom, ou de celui de la nièce que vous aimerez le mieux, de sorte que ce sera une petite rente dont vous la gratifierez et qui lui sera assurée après ma mort.

Ce petit article passé, je vous prie de semoncer un peu mes illustres débiteurs, tant Richelieu que Villars et autres. Comment faire avec M. d'Estaing? Je vous reprie encore de voir Camuzat, de vous informer des terres de ce seigneur non payant. Mon confrère en infortune ne peut-il rien vous dire ?

J'ai reçu le livre imprimé par la veuve; je vais le lire, et j'en rendrai compte incessamment.

Vous avez donné cinquante louis à Mme du Châtelet; vous allez donner mille livres à M. du Châtelet; cependant je vais encore tirer sur vous et vous épuiser.

Je vous remercie toujours du secret inviolable que vous gardez avec tout le monde sans exception sur mes petites affaires.

Je vous prie, en attendant mieux, de faire une petite gratification de cinquante livres à M. votre frère.

LETTRE CXLIV

A Bruxelles, ce 6 janvier (1741).

Je reçois, mon cher ami, votre lettre du 13, avec un petit billet concernant le sieur Lemoine. Je pourrai le servir auprès de M. d'Argenson, nouveau chancelier.

Donnez, je vous prie, au sieur Laporte l'argent qu'il vous demandera sur les mémoires jusqu'à l'année 1741 exclusivement.

Je ne compte point presser pour le paiement de mes pensions avant le mois de mars, temps auquel j'aurai l'ordonnance de l'année échue à Noël. Je me ferai payer de tout à la fois.

Je crois que celui qui avait fait graver mon portrait en bague avait fait marché à sept louis. Je vous laisse absolument maître de cette affaire. Il ne faut jamais payer en dupe, mais toujours généreusement.

Je vous supplie, mon cher abbé, de faire l'acquisition d'un petit lustre de cristaux de Bohême d'environ deux cent cinquante livres. Je ne veux point de ces anciens petits cristaux, mais de ces gros cristaux nou-

veaux, semblables à ceux que vous m'envoyâtes à Cirey. Je vous prie de vouloir bien faire au plus tôt cette petite acquisition, et de l'envoyer bien encaissée, et garantie par le marchand, à M. Denis à Lille, commissaire des guerres, avec un petit mot d'avis. Ne manquez pas d'ajouter le cordon de soie, la houppe et jusqu'au crampon. Payez le port, et que la galanterie soit complète : je vous serai très-obligé.

Ces quatre sacs de douze cents livres vous restent-ils, les mille livres données à M. du Châtelet?

Arouet a-t-il payé? Je crois que non, s'il ne vous reste que ces quatre sacs.

Comptez-vous dans ces sacs les quatorze cents livres payées par Bouju?

Il me semble qu'au mois de septembre vous aviez environ cinq mille deux cents livres, ce qui, joint aux quatorze cents livres de Bouju, fait. . . . . 6.600 liv.

Cinquante louis à Mme, et mille livres à M. du Châtelet. . . . . 2.200 liv.

Resterait. . . . 4.400 liv.

Ayez la bonté de me mettre au fait, et de vouloir bien me donner un petit bordereau de ce qu'on me doit au terme de Noël, car il y a longtemps que j'ai perdu le fil de mes affaires. Je crois vous avoir déjà mandé que j'avais délégué ici mes rentes sur la Ville. Ainsi il faut rayer cet article, aussi bien que celui de M. de Guise.

Quant aux tableaux que vous voudriez envoyer en Prusse, le Roi aime fort les *Watteau*, les *Lancret* et les *Pater*. J'ai vu chez lui de tout cela; mais je soupçonne

quatre petits Watteaux qu'il a dans son cabinet d'être d'excellentes copies. Je me souviens, entre autres, d'une espèce de noce de village, où il y avait un vieillard en blancs très-remarquable. Ne connaissez-vous point ce tableau? Tout fourmille en Allemagne de copies qu'on fait passer pour des originaux. Les princes sont trompés, et trompent quelquefois.

Quand le Roi sera de retour à Berlin, je pourrai lui procurer quelques morceaux de votre cabinet où il ne sera pas trompé ; mais à présent, il a d'autres choses en tête. Il m'a offert honneurs, fortune, agréments ; mais j'ai tout refusé pour revoir mes anciens amis.

Je vous embrasse tendrement, mon cher ami.

LETTRE CXLV

Ce 30 à Bruxelles (janvier 1741).

Mon cher abbé, j'ai toujours oublié dans mes lettres de vous parler des dix années que me doit M. de Goësbriant. J'ai quelque idée que son procureur me devait payer : voudriez-vous bien vous en informer?

Je vous avais dit par ma dernière lettre que je vous enverrais une lettre de change au nom du sieur Desvignes. Je l'ai donnée aujourd'hui à quinze jours de vue ; elle est de deux mille livres, mais, comme je n'en ai encore reçu que mille, je vous prie de vous servir de votre prudence ordinaire pour ne rien hasarder.

Vous pourrez aisément dire au porteur qu'il revienne dans dix ou douze jours, sans accepter la lettre

de change comme un banquier, et lui disant seulement que vous me ferez le plaisir de donner cet argent pour mon compte ; vous lui donnerez mille livres quand il reviendra, et vous le remettrez à dix ou douze jours pour les autres mille livres restant.

Ce délai me donnera le temps de m'éclaircir si je toucherai ou non les mille livres restant, des deux mille dont j'ai fourni lettre. J'ai pris la précaution de tirer du sieur Desvignes un billet portant qu'il ne m'a remis que mille et tant de livres. Ainsi, mon cher abbé, sans vous commettre en aucune façon, vous pourrez payer moitié, et me donner le loisir de prendre un arrangement certain pour l'autre moitié. C'est de quoi je vous prie instamment.

J'ai aussi envoyé une lettre de change à M. de Froulay de Tessé, frère de l'ambassadeur de Venise, et bailli de Malte. Elle est de deux mille quatre cents livres : cela est payable à vue.

Je me flatte, mon cher ami, que ma nièce aura bientôt un petit lustre bien choisi de votre main.

Je vous embrasse du meilleur de mon âme.

LETTRE CXLVI

A Bruxelles, ce 25 (février 1741).

J'ai donné, mon cher abbé, à M. Dagieu, notre ministre à Bruxelles, une lettre de change de cinq cent et tant de livres. (Ma foi, je ne me souviens pas de combien.) Mais le fait est qu'un nommé M. L'Hôte vous

présentera ou fera présenter une lettre de change payable à vue de cinq cent et quelque livres, signée de votre ami. J'ai eu la tête si embrouillée ces jours-ci de physique et de métaphysique, que je pourrais bien avoir oublié cette affaire temporelle dont je devais vous donner avis hier.

Ayez la bonté de donner dix écus à d'Arnaud, s'il est toujours dans le même état de misère, où son oisiveté et sa vanité ont mine de le laisser longtemps.

Bonsoir.

LETTRE CXLVII

Ce 2 mai, à Bruxelles (1741).

J'ai été à Lille quelques jours, mon cher ami, et c'est de là que je vous envoyai ma signature en parchemin, dans laquelle j'oubliai le nom d'Arouet, que j'oublie assez volontiers. Je vous renvoie d'autres parchemins où ce nom se trouve, malgré le peu de cas que j'en fais.

J'ai reçu les nouveaux mémoires de M. Poniatowski, avec un formulaire de procuration que je suivrai exactement. Je vous enverrai un certificat de vie, puisque, malgré ma maigreur et ma langueur, on dit, que je vis encore. Mais ne pourrais-je pas différer jusqu'au 1er juillet ?

Je m'arrange pour payer ici huit mille livres que j'avais déléguées sur l'Hôtel de Ville. Je trouve que cette somme, et même plus, me sera due en juillet. Je compte donc que je recevrai à la fois de la Direction

de M. de Goësbriant et de la Ville ; si cependant vous jugez à propos de recevoir à présent de la Direction, je vous enverrai toutes vos pancartes.

Je croyais que c'était en 1731 que j'avais fait mon contrat avec M. de Goësbriant, et je le croirais encore, si votre modèle de procuration ne disait 1732 ; examinez mon objection.

Si vous trouviez par Pasquier ou autres environ huit mille ou neuf mille livres à placer pour un an selon les us et coutumes, alors nous recevrions cet argent de la Direction, qui va, je crois, à cinq mille livres, et vous y ajouteriez le reste de votre caisse. J'attends sur cela votre réponse. Si cela ne se peut, nous recevrons en juillet de la Direction et de l'Hôtel de Ville.

Je fais réflexion que si vous recevez de bonne heure du Trésor royal, on pourra joindre cet argent à celui de la Direction et de la Caisse, et en composer plus de dix mille livres qu'on mettra sur la place, et que Pasquier fera valoir à cinq pour cent, s'il le veut. C'est un argent que je retrouverai à Paris, quand il faudra me meubler dans l'hôtel du Châtelet.

J'écris à Tanevot pour savoir des nouvelles de 1738. Recevez toujours les deux ordonnances.

Je vous prie de parler à M. de Barassi, pour savoir comment on peut s'y prendre pour être payé de M. d'Estaing.

A l'égard de Leseau, nous en parlerons au mois de juillet.

Je vous prie d'envoyer chez la veuve Aléx... (?). J'attends avec impatience un exemplaire des *Éléments*.

Quand vous serez de loisir, mon cher abbé, si vous trouvez quelque joli petit paravent à feuilles, qu'on met devant les cheminées, et dont les feuilles se lèvent et se baissent, ayez la bonté de l'acheter pour Mme Denis, et de l'envoyer franc de port à M. Denis, comme le lustre. Cela doit coûter entre trois et quatre louis. Ces paravents sont hauts d'environ trois pieds et demi, plus ou moins, et sans doute vous les connaissez.

Bonsoir, mon cher ami. Je vous donne toujours de l'occupation. Pardon.

M. de Poniatowski est-il encore à Paris? il m'est important de le savoir.

LETTRE CXLVIII

Ce 9 (juin 1741).

Je reçois, mon cher ami, votre lettre du 6 juin.

J'ai d'abord à vous dire qu'il y a près de huit jours que Son Éminence écrit à Mme la marquise du Châtelet qu'on n'avait qu'à se présenter au Trésor royal pour être payé de mes ordonnances. C'était apparemment un *quiproquo*.

Ainsi, quand vous voudrez recevoir, vous avez mes quittances : il ne tiendra qu'à vous de recevoir. Si M. du Verney insiste sur quinze cents livres qu'il dit que je lui dois pour l'avance d'une pension de la Reine, dont je n'ai jamais été payé, il faudra le prier de se contenter cette fois-ci de la moitié.

Quand vous aurez, mon cher abbé, consommé les aventures du Palais-Royal, je vous prierai d'écrire, en

votre propre et privé nom, une lettre à M. le duc de Villars, par laquelle vous lui remontrerez qu'il me doit, si je ne me trompe, deux années; que vous êtes obligé d'avoir recours à lui, sachant que je suis dans un très-grand embarras. Vous me ferez plaisir d'en écrire autant à MM. d'Auneuil, de Brezé, etc., et d'écrire aussi à Bouju pour M. de Leseau. Je lui ferai encore une représentation : après quoi, je serai forcé d'agir par justice. Vous pouvez demander à notre procureur au Châtelet s'il faut une nouvelle procuration pour agir contre M. de Leseau, et si celle de M. votre frère ne suffit pas, si je ne peux pas lui faire commandement au domicile par lui élu par son dernier contrat, et si je ne peux pas sur une sentence du Châtelet faire saisir en Normandie sa terre de Leseau.

Je vous prie aussi de vouloir bien me mander si mon certificat de vie daté de Bruxelles du mois de juillet prochain pourra servir à me faire payer le semestre de la ville commençant à ce mois de juillet, aussi bien que le passé.

Si vous avez deux exemplaires complets, vous me ferez plaisir de les donner à M. du Châtelet. Ce ne sont pas ceux-là qui sont destinés à M. Thieriot; et si M. Thieriot les avait tirés de vous, il faudrait le prier de les rendre. Ceux qui lui sont destinés lui arrivent par la voie de M. Thieriot, le marchand de draps.

J'écrirai en Hollande, pour avoir les lettres GH et B, qui manquent.

Je suis charmé de la revanche de M. Collens.

Quand vous aurez le temps, je vous prie de penser au petit paravent à feuilles pour M. Denis.

J'écrirai incessamment pour les livres que je dois acheter chez la veuve.

Je vous embrasse.

LETTRE CXLIX

A Bruxelles, ce 20 juin (1741).

En réponse à votre lettre du 16, mon cher abbé, je vous suis bien obligé de faire présenter mes deux ordonnances le plus tôt que vous pourrez. Faut-il donc toujours des procurations, quand on en a d'aussi authentiques que M. votre frère, et spécialement pour l'Hôtel de Ville? Cependant, s'il est nécessaire, il n'y a donc qu'à m'en envoyer le modèle. Je vous prie aussi de me dire si mon certificat de vie du mois de juillet prochain servira pour être payé à l'Hôtel de Ville à Noël. Je crois que les six mois une fois entamés sont payables sur le certificat de vie, à l'échéance, quand même on serait mort dans le cours du semestre.

Je vous prie de dire, de faire dire, ou d'écrire à M. de Brezé, que je n'ai pas l'honneur de lui écrire parce que je ne sais pas sa demeure, et que d'ailleurs je suis malade; mais que je ferai ce qu'il veut, c'est-à-dire, que je n'exigerai point cette année la ratification de Mme sa femme, comptant sur son exactitude, et sur une délégation qu'il me promet. Il dit qu'il paiera en juillet.

Je croyais que M. de Villars me devait une année et demie; mais c'est bien assez qu'il doive une année pour

que vous le pressiez : vous savez ce qu'a dit son intendant. Ayez la bonté, je vous prie, de lui écrire la lettre en question. Je vous prierai de ne pas manquer de faire la petite collecte au mois de juillet : il ne faut rien laisser en arrière.

M. d'Auneuil doit une année. Une lettre, comme vous savez, ne coûte pas beaucoup, si elle n'est pas profitable. D'ailleurs vous me rendrez un grand service de songer à ses rentes de l'Hôtel de Ville, si elles ne sont déléguées à d'autres.

Il n'y a pas à balancer au sujet de M. de Leseau. Il me doit cinq mille livres ou environ à présent. Ses affaires ne sont point arrangées ; il ne veut ni me donner délégation, ni me payer, ni même compter. Je vous prie donc, toutes réflexions faites, de faire agir M. Bégon. Qu'on fasse commandement, et qu'on saisisse en mon nom. Il n'y a pas d'autre parti à prendre, ni de moments à perdre. Je prie seulement qu'on ne fasse dans cette affaire que les frais indispensables.

Quand vous aurez le petit paravent, vous me ferez plaisir de l'envoyer.

Je vous prie de faire graver une estampe sur le portrait de Latour, qui soit un peu moins grossière que celle de notre ivrogne.

Adieu, mon cher ami, je vous embrasse tendrement.

Avez-vous eu la bonté de faire parvenir aux journalistes de Trévoux une dissertation que j'avais envoyée à l'Académie des sciences, et que M. du Châtelet a dû vous remettre ?

LETTRE CL [1]

A Cirey, 16 décembre (1741).

Mme du Châtelet à l'abbé Moussinot.

M. de Voltaire est parti pour la Prusse, monsieur. Vous aurez sans doute de ses nouvelles incessamment. Si vous avez quelque chose à lui mander ou à lui envoyer, vous pouvez me l'envoyer, jusqu'à ce que vous ayez reçu son adresse. Il m'en a donné sur sa route, et je lui ferai tenir. Il m'a dit en partant qu'il vous prierait de m'envoyer son portrait en pastel, quand le graveur en aura fait. Je vous en supplie aussi, et de le laisser copier avant, en bague, à un petit peintre : M. le chevalier de Villefort doit envoyer chez vous de ma part pour cela. Je vous prie aussi de m'envoyer trois de ses estampes in-quarto et une in-douze, montées avec des bordures dorées, parce qu'il m'a chargé d'en donner pour lui, et qu'il m'a dit que vous me les enverriez. Je vous prie de joindre à ce petit paquet quatre *Henriade* nouvelles, dont une reliée tout simplement en veau fauve. C'est encore pour des présents qu'il a promis, et qu'il m'a chargé d'acquitter. Je vous renouvelle mes remerciements de Lebrun; je crois qu'il (?) incessamment. J'en suis très-contente.

Je suis parfaitement, monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante.

BRETEUIL DU CHATELET

1. Dans le manuscrit, cette lettre porte le nº CLI. — C.

RECTIFICATIONS

L'impression de ce livre était presque terminée, quand je suis parvenu à retrouver les actes passés entre Voltaire et *De*moulin à la date des 17 mai et 12 juin 1736[1].

Le 17 mai, la somme due à Voltaire s'élevait à vingt-trois mille quatre cents livres, ci. . . . . 23.400 liv.

Le 12 juin, il accepta, pour solde, une *promesse* de paiement de trois mille livres, exigibles par tiers, les 12 juin 1737, 1738 et 1739.

Il perdit donc vingt mille quatre cents livres en signant l'acte du 12 juin 1737, ci. . . . . 20.400 liv.

Plus tard, sur la promesse de trois mille livres, il fit encore abandon de sept cent cinquante livres, ci. . . . . 750 liv.

Il en résulta donc pour lui une perte totale de 21.150 liv.

Dans les deux actes, le débiteur signe : *De*moulin. J'ai eu tort par conséquent de le nommer *Du*moulin, bien que, par une bizarrerie des plus étonnantes, après avoir été désigné sous le nom de *De*moulin dans le premier acte, il soit désigné sous celui de *Du*moulin dans le deuxième.

Ces mêmes actes prouvent que, le 17 mai 1736, Voltaire se

1. J'en dois la communication à la parfaite obligeance de M. Pérard notaire à Paris, dernier successeur de Me Ballot.

trouvait à Paris, qu'il a dû y rester jusqu'au 12 juin, et que, par cette raison, les dates des lettres IV, V, VI, VII (de mai à juin 1736), ont été inexactement complétées par le littérateur chargé du classement général de la correspondance de Voltaire avec l'abbé Moussinot : selon toute probabilité, elles doivent être reportées en avril 1736.

A la page 65, remplacer *Lemarq de Lomaria* par « le marquis de Locmaria. »
— 99, — *substituant* par « subsistant. »
— 109, — *Leras de Lanthené* par « Le Ratz de Lanthénée. »
— 147, — *Lanthené* par « Lanthénée. »

QUÉRARD, *la France littéraire*, t. LIV, p. 540, écrit « Lanthénée Le Ratz. »

A la page 172, remplacer *Mme de Ouraille* par « Mme de Louraille[1].

La lettre CIX est évidemment mal classée. Elle doit être placée, presque certainement, après la lettre CXVII.

1. Cousine de l'abbé Desfontaines, si on l'en croit. (Voir *le Voltariana*, 2e édit., p. 36.)

TABLE DE CONCORDANCE

Quelques-uns de mes lecteurs désireront, à coup sûr, se procurer le recueil Duvernet, pour contrôler par eux-mêmes l'exactitude et la sincérité de mes affirmations.

Ce recueil, depuis longtemps fondu dans la correspondance générale de Voltaire, étant devenu excessivement rare, il m'a semblé convenable de donner ici une concordance des lettres qui le composent, avec celles de ces mêmes lettres que Beuchot a comprises dans son édition.

Recueil Duvernet.	Édition Beuchot.	
1	429	T. LII
2	436	—
	470	—
3	471	—
4	514	—
5	473	—
6	490	—
7	495	—
8	500	—
9	559	—
10	551	—
11	541	—
12	549	—
13	556	—
14	547	—
15	553	—

Recueil Duvernet.	Édition Beuchot.		
16	592	T. LII	
17	567	—	
18	575	—	
19	564	—	
20	568	—	
21	570	—	
22	590	—	
23	594	—	
24	595	—	
25	577	—	
26	585	—	
27	596	—	
28	593	—	
29	554	—	
30	603	—	
31	563	—	
32	598	—	
33	588	—	
34	600	—	
35	733	T. LIII	
36	599	T. LII	
37	597	—	
38	608	—	
39	617	T. LIII	
40	620	—	
41	625	—	
42	630	—	
43	631	—	Au prince de Guise.
44	647	—	
45	653	—	
46	657	—	
47	655	—	
48	659	—	
49	447	T. LII	
50	665	T. LIII	
51	669	—	A M. Cousin.
52	670	—	
53	676	—	
54	686	—	

Recueil Duvernet.	Édition Beuchot.		
55	687	T. LIII	
56	674	—	
57	697	—	
58	703	—	
59	708	—	
60	709	—	
61	731	—	
62	740	—	
63	755	—	
64	744	—	A M. Dumoulin.
65	743	—	
66	764	—	
67	767	—	
68	791	—	
69	788	—	
70	789	—	
71	796	—	
72	792	—	
73	794	—	
74	845	—	
75	798	—	
76	825	—	
77	806	—	
78	807	—	
79	820	—	
80	809	—	
81	805	—	
82	815	—	
83	816	—	
84	856	—	
85	847	—	
86	811	—	
87	846	—	
88	853	—	
89			De Mme du Châtelet; manque dans Beuchot. (*Voir la préface.*)
90	924	T. LIV	

Édition Duvernet.	Édition Beuchot.		
91	942	T. LIV	
92	1123	—	
93			Manque dans Beuchot. (*Voir la préface.*)
94	959	—	
95	1017	—	
96	949	—	
97			Manque dans Beuchot. (*Voir la préface.*)
98	971	T. LIV	
99	1062	—	
100	1064	—	
101			De Mme du Châtelet; manque dans Beuchot. (*Voir la préface.*)
102	1086	—	
103	1093	—	
104	880	T. LIII	
105	1101	T. LIV	
106	1108	—	
107	1115	—	
108	1118	—	
109	1110	—	
110	1028	—	
111	1068	—	
112	946	—	A milord Harvey.
113	1317	T. LV.	A la Condamine.
114	1326	—	
115	1387	—	
116			A La Condamine; manque dans Beuchot. (*Voir la préface.*)
117	1831	T. LVI.	A La Condamine.
118	1841	—	
119	1893	—	

Recueil Duvernet.	Édition Beuchot.	
120	1906	T. LVI. A La Condamine.
121	2180	T. LVI. De Guyot de Merville [1].
122	2182	— A Guyot de Merville.
123	3204	T. LIX. A M. Corneille.
124	6226	T. LXVII. A M. Bourgelat.
125	6872	T. LXIX —

1. Duvernet n'a donné qu'un fragment de cette lettre qui se trouve tout entière dans Beuchot.

DU MÊME AUTEUR

Les Vraies lettres de Voltaire à l'abbé Moussinot. 1 vol. in-8° . . . . [illegible]

La Maternité. Poëme *épuisé*.

Un Honnête homme. Comédie en cinq actes, en vers (deuxième édition). 3 fr.

La Religion. Drame en cinq actes, en vers.

Étude sur les Misérables (de Victor Hugo). . . . . 1 fr.

La Musique. Poëme d'humoriste, *épuisé*.

La Peine de mort. Poëme. . . . . 1 fr.

Les Poëtes. Dialogue par un prosateur, en vers. . . 1 fr.

Un Bon garçon. Drame en cinq actes, en vers. . . . . [illegible]

Défense de Voltaire. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

Sceaux. — Typ. M. et P.-E. Charaire.



